



# TOGO

Mars 2024

## DEMANDE D'UN ACCORD DE 42 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ; ANNEXE D'INFORMATION ; ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TOGO

Dans le cadre de la demande d'un accord de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 1 mars 2024. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités camerounaises qui ont pris fin 9 décembre 2024 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 février 2024.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Togo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## Le conseil d'administration du FMI approuve un accord de 42 mois d'un montant de 390 millions de dollars en faveur du Togo au titre de la facilité élargie de crédit

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Togo. Cet accord apportera au pays un financement de 293,60 millions de DTS (390 millions de dollars environ), avec un décaissement immédiat de 51,38 millions de DTS (68,3 millions de dollars environ).
- Le Togo reste en proie à des difficultés, à la suite d'une série de chocs survenus ces dernières années. L'accord FEC permettra d'accélérer la réduction de la pauvreté, de préserver la stabilité macroéconomique et de mobiliser des financements extérieurs supplémentaires, ce qui profitera au Togo et contribuera ainsi à la stabilité macroéconomique et externe de la région de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dans son ensemble.
- Le solide programme de réformes des autorités a pour objectif de préserver la stabilité macroéconomique et d'accélérer la réduction de la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) par des réformes structurelles visant à soutenir la croissance et à limiter les risques pour les finances publiques et le secteur financier.

**Washington, le 1 mars 2024.** Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui en faveur du Togo un accord de 42 mois au titre de la [facilité élargie de crédit](#), pour un montant de 293,60 millions de DTS ou environ 390 millions de dollars (200 % de la quote-part du pays), avec un décaissement immédiat de 51,380 millions de DTS (68,3 millions de dollars environ).

Après une série de chocs survenus ces dernières années, le Togo continue de rencontrer des difficultés : accès restreint aux financements à la suite du resserrement de la politique monétaire des pays avancés, problèmes d'insécurité à la frontière nord, et insécurité alimentaire persistante et aggravée par le changement climatique. Les déficits budgétaires et la dette ont augmenté, ce qui a eu pour effet d'annuler la baisse de l'endettement obtenue au cours de la période de l'accord FEC de 2017–20, de réduire l'espace budgétaire et les réserves permettant d'absorber les chocs, et de contribuer aux facteurs de vulnérabilité au niveau régional.

Le solide programme de réformes des autorités a pour objectif de préserver la stabilité macroéconomique et d'accélérer la réduction de la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) par des réformes structurelles visant à soutenir la croissance et limiter les risques liés aux finances publiques et au secteur financier. Les principales politiques prévues sont le renforcement des dépenses et de la protection sociales, le rééquilibrage des finances publiques pour stimuler la croissance (notamment grâce à un fort accroissement des recettes budgétaires), la mise en œuvre de réformes structurelles visant à favoriser la croissance en améliorant l'environnement des affaires, et l'exécution d'une réforme du secteur bancaire passant notamment par la recapitalisation de la dernière banque publique existante.

**À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :**

« Après une série de chocs survenus ces dernières années (pandémie de COVID-19, attaques terroristes et flambées des cours mondiaux des denrées alimentaires et des combustibles), le Togo continue de rencontrer des difficultés, dont un accès restreint aux financements à la suite du resserrement de la politique monétaire des pays avancés, des problèmes d'insécurité persistants à la frontière nord, et une insécurité alimentaire durable et aggravée par le changement climatique. Pour faire face à ces difficultés, les autorités ont demandé à bénéficier d'un accord de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit. Le programme contribuera à accélérer la réduction de la pauvreté, à préserver la stabilité macroéconomique et à mobiliser davantage de financements extérieurs, ce qui profitera non seulement au Togo mais aussi à la région de l'UEMOA dans son ensemble.

« Les autorités entendent rendre la croissance plus inclusive en renforçant les dépenses et la protection sociales, ainsi qu'en améliorant les conditions de vie des populations du nord du pays, complétant ainsi la riposte militaire au terrorisme par une réponse civile. Dans ce contexte, il importera de remplacer les subventions généralisées aux carburants par des mesures de protection plus ciblées et moins coûteuses en faveur des plus vulnérables, notamment par le biais de transferts monétaires.

« Les autorités doivent poursuivre sur la voie d'un rééquilibrage des finances publiques porteur de croissance, afin de se ménager l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses de développement dont le Togo a besoin, tout en renforçant la viabilité de sa dette. Dans ce contexte, il convient de saluer la manière impressionnante dont les autorités ont entamé le rééquilibrage des finances publiques 2023. Il y a aussi lieu de se féliciter que les autorités aient l'intention d'augmenter les recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an. Pour que ces initiatives réussissent, il sera indispensable d'élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les dépenses fiscales.

« Les autorités doivent continuer d'améliorer le climat des affaires, ce qui est essentiel pour favoriser la croissance, et de réformer la dernière banque publique existante afin de réduire les risques pour la stabilité du secteur financier. La mise à disposition de ressources budgétaires pour la recapitalisation de la banque, qui a permis de ramener à zéro le niveau des fonds propres réglementaires, est un premier pas bienvenu. »

## Annexe

Les déficits budgétaires et la dette ont augmenté, ce qui a eu pour effet d'annuler la baisse de l'endettement obtenue au cours de la période de l'accord FEC de 2017–20, de réduire l'espace budgétaire et les réserves permettant d'absorber les chocs, et de contribuer aux facteurs de vulnérabilité au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Deux banques sous-capitalisées, l'une publique et l'autre récemment privatisée, font peser des risques sur la stabilité du secteur financier et sur les finances publiques. Les autorités sollicitent un soutien financier de 200 % de la quote-part du Togo (293,60 millions de DTS) dans le cadre d'un accord FEC d'une durée de 42 mois.

### Résumé du programme

Le programme appuyé par le FMI a pour objectif de préserver la stabilité macroéconomique et d'accélérer la réduction de la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) par des réformes structurelles visant à soutenir la croissance et limiter les risques pour les finances publiques et le secteur financier. Parmi les principales politiques prévues, notons le renforcement des dépenses et de la protection sociales, le rééquilibrage d'ampleur des finances publiques (notamment grâce à un fort accroissement des recettes budgétaires), et l'exécution d'une réforme du secteur bancaire passant notamment par la recapitalisation de la dernière banque publique existante. En apportant des financements concessionnels à des fins budgétaires et en favorisant la mobilisation d'autres bailleurs de fonds, le programme contribuera à faciliter les décisions des autorités, actuellement contraintes d'arbitrer entre l'augmentation des dépenses sociales et le renforcement de la viabilité de la dette. Le programme contribuera également à préserver la stabilité macroéconomique et extérieure au sein de l'UEMOA.

**Rendre la croissance plus inclusive.** Les autorités rendront la croissance plus inclusive en renforçant les dépenses sociales et en mettant en œuvre un programme d'investissement visant à améliorer les conditions de vie dans la région des Savanes et dans les régions voisines, ce qui complétera la riposte militaire à la menace terroriste par une réponse civile.

**Un cadre budgétaire à moyen terme.** Les autorités renforceront la viabilité de la dette en procédant à un rééquilibrage d'ampleur des finances publiques, compatible avec l'existence d'un double ancrage budgétaire. Le premier élément d'ancrage consiste à réduire le risque global de surendettement d'un niveau élevé à un niveau modéré (VA de la dette publique inférieure à 55 % du PIB) d'ici à fin 2026, la dernière année pleine avant la clôture du programme à la mi-2027. Le deuxième élément consiste à réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2025, pour éviter de mettre à trop rude épreuve la capacité du marché régional à apporter des financements, conformément au cadre de convergence régional (actuellement suspendu). Afin de se ménager des marges de manœuvre pour les dépenses prioritaires, les autorités sont déterminées à procéder à une augmentation ambitieuse des recettes publiques, de 0,5 % du PIB chaque année.

**Réformes structurelles.** Pour favoriser la croissance et limiter les risques pour les dépenses publiques et le secteur financier, les autorités s'attacheront à renforcer la gestion des finances publiques, à améliorer le climat des affaires, et à mener à bien la réforme de la dernière banque publique existante, qui n'a pas été mise en œuvre lors des précédents programmes.

## Togo : Principaux indicateurs économiques

	2022	2023	2024	2025
	Estimates		Projections	
<b>National Income and Prices</b>	(percentage change)			
Real GDP	5.8	5.4	5.3	5.3
Real GDP per capita	3.3	2.9	2.8	2.8
Consumer price index (average)	7.6	5.1	2.7	2.0
<b>Money and Credit</b>	(percentage change)			
Credit to nongovernment sector	10.7	2.6	9.2	6.8
Broad money (M2)	14.9	8.2	8.8	8.6
<b>Central Government Finance</b>	(percent of GDP)			
Revenue	15.1	15.5	16.3	16.9
Tax revenue	13.9	14.4	14.9	15.4
Total expenditure and net lending	26.0	24.9	23.3	21.4
Overall balance (cash basis, incl. grants)	-8.3	-6.6	-6.4	-3.0
Basic primary fiscal balance (excl. banking sector operations)	-4.5	-2.5	-0.5	1.2
<b>External Sector</b>				
Current account balance (percent of GDP)	-4.2	-3.3	-3.6	-3.5
Terms of trade (percent change; deterioration = -)	9.7	1.6	-2.2	-1.5
<b>Public Debt</b>	(percent of GDP)			
Total public debt	66.5	67.4	68.8	66.9
External public debt	26.2	25.6	26.9	27.1
Domestic public debt	40.3	41.8	41.9	39.8

Sources: Togolese authorities and IMF staff estimates and projections.



# TOGO

## DEMANDE D'UN ACCORD DE 42 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Le 16 février 2024

### RESUME

**Contexte.** Bien que sa croissance ait bien résisté aux chocs ces dernières années, le Togo fait face à un niveau élevé d'insécurité alimentaire et d'attaques terroristes, et ses besoins en matière de développement demeurent considérables. Les déficits budgétaires et la dette ont augmenté, ce qui a eu pour effet d'annuler la baisse de l'endettement obtenue au cours de la période de l'accord FEC de 2017–20, de réduire la marge de manœuvre budgétaire et les réserves permettant d'absorber les chocs, et de contribuer aux vulnérabilités au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Deux banques sous-capitalisées, l'une publique et l'autre récemment privatisée, font peser des risques sur la stabilité du secteur financier et sur les finances publiques. Les autorités sollicitent un soutien financier de 200 % de la quote-part du Togo (293,60 millions de DTS) dans le cadre d'un accord au titre de la FEC d'une durée de 42 mois.

**Objectifs et modalités du programme appuyé par la FEC.** Le programme appuyé par le FMI a pour objectif de préserver la stabilité macroéconomique et d'accélérer la réduction de la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) par des réformes structurelles visant à soutenir la croissance et limiter les risques pour les finances publiques et le secteur financier. Parmi les principales politiques prévues, notons le renforcement des dépenses et de la protection sociales, le rééquilibrage d'ampleur des finances publiques (notamment grâce à un fort accroissement des recettes budgétaires), et l'exécution d'une réforme du secteur bancaire passant notamment par la recapitalisation de la dernière banque publique existante. En apportant des financements concessionnels à des fins budgétaires et en favorisant la mobilisation d'autres bailleurs de fonds, le programme contribuera à faciliter les décisions des autorités, actuellement contraintes d'arbitrer entre l'augmentation des dépenses sociales et le renforcement de la viabilité de la dette. Le programme contribuera également à préserver la stabilité macroéconomique et extérieure au sein de l'UEMOA.

### **Principaux engagements**

- **Rendre la croissance plus inclusive.** Les autorités rendront la croissance plus inclusive en renforçant les dépenses sociales et en mettant en œuvre un programme d'investissement visant à améliorer les conditions de vie dans la région des Savanes et dans les régions voisines, ce qui complétera la riposte militaire à la menace terroriste par une réponse civile.
- **Un cadre budgétaire à moyen terme.** Les autorités renforceront la viabilité de la dette en procédant à un rééquilibrage d'ampleur des finances publiques, compatible avec l'existence d'un double ancrage budgétaire. Le premier élément d'ancrage consiste à réduire le risque global de surendettement d'un niveau élevé à un niveau modéré (VA de la dette publique inférieure à 55 % du PIB) d'ici à fin 2026, la dernière année pleine avant la clôture du programme à la mi-2027. Le deuxième élément consiste à réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2025, pour éviter de mettre à trop rude épreuve la capacité du marché régional à apporter des financements, conformément au cadre de convergence régional (actuellement suspendu). Afin de se ménager des marges de manœuvre pour les dépenses prioritaires, les autorités sont déterminées à procéder à une augmentation ambitieuse des recettes publiques, de 0,5 % du PIB chaque année.
- **Réformes structurelles.** Pour favoriser la croissance et limiter les risques pour les dépenses publiques et le secteur financier, les autorités s'attacheront à renforcer la gestion des finances publiques, à améliorer le climat des affaires, et à mener à bien la réforme de la dernière banque publique existante, qui n'a pas été mise en œuvre lors des précédents programmes.

**Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités, qui sollicitent un accord de 42 mois au titre de la FEC donnant accès à 293,60 millions de DTS, soit 200 % de la quote-part.**

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
**(AFR) et Fabian**  
**Bornhorst (SPR)**

Les entretiens se sont déroulés à distance du 20 au 22 novembre 2023, et en personne à Lomé du 29 novembre au 8 décembre 2023. L'équipe des services du FMI était composée de M. H. Weisfeld (chef), M<sup>me</sup> G. Li, M<sup>me</sup> M. Rhoulane, M. M. Specht (tous du département AFR), de M. M. Kaffo (représentant résident), M. J. Fanning (département SPR), M. I. Sowou (économiste local) et M<sup>me</sup> E. Boukpepsi (bureau de l'administrateur). M<sup>me</sup> A. Fedelino (département AFR) et M. F. Sylla (bureau de l'administrateur) se sont joints à l'équipe du 5 au 8 décembre. L'équipe s'est entretenue avec M. Sani Yaya, ministre des Finances, avec des représentants de la BCEAO et avec d'autres hauts fonctionnaires. Victoire Tomegah Dogbé, Première ministre, a également reçu l'équipe, qui a aussi rencontré divers bailleurs de fonds. M<sup>me</sup> E. Eckling a apporté une aide administrative à l'équipe.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE GÉNÉRAL</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>7</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>10</b>
<b>OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME</b>	<b>11</b>
A. Rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette	11
B. Mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques	16
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME</b>	<b>21</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>23</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Indicateurs de l'activité économique, 2014–23	26
2. Principaux indicateurs de développement social, 2019–21	27
3. Secteur extérieur, 2017–23	30
4. Évolution budgétaire à moyen terme, 2019–28	31
5. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC	32



**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–28 _____	33
2a. Opérations financières de l’administration centrale, 2020–28 (en milliards de francs CFA) ___	34
2b. Opérations financières de l’administration centrale, 2020–28 (en pourcentage du PIB) _____	33
3. Balance des paiements, 2020–28 _____	34
4. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–25 _____	35
5. Situation des institutions de dépôts, 2020–28 _____	36
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2016–2023 _____	37
7. Calendrier de décaissements provisoire dans le cadre de l’accord de 42 mois au titre de la FEC, 2024–27 _____	40
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2023–37 _____	41
9. Besoins et sources de financement extérieur, 2020–28 _____	42

**ANNEXES**

I. Évaluation du secteur extérieur _____	43
II. Matrice d’évaluation des risques _____	46
III. Mesures prises par les autorités pour répondre à la détérioration de la situation sécuritaire_	50
IV. Évaluation du cadre de LBC/FT _____	53
V. Sauvegardes renforcées pour la viabilité de la dette et la capacité de remboursement _____	55
VI. Stratégie de développement des capacités _____	55

**APPENDICE**

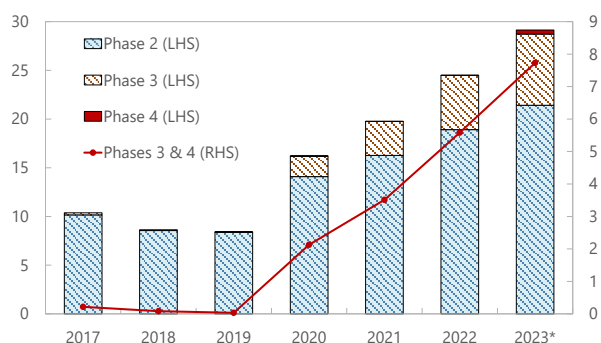
I. Lettre d’Intention _____	57
Attachement I. Mémoire de Politique Economique et Financière (MPEF) _____	59
Attachement II. Protocole d’Accord Technique _____	76

## CONTEXTE GÉNÉRAL

1. Bien que sa croissance ait bien résisté aux chocs ces dernières années, le Togo fait désormais face au double problème de l'insécurité alimentaire et des attaques terroristes, et ses besoins en matière de développement demeurent considérables (graphiques 1 et 2 du texte). La pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont entraîné une augmentation considérable de l'incidence de l'insécurité alimentaire. Aujourd'hui, près de 30 % de la population est exposée à un certain niveau d'insécurité alimentaire (contre moins de 10 % en 2019), la région septentrionale des Savanes étant la plus touchée. Les attaques terroristes dans les Savanes, dont on pense qu'elles sont menées par des groupes djihadistes de la région élargie du Sahel, ont commencé à la fin de l'année 2021 et se poursuivent aujourd'hui. La plus récente, en novembre 2023, a fait des victimes et provoqué des dégâts matériels. En dehors de l'activité terroriste, la situation sociopolitique semble globalement calme actuellement. Le pays continue de présenter des lacunes considérables sur les cibles des ODD s'agissant de l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'énergie.

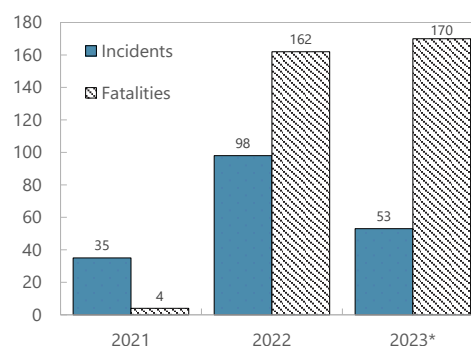
**Graphique 1. du texte Une insécurité alimentaire prononcée et une menace terroriste croissante**

**Graphique 1a du texte. Prévalence de l'insécurité alimentaire<sup>1</sup>, 2017–23**  
(en pourcentage de la population analysée, moyennes mobiles)



\* les données pour 2023 sont des projections.

**Graphique 1b du texte. Incidents liés à l'insécurité, 2021–23\*** (nombre d'incidents et de décès)



\* 30 novembre 2023

Sources : Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), ACLED ; calculs des services du FMI.

1/ La classification Insécurité alimentaire aiguë de l'IPC (IPC AFI) distingue cinq phases dans la gravité de l'insécurité alimentaire aiguë :

1) Aucune/minimale, 2) Stress, 3) Crise, 4) Urgence, 5) Catastrophe/Famine.

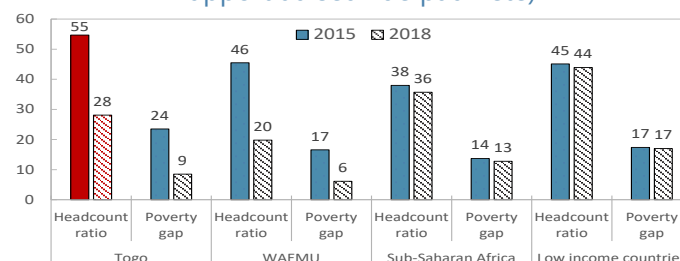
**2. Les déficits budgétaires et la dette ont considérablement augmenté à la suite des chocs survenus ces dernières années, ce qui a annulé la réduction du fardeau de la dette réalisée dans le cadre de l'accord 2017–20 au titre de la FEC, a diminué les marges de manœuvre et a accentué les facteurs de vulnérabilité au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).**

Même si le Togo n'est pas un grand pays membre de l'UEMOA (il représentait 5 % du PIB de la région en 2022), ses besoins

de financement, pour la plupart couverts sur le marché régional de la dette à ce jour, contribuent aux pressions sur la liquidité au niveau de l'UEMOA. Les réserves de change de la région ont diminué pour s'établir à 3,2 mois de couverture des importations (décembre 2023). Pour inverser cette tendance, il est essentiel que le Togo et d'autres pays membres de l'UEMOA rééquilibrent leurs finances publiques et mettent en œuvre des programmes appuyés par le FMI permettant de mobiliser d'autres financements.

**3. Les autorités sollicitent un accord au titre de la FEC qui accompagnera les efforts qu'elles déploient pour préserver la stabilité macroéconomique et accélérer la réduction de la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) par des réformes structurelles visant à soutenir la croissance et limiter les risques pour les finances publiques et le secteur financier.** En apportant des financements concessionnels à des fins budgétaires conformément aux règles régissant l'utilisation des ressources du FMI pour l'appui budgétaire (EBS/10/55) et en mobilisant d'autres bailleurs de fonds, le programme appuyé par le FMI contribuerait à faciliter les décisions des autorités, actuellement contraintes d'arbitrer entre l'augmentation des dépenses sociales et le renforcement de la viabilité de la dette. Il apporterait également de la crédibilité et de l'élan aux réformes entreprises par les autorités. Enfin, le programme contribuerait également à préserver la stabilité macroéconomique et extérieure au sein de la région de l'UEMOA.

**Graphique 2 du texte. Taux et écart de pauvreté avec un seuil à 2,15 dollars<sup>1</sup> par jour, 2015–18**  
(en pourcentage de la population et écart en pourcentage par rapport au seuil de pauvreté)

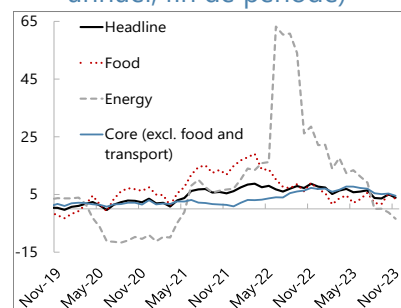


Source : Banque mondiale. 1/ En PPA de 2017. L'écart de pauvreté correspond à l'écart relatif entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

**4. La croissance a bien résisté aux chocs survenus ces dernières années, grâce en partie à l'appui budgétaire fourni, mais cela n'a pas empêché une flambée du coût de la vie.** Après avoir ralenti à 2 % du PIB en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, la croissance a rebondi à 5¾-6 % en 2021 et 2022 (tableau 1). En revanche, l'inflation des prix à la consommation a considérablement augmenté, culminant à 7½ % (moyenne annuelle) à la fin de l'année 2022 et au début de l'année 2023. Même si elle épouse désormais une trajectoire descendante, elle s'établit encore à 5,3 % en novembre (moyenne annuelle). Les prix des denrées alimentaires et des carburants ont été de puissants moteurs de l'inflation mais l'inflation hors énergie et alimentation présente elle aussi un niveau élevé, à 5,6 % en novembre (moyenne annuelle, graphique 3 du texte).

**Graphique 3 du texte. Indice des prix à la consommation, 2019–23**  
(variation en pourcentage, en glissement annuel, fin de période)



Sources : autorités togolaises ; calculs des services du FMI.

**5. Parallèlement, les déficits et la dette publique ont fortement augmenté, malgré le lancement réussi du rééquilibrage budgétaire en 2023.** Le déficit budgétaire global dont compris s'est nettement creusé en 2020 (à 7,1 % du PIB) en raison de facteurs liés à la COVID-19, avant de se résorber (à 5,6 % du PIB) sous l'effet de la reprise de l'économie en 2021, mais il a de nouveau bondi (à 8,3 % du PIB) en 2022 à la suite de mesures destinées à préserver le pouvoir d'achat de la population, notamment des subventions aux carburants mal ciblées et des dépenses liées à la sécurité engagées face aux attaques terroristes (tableau 1 du texte). Les dépenses fiscales ont continué de peser sur les recettes ces dernières années (graphique 4 du texte). En 2023, les autorités ont sensiblement réduit le déficit budgétaire à 6,6 % du PIB grâce à une augmentation des recettes fiscales de 0,5 % du PIB et à une grande rigueur sur le plan des dépenses. La maîtrise des dépenses a également été favorisée par la diminution des subventions aux carburants, grâce aux hausses des prix domestiques des carburants appliquées en 2022 et à la baisse des cours mondiaux des carburants<sup>1</sup>. Face à l'intensification des attaques terroristes, les autorités ont éprouvé la nécessité d'augmenter les dépenses de sécurité au détriment d'autres dépenses dans le contexte d'une enveloppe budgétaire bien contenue. Sous l'effet du niveau élevé des déficits budgétaires ces dernières années, la dette publique a rapidement augmenté (graphique 5 du texte), ce qui a plus que neutralisé la réduction du fardeau de la dette obtenue dans le cadre de l'accord 2017–20 au titre de la FEC.

<sup>1</sup> Les autorités fixent les subventions aux carburants de manière discrétionnaire, ce qui influe sur les recettes par le biais d'abattements sur les droits de douane. En 2023, elles ont diminué ces subventions à 0,9 % du PIB (1,4 % du PIB en 2022).

**6. Les conditions de financement se sont durcies à une période où les autorités doivent répondre à des besoins de refinancement élevés.** Le rendement moyen des obligations d'État du Togo a augmenté à 7 % (6 % en 2022) et l'échéance moyenne s'est raccourcie à 4 ans (9 ans en 2022)<sup>2</sup>. Les besoins de refinancement sur le marché régional des capitaux s'élèvent à 18 % du PIB par an sur la période 2024–27 (en supposant que la structure de la dette reste inchangée). Le Togo n'a pas encore émis de titres d'État négociables sur les marchés mondiaux des capitaux.

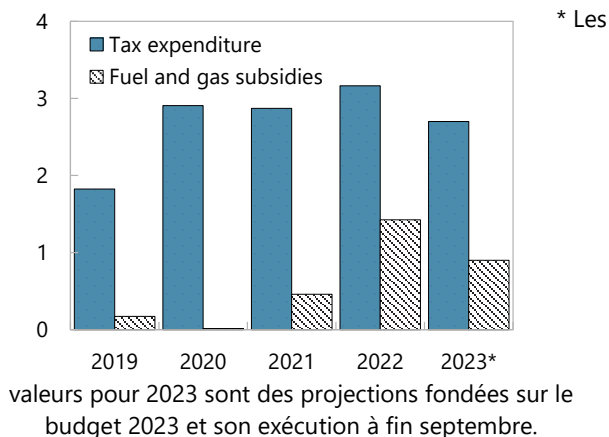
**Tableau 1. du texte Évolution budgétaire, 2019–23**  
(en pourcentage du PIB)

	2019 <sup>1</sup>	2020	2021	2022	2023
Revenue and grants	18.2	16.6	17.1	17.6	18.4
Total revenue	15.2	14.1	15.3	15.1	15.5
Tax revenue	13.5	12.5	14.0	13.9	14.4
Nontax revenue	1.8	1.6	1.3	1.2	1.1
Grants	3.0	2.5	1.8	2.5	2.9
Expenditures and net lending	16.6	23.7	21.8	26.0	24.9
Current expenditures	13.4	14.4	13.6	16.2	15.2
of which: Fuel subsidies	0.2	0.1	0.2	1.4	0.9
of which: Social protection cash transfers	...	0.3	0.2	0.1	0.2
Capital expenditures	3.2	9.3	8.2	9.7	9.8
of which: emergency program for Northern regions	...	...	...	0.7	1.2
Overall balance (commitment basis, incl. grants)	1.7	-7.0	-4.7	-8.3	-6.6
Change in arrears	-2.6	0.0	-1.0	0.0	0.0
Overall balance (cash basis, incl. grants)	-0.9	-7.1	-5.6	-8.3	-6.6
Financing	2.9	7.5	7.2	10.8	9.4
Domestic financing (net)	-3.2	0.6	4.5	7.1	4.7
External financing (net)	6.1	6.9	2.7	3.6	4.8
Exceptional financing	1.0	2.1	0.2	0.0	0.0
of which: IMF-ECF	1.0	1.9	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités togolaises ; estimations des services du FMI. Les données pour 2023 sont préliminaires.

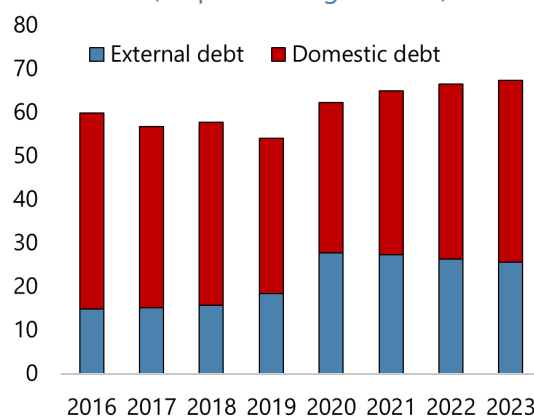
<sup>1</sup> Hors transactions avec la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS), en 2019.

**Graphique 4 du texte. Dépenses fiscales, et subventions aux carburants et au gaz, 2019–23**  
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités togolaises ; calculs des services du FMI.

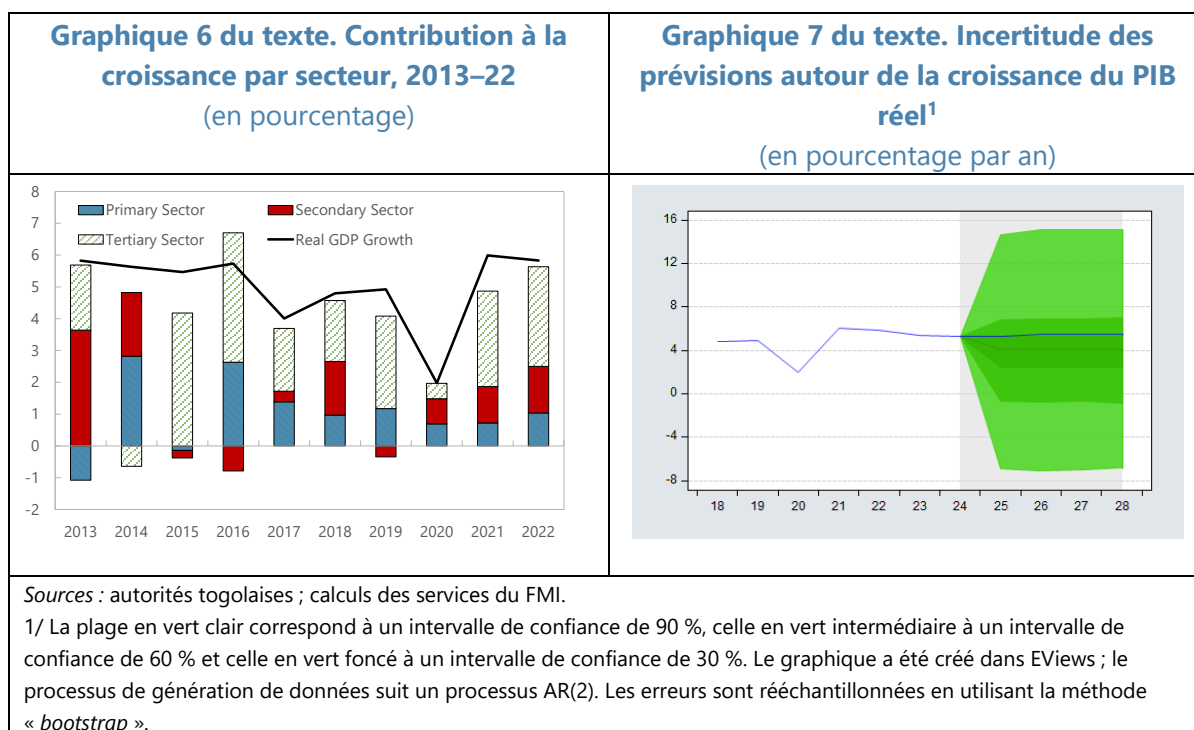
**Graphique 5. du texte. Dette publique totale, 2016–23**  
(en pourcentage du PIB)



<sup>2</sup> Sur la base des émissions réalisées jusqu'à fin août 2023.

**7. L'alourdissement du fardeau de la dette et le durcissement des conditions sur les marchés financiers ont réduit les amortisseurs dont disposent les autorités pour absorber les chocs.** Par rapport à la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD), réalisée en 2020, le risque de surendettement extérieur reste modéré et le risque de surendettement global demeure élevé (AVD jointe). En revanche, la capacité à absorber les chocs a été revue à la baisse, passant d'une « importante marge » à une « certaine marge », et elle est d'autant plus contrainte que rapportée aux recettes budgétaires, ce qui souligne l'importance d'accroître les recettes. Tous les autres indicateurs présentent une importante marge d'absorption des chocs.

**8. La position extérieure du Togo est globalement conforme au niveau que supposent les paramètres fondamentaux et les politiques économiques souhaitables (annexe I, ESE).** D'après les projections, le déficit courant aura diminué à 3,3 % du PIB en 2023, l'amélioration modérée des termes de l'échange ayant compensé la baisse des exportations vers le Niger, entraînée par la prise de pouvoir par l'armée dans ce pays et les sanctions prises par la CEDEAO à son encontre.



**9. La solidité du secteur bancaire togolais s'est améliorée parallèlement à l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19. Cependant, il continue de faire face à des difficultés et aux risques qui s'y rapportent.** Deux grandes banques présentent toujours des fonds propres négatifs, ce qui met en péril la stabilité du secteur financier (voir la partie Entretien, ci-après).

**10. Le climat des affaires et la gouvernance se sont améliorés au Togo mais le pays dispose encore d'une marge de progression dans ces domaines** (voir la partie Entretien, ci-après).

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**11. Les résultats macroéconomiques devraient rester solides à moyen terme (tableau 2. du texte).** La croissance devrait se tasser à 5,3 % sur la période 2024–25 sous l’effet du rééquilibrage budgétaire, avant de retrouver sa tendance à long terme, projetée à 5,5 % par an. Comme au cours des dernières années, la croissance devrait être principalement tirée par le secteur des services (graphique 6 du texte), le pays étant un pôle majeur de la région pour la logistique et les services financiers. Elle pourrait également bénéficier de la contribution de l’exploitation minière et de l’industrie manufacturière. L’inflation hors alimentation et énergie devrait rester élevée à court terme mais l’inflation globale devrait être ramenée à 2 % d’ici à 2025, conformément à la cible de la BCEAO. Le déficit budgétaire devrait converger vers le plafond régional de 3 % du PIB d’ici 2025 sous l’effet du rééquilibrage planifié et le ratio dette totale/PIB devrait diminuer progressivement à partir de 2025. D’après les projections, le déficit courant devrait tendre progressivement vers 2,8 % du PIB, en cohérence avec le rééquilibrage budgétaire. Les élections régionales et législatives, qui devraient se tenir au cours des prochains mois, ne devraient pas avoir d’incidence majeure sur les perspectives.

**12. Cependant, les perspectives sont sujettes à des risques importants (voir annexe II, matrice d’évaluation des risques).** Une intensification du terrorisme ou sa propagation à d’autres parties de la région menacerait grandement les résultats de l’économie. L’échelle des répercussions irait d’un fléchissement des activités logistiques à une grave déstabilisation de l’économie du Togo. Les résultats économiques sont également vulnérables à d’autres chocs, tels que des chocs climatiques ou encore la volatilité des prix des denrées alimentaires et des carburants. Un autre risque réside dans la difficulté à se procurer suffisamment de financement à des taux abordables sur le marché régional. S’il venait à se concrétiser, il pourrait avoir des répercussions négatives sur les résultats économiques, sous la forme de coupes brutales dans les dépenses budgétaires en cas d’indisponibilité de financements extérieurs. À moyen et long terme, les résultats économiques pourraient également être mis en péril par une détérioration de la viabilité de la dette en cas d’échec des efforts déployés pour réaliser un rééquilibrage budgétaire suffisant tout en maintenant une croissance vigoureuse. Par ailleurs, la position budgétaire est exposée à la concrétisation de passifs conditionnels liés aux entreprises publiques et aux PPP, ainsi qu’à la matérialisation de risques pesant sur la stabilité du secteur financier, s’ils ne sont pas traités. À l’inverse, l’avenir pourrait donner lieu à de bonnes surprises qui auraient des effets positifs sur la croissance à moyen terme, dans les secteurs de la logistique, de l’industrie manufacturière légère et de l’exploitation minière, par exemple.

**Tableau 2. du texte Principales projections macroéconomiques, 2022–28**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Est.		Projections				
Real GDP (percent change)	5.8	5.4	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5
GDP deflator (percent change)	3.7	2.8	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0
CPI inflation, average (percent)	7.6	5.1	2.7	2.0	2.0	2.0	1.7
	(percent of GDP)						
Overall balance (commitment basis, incl. grants, excl. banking sector operations)	-4.7	-6.6	-4.8	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Overall balance (commitment basis, incl. grants)	-4.7	-6.6	-6.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Current account balance	-4.2	-3.3	-3.6	-3.5	-3.2	-2.8	-2.8
Total public and publicly guaranteed debt	66.5	67.4	68.8	66.9	65.1	63.4	61.9

Sources: Togolese authorities; and IMF staff projections.

Note : Les données pour 2023 sont préliminaires.

## OBJECTIFS ET POLITIQUES DU PROGRAMME

### A. Rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette

#### **Rendre la croissance plus inclusive (axe 1 du plan national de développement, la Feuille de route gouvernementale Togo 2020–25)**

#### **13. Les autorités prévoient de renforcer le dispositif de protection sociale, et d'élargir les dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté.**

- Elles augmenteront les dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté au sens large (*objectif indicatif, tableau 2 du MPEF*)<sup>3</sup>. Afin d'éclaircir la méthode utilisée pour renforcer le dispositif de protection sociale, les autorités entendent adopter une stratégie destinée à renforcer le dispositif de protection sociale (d'ici à fin juin, tableau 3 du MPEF, RS 2.1). Les autorités posent déjà les fondations d'un programme de transferts monétaires ciblés en mettant en place un système d'identification biométrique et en établissant un registre des personnes en situation de pauvreté susceptibles de bénéficier de transferts monétaires (d'ici à fin décembre, tableau 3 du MPEF, RS 2.2). Les versements seront effectués au moyen d'une version améliorée de la plateforme *Novissi* utilisée dans le cadre de la crise de la COVID-19. En 2024, les autorités testeront leur mesure et sa mise en œuvre sur un nombre limité de ménages admissibles, avant d'augmenter le nombre de ménages et le volume des transferts à partir de 2025, dans le but d'atteindre les 440 000 bénéficiaires (environ 5 % de la population togolaise) d'ici à 2028.

<sup>3</sup> À l'heure actuelle, le dispositif de protection sociale du Togo prend la forme d'un régime de retraite et de services de santé limités pour les fonctionnaires et les travailleurs du secteur privé formel. Par le passé, l'État a aussi versé des subventions (notamment sur les produits alimentaires, les carburants, l'eau et l'électricité), et octroyé de petit transferts monétaires et en nature, et il a aussi mis en place des programmes de travail principalement destinés aux travailleurs du secteur informel. Le plan de développement des autorités préconise un élargissement de l'accès aux soins de santé ; aux réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement ; et à l'éducation et la formation.



- Les autorités s’efforceront de limiter les subventions aux carburants, à l’électricité et à l’eau. En février 2024, elles adopteront un mécanisme de lissage automatique des prix des carburants<sup>4</sup> ainsi que le fonds de *stabilisation* des prix des carburants qui s’y rapporte (MPEF, paragraphe 18). Le mécanisme devrait contribuer à réduire progressivement les subventions aux carburants. Par précaution, les autorités ont maintenu les subventions aux carburants à leur niveau de 2023 en termes nominaux dans leurs projections, mais les dépenses consacrées aux subventions devraient déjà être inférieures en 2024. Par ailleurs, elles procèdent actuellement à la révision des subventions à l’eau et à l’électricité avec l’aide de la Banque mondiale.

**14. Les autorités continuent également de mettre en œuvre un programme d’urgence pour le nord du Togo, qui vise à améliorer les conditions de vie de la population de cette partie du pays mal desservie.** L’objectif du programme d’urgence est de permettre un meilleur accès aux services essentiels, notamment l’eau, l’énergie, les soins de santé et l’éducation ; de développer les réseaux de télécommunication et de routes rurales, et de soutenir l’agriculture (annexe III). Initialement destiné à la région des Savanes, la plus septentrionale, le programme a depuis été étendu à la région de la Kara et la région Centrale. Son coût est désormais projeté à 5,6 % du PIB en cumulé. Dans un contexte de ressources budgétaires limitées, ce programme a été exécuté à hauteur de 30 % à ce jour.

### ***Rendre la dette plus viable***

**15. Les autorités ont adopté un double ancrage budgétaire afin de préserver la viabilité de la dette et de surmonter les contraintes de financement.** Le premier élément de l’ancrage consiste à ramener le risque global de surendettement au niveau « modéré » d’ici à fin 2026 (dernière année pleine avant la clôture du programme) en portant la valeur actualisée de la dette au-dessous de 55 % du PIB. Le deuxième élément consiste à réduire le déficit budgétaire à 3 % du PIB d’ici 2025, pour éviter de mettre à trop rude épreuve la capacité du marché régional à apporter des financements (cela alignera également la politique budgétaire avec le cadre de convergence régional actuellement suspendu)<sup>5</sup>. Les mesures seront prises en fonction de la plus stricte des deux contraintes et de la nécessité d’éviter des ajustements trop brutaux. Dans ce contexte, les autorités entendent réduire le déficit budgétaire à 4,8 % du PIB en 2024 (tableau 4 du texte). Le programme prévoit des *CRQ relatifs au solde budgétaire primaire de base et au financement intérieur, ainsi que des limites d’endettement, afin de permettre un rééquilibrage des finances publiques et de préserver la viabilité de la dette* (tableau 2 du MPEF).

<sup>4</sup> Le nouveau mécanisme a pour but de veiller à ce que les prix intérieurs des carburants soient fixés à un niveau qui, en moyenne, permette de recouvrer le coût de fourniture (y compris les taxes et impôts applicables), tout en limitant les variations de prix à 5 % par mois au maximum. En partant de leur niveau initial, les prix à la pompe seront modifiés jusqu’à atteindre le recouvrement des coûts, avec des ajustements mensuels de 5 % au maximum.

<sup>5</sup> Les programmes en cours avec la Côte d’Ivoire et le Sénégal prévoient également une réduction des déficits budgétaires à 3 % du PIB d’ici 2025.

**Tableau 3. du texte Programmes budgétaires à moyen terme, 2023–28**

(en pourcentage du PIB)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Revenue and grants	18.4	18.4	18.4	18.8	19.1	19.6
Total revenue	15.5	16.3	16.9	17.4	17.8	18.3
Tax revenue	14.4	14.9	15.4	15.9	16.4	16.9
Nontax revenue	1.1	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Grants	2.9	2.2	1.6	1.5	1.3	1.3
Expenditures and net lending	24.9	23.3	21.4	21.8	22.1	22.6
Current expenditures	15.2	15.0	14.8	14.8	14.8	14.6
<i>of which: Fuel subsidies</i>	0.9	0.8	...	...	...	...
<i>of which: Social protection cash transfers</i>	0.2	0.1	...	...	...	...
Capital expenditures	9.8	8.3	6.6	7.0	7.3	8.0
<i>of which: emergency program for Northern regions</i>	1.2	1.0	0.7	0.6	0.6	0.5
Overall balance (commitment basis, incl. grants, excl. banking sector operation)	-6.6	-4.8	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Overall balance (commitment basis, incl. grants)	-6.6	-6.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Change in arrears	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Overall balance (cash basis, incl. grants, excl. banking sector operations)	-6.6	-4.8	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Overall balance (cash basis, incl. grants)	-6.6	-6.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Overall balance (cash basis, excl. grants)	-9.4	-8.5	-4.5	-4.5	-4.3	-4.3
Financing	9.4	7.2	3.4	3.7	3.8	4.3
Domestic financing (net)	4.7	3.1	0.8	0.6	1.2	1.8
External financing (net)	4.8	4.1	2.6	3.0	2.6	2.5
Exceptional financing	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0
<i>of which: IMF-ECF</i>	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0
<i>Memorandum Item:</i>						
Social and pro-poor spending	4.8	5.3	5.1	5.3	5.4	5.5

Sources : autorités togolaises ; estimations des services du FMI. Les données pour 2023 sont préliminaires.

**Tableau 1. Mesures d'augmentation des recettes fiscales en 2024**

Mesures	Description	Gains potentiels en 2024
<b>Mesures relatives à la politique fiscale</b>		
Suppression des exonérations non statutaires	Rationalisation des dépenses budgétaires.	2,4 milliards de FCFA (0,04 % du PIB)
Augmentation du taux d'accise sur les boissons énergisantes et les boissons alcoolisées	Augmentation du taux d'accise sur les boissons énergisantes importées de 5 % à 10 % ; augmentation du taux d'accise sur la bière de 18 % à 20 % ; augmentation du taux d'accise sur les autres boissons alcoolisées importées de 50 % à 60 %.	2,1 milliards de FCFA (0,04 % du PIB)
Nouveau taux d'accise sur les sacs en plastique et les cubes de bouillon	Instauration d'un taux d'accise de 5 % sur les sacs en plastique ; instauration d'un taux d'accise de 10 % sur les cubes de bouillon.	0,87 milliard de FCFA (0,01 % du PIB)
Suppression des exonérations liées à la COVID-19 et suppression de celles liées à l'importation de nouveaux véhicules.	Suppression du taux réduit de TVA de 10 % sur les services d'hôtellerie et de restauration ; suppression des taxes, droits et exonérations fiscales liés au matériel médical pour la lutte contre la COVID-19 ; réduction de la déduction pour l'importation de véhicules neufs de 90 % à 80 %.	2,1 milliards de FCFA (0,04 % du PIB)
Réorganisation de la taxation des véhicules d'occasion	Augmentation de 1 % à 2 % du taux de l'impôt minimum forfaitaire prélevé sur les importations de véhicules d'occasion ; augmentation du taux de la patente sur le commerce de véhicules d'occasion.	0,88 milliard de FCFA (0,01 % du PIB)
Augmentation de la fiscalité appliquée aux jeux de hasard	Augmentation de 5 % à 7 % du taux de la taxe sur les produits des jeux de hasard.	0,63 milliard de FCFA (0,01 % du PIB)
Optimisation des impôts fonciers	Rationalisation des exonérations fiscales et utilisation des résultats du recensement cadastral à Lomé.	3,8 milliards de FCFA (0,06 % du PIB)
Renforcement de la fiscalité en douane	Utilisation des codes de spécification tarifaire et de valeurs minimales pour d'autres produits.	2,4 milliards de FCFA (0,04 % du PIB)
Élargissement de l'éventail des contrats de marchés publics soumis à l'imposition ex ante	Tous les contrats de marchés publics sont désormais soumis à l'imposition, y compris ceux situés au-dessous d'un seuil précédemment utilisé.	5,0 milliards de FCFA (0,08 % du PIB)
<b>Mesures d'administration des recettes</b>		
Différents efforts en matière d'administration	Amélioration de l'inscription des contribuables et de leur suivi grâce en partie à la dématérialisation (exemple : élargissement de la dématérialisation des déclarations de revenus et du paiement des impôts) ; mesures destinées à diminuer la fraude douanière et à améliorer le recouvrement des arriérés fiscaux.	12,7 milliards de FCFA (0,21 % du PIB)
<b>Total</b>		<b>33,1 milliards de FCFA (0,55% du PIB)</b>

Sources : autorités togolaises ; services du FMI.

**16. Pour contribuer à la réalisation du rééquilibrage nécessaire et dégager une marge de manœuvre pour des dépenses prioritaires, les autorités entendent augmenter les recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an (projet 23 de l'axe 3 de la Feuille de route gouvernementale 2020–25).**

- À court terme, il est attendu que les recettes fiscales atteignent 14,9 % du PIB en 2024 (*tableau 2 du MPEF, objectif indicatif*).
  - Dans le domaine de la politique fiscale, notamment, les autorités élargiront la base de l'impôt en réduisant différentes exonérations et en mettant fin aux taux préférentiels ; et elles augmenteront les droits d'accise, en particulier sur les biens associés à des externalités négatives, comme les boissons alcoolisées. En tenant compte de cela, les mesures de politique fiscale représentent 20,2 milliards de francs CFA (0,34 % du PIB, tableau 4 du texte).
  - Dans le domaine de l'administration des recettes, les autorités déploieront plusieurs efforts : amélioration de l'inscription des contribuables ; dématérialisation (exemples : lancement d'une application mobile pour la déclaration et le paiement de la taxe sur les véhicules à moteur ; élargissement aux petites entreprises du dépôt en ligne des états financiers ; introduction d'un système d'analyse automatisée des risques fiscaux) ; et préparation d'un plan d'action correctif pour non-respect des procédures douanières sur 15 produits considérés comme les plus fortement exposés à la fraude (*d'ici à fin juin, tableau 3 du MPEF, RS 1.1*). Les autorités intensifieront également leurs efforts en matière de recouvrement des arriérés fiscaux. Les gains qui devraient découler de ces efforts sont estimés à 12,7 milliards de francs CFA (0,21 % du PIB).
- Concernant l'accroissement des recettes à moyen terme, les autorités *élaboreront et publieront une stratégie d'accroissement des recettes comprenant des mesures liées à la politique fiscale et à l'administration des recettes (d'ici à fin octobre, tableau 3 du MPEF, RS 1.2)*. La stratégie s'appuiera sur l'assistance technique dispensée par le FMI dans ce domaine au début et au milieu de l'année 2024.

**17. Par ailleurs, les recettes non fiscales devraient enregistrer une première augmentation de 0,3 % du PIB en 2024**, en grande partie sous l'effet de nouvelles redevances sur le trafic de conteneurs au Port de Lomé.

**18. Les plans de dépenses des autorités concilient les objectifs liés à l'exécution de dépenses prioritaires (pour la sécurité, la protection sociale, l'investissement et l'assainissement du secteur bancaire) et ceux liés au rééquilibrage des finances publiques.**

- Les dépenses courantes devraient diminuer de 15,2 % du PIB en 2023 à environ 14,9 % du PIB sur la période 2024–27 sous l'effet de restrictions sur la masse salariale, l'achat de biens et de services, et les subventions aux carburants.
- L'investissement public, y compris les dépenses de sécurité, devrait diminuer de 9,8 % du PIB en 2023 à 8,2 % en 2024 et 6,5 % en 2025, avant de se redresser dans les années suivantes dans le sillage de l'accroissement des recettes. La compression des investissements hors sécurité

jusqu'en 2025 pèsera sur la croissance et ses perspectives, ce qui souligne l'importance de procéder à des réformes structurelles pour soutenir la croissance potentielle<sup>6</sup>.

- Le cadre budgétaire comprend également des espaces pour la recapitalisation de la banque publique en difficulté jusqu'au niveau minimal de fonds propres réglementaires et l'achat d'actifs immobiliers d'une ancienne banque publique, pour un montant total équivalent à 1,6 % du PIB en 2024 (se référer au point sur les difficultés du secteur bancaire ci-après).

**19. Les autorités comptent également renforcer la viabilité de la dette en diminuant la proportion de la dette intérieure commerciale dans leur portefeuille de titres de créance au profit de la dette extérieure concessionnelle.** Face au durcissement des conditions sur le marché intérieur, les autorités prévoient de porter la part des emprunts extérieurs dans l'encours de la dette d'environ 40 % à environ 50 % dans les années à venir, si les conditions du marché le permettent. Conformément à la politique de plafonds d'endettement, le programme prévoit un plafond sur la dette extérieure contractée (*CRQ continu, tableau 2 du MPEF*) qui permet d'opérer cette transition tout en évitant une accumulation excessive de dette extérieure. Ce plafond est fixé sous forme de valeur actualisée afin de promouvoir les emprunts à des conditions concessionnelles et il sera compatible avec l'augmentation prévue des emprunts à des conditions fortement concessionnelles consentis par la Banque mondiale.

## B. Mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques

### ***Amélioration de la gestion des finances publiques (GFP)***

**20. Les autorités ont réalisé des avancées en matière de gestion des finances publiques ces dernières années et elles entendent poursuivre leurs réformes.** Elles sont passées aux budgets-programmes et ont commencé à intégrer des considérations liées au genre et au climat dans l'élaboration du budget. Afin que la méthode du budget-programme soit parfaitement ancrée, les autorités entendent continuer à décentraliser les responsabilités en matière de dépenses au niveau des ministères dépensiers en conservant une surveillance par le ministère des Finances.

**21. Les autorités comptent également apporter de la clarté sur les risques liés aux entreprises publiques et aux PPP, et déployer des efforts pour limiter ces risques** (*projet 28 de l'axe 3 de la Feuille de route gouvernementale 2020–25*). Pour cela, elles ont l'intention de renforcer le cadre institutionnel et juridique des entreprises publiques, d'apporter plus de transparence quant à leurs opérations et leurs finances, et de renforcer leur surveillance et leur contrôle. Dans ce contexte, les autorités entendent :

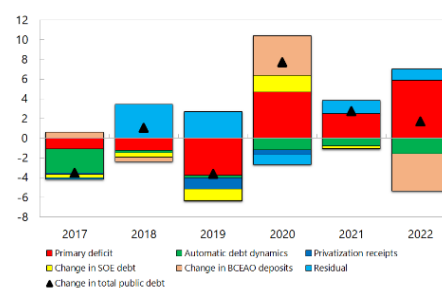
<sup>6</sup> Par ailleurs, la moyenne de l'investissement public sur la période 2024–27 du programme (6,5 % du PIB), bien qu'inférieure à celle de la période 2020–22 (9,1 % du PIB), resterait tout de même supérieure à son niveau au cours du programme appuyé par le dernier accord au titre de la FEC (5,2 % du PIB), qui avait allégé le fardeau de la dette, ce qui laisse à penser que la compression ponctuelle des investissements prévue n'est pas excessive.

- *Étoffer les documents accompagnant les projets de lois de finances annuels en définissant le portefeuille des entreprises dans lesquelles l'État est actionnaire majoritaire et en fournissant les principaux éléments et engagements financiers au titre des contrats de PPP (RS 3.1 pour fin décembre, tableau 3 du MPEF) ; et*
- *Étendre le périmètre du Programme d'investissements publics (PIP) aux entités extrabudgétaires et aux PPP, et préparer, parallèlement au PIP, un rapport annuel consolidé sur les projets d'investissement des entreprises publiques et des collectivités locales qui dépassent 1 milliard de francs CFA pour les entreprises publiques et 50 millions de francs CFA pour les collectivités locales. Communiquer le rapport à l'Assemblée nationale (RS 3.2 pour fin juin, tableau 3 du MPEF).*

**22. Les autorités travailleront avec les services du FMI pour comprendre pourquoi la dette publique semble avoir augmenté plus rapidement que le rythme induit par les moteurs connus de la dette** (les

ajustements stocks-flux de la dette). L'analyse préliminaire des services du FMI laisse apparaître des résidus annuels moyens de 1,3 % du PIB sur la période 2017–22 (réduits à 0,5 % du PIB sur la période 2020–22), ce qui doit encore être expliqué (graphique 8 du texte). Sans surprise, un scénario alternatif de l'AVD montre que le maintien des ajustements stocks-flux, même en étant progressivement réduit, ralentirait l'atténuation des risques liés à la dette. Les autorités sont déterminées à travailler avec les services du FMI pour comprendre les sources de cette incohérence et intégrer les actions à entreprendre dans leur stratégie de gestion de la dette, afin d'éviter que cette situation se reproduise.

**Graphique 8 du texte. Variation de la dette publique totale, 2017–22**  
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités togolaises ; calculs des services du FMI. L'accumulation de la dette des entreprises publiques en 2022 est fixée à zéro car les données correspondantes ne sont pas encore disponibles.

**23. Les autorités entendent également renforcer l'information budgétaire.** Pour cela, elles prévoient d'organiser une ventilation de l'information budgétaire au sein de l'administration centrale et d'autres parties des administrations publiques, ce qui facilitera la cohérence entre recettes, dépenses et financements. Elles fourniront également un tableau établissant la cohérence entre l'exécution du budget et la position de l'administration centrale vis-à-vis du système bancaire. En plus de favoriser la transparence en matière de finances publiques et de gestion de la trésorerie, cela pourrait aider à comprendre l'accumulation de dette inexpliquée. Avec l'accompagnement de la Banque mondiale, elles publieront des informations sur les enchérisseurs et les investisseurs finaux des émissions obligataires sur le marché régional de la dette.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> Il s'agit d'une mesure de performance et de politique publique (PPA) pour l'exercice 2024 au titre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale.

**Soutenir la croissance en améliorant la gouvernance et le climat des affaires**

**24. Ces dernières années, le Togo a apporté des améliorations notables à son climat des affaires ainsi qu'aux dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption.** La note du Togo à l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) par la Banque mondiale s'est améliorée à 3,7 en 2022 (pour 3,0 en 2013), et elle est supérieure aux moyennes des pays IDA, des pays IDA d'AfSS et des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (environ 3,2). Pour améliorer le climat des affaires, les autorités se sont attachées à renforcer les tribunaux de commerce et à dématérialiser un large éventail de fonctions de l'État afin de diminuer les risques de corruption (mais aussi d'améliorer l'efficacité de ces fonctions et d'en réduire les coûts). Par exemple, elles ont créé des plateformes numériques pour la déclaration de revenus et le paiement des impôts ainsi que pour les procédures douanières, et elles procèdent à la dématérialisation du registre de la propriété foncière. Le Togo s'attaque également aux freins à sa croissance économique avec le soutien du programme « threshold » de l'US Millennium Challenge Corporation et il est devenu admissible à l'élaboration d'un « compact » en 2022.

**25. Cependant, les autorités semblent disposer d'une marge de progression en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.** Des amendements doivent encore être apportés aux principales lois établissant le cadre de gouvernance et de lutte contre la corruption, qui présentent des lacunes. Des progrès doivent également être réalisés s'agissant de la mise en application des lois existantes et de la coordination entre les organismes chargés d'exécuter le mandat sur la gouvernance et la lutte contre la corruption. Par exemple, la haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) est opérationnelle depuis 2018 mais ce n'est qu'en 2022 qu'elle a promulgué le premier plan national (quinquennal) de lutte contre la corruption. Il convient que les efforts déployés pour améliorer le cadre de gouvernance soient soigneusement étudiés et coordonnés. Dans ce contexte, une évaluation diagnostique de la gouvernance par le FMI pourrait se révéler très bénéfique.

**26. Les autorités développent le Port de Lomé, qui est la plaque tournante d'un secteur logistique à l'importance stratégique pour le Togo** (*projet 17 de l'axe 2 de la Feuille de route gouvernementale 2020-25*). Ce port naturel en eau profonde est le plus grand terminal à conteneurs de la région, le quatrième plus important du continent africain. Il doit sa réussite aux investissements et réformes mis en œuvre par les autorités pour augmenter sa capacité, abaisser les coûts et simplifier les procédures. Les autorités prévoient de procéder à une nouvelle extension du port, ce qui pourrait soutenir la croissance, contribuer aux échanges commerciaux internationaux et attirer des investissements étrangers.

**27. Par ailleurs, les autorités s'efforcent de diversifier l'économie en développant l'industrie manufacturière légère** (*projets 20, 21 et 22 de l'axe 2 de la Feuille de route gouvernementale 2020-25*). Elles ont créé une zone industrielle destinée à accueillir les premières étapes de la transformation des produits agricoles et dont les occupants bénéficient d'allègements fiscaux. Des entreprises produisant des produits à base de soja et des textiles y ont lancé leurs activités. Étant donné que le pays contracte davantage de dette extérieure, il est important de

développer et de diversifier les exportations afin d'atténuer les risques pour la viabilité de la dette mis en lumière par les tests de résistance.

**28. Même si le Togo bénéficie d'un système bancaire développé et actif à l'échelle régionale par rapport à d'autres pays, il est possible de stimuler l'octroi de financements au secteur privé togolais,** par exemple en améliorant le registre de la propriété foncière et en optimisant le fonctionnement du bureau d'information sur le crédit. Les autorités travaillent sur ces deux plans.

**29. De nombreuses améliorations pourraient être apportées au dispositif juridique de LBC/FT et à sa mise en œuvre (annexe IV).** Dans un rapport de 2022, le GIABA situe les risques du Togo en matière de financement du terrorisme à un niveau moyennement élevé, et il indique que les principaux risques en matière de blanchiment des capitaux sont l'évasion fiscale et la corruption. Les autorités entendent relever les défis concernant i) le délit de financement du terrorisme, ii) la mise en œuvre des résolutions de Nations Unies sur le financement du terrorisme et la prolifération d'armes, et iii) les mesures portant sur les personnes politiquement exposées et les passeurs de fonds transfrontaliers. En plus de traiter les risques de corruption, les efforts réalisés dans ce sens devraient contribuer à accroître les recettes fiscales en faisant obstacle à l'évasion fiscale, et à rendre le secteur financier plus résilient.

**Réformer la dernière banque publique afin de limiter les risques pour le secteur financier et les risques budgétaires qui s'y rapportent** (*projet 29 de l'axe 3 de la Feuille de route gouvernementale 2020-25*)

**30. À fin juin 2023, quatre des 11 banques du système bancaire, soit 22 % des actifs du secteur, ne respectaient pas une ou plusieurs norme(s) prudentielle(s).** En particulier, la dernière banque publique et une ancienne banque publique privatisée en 2021 présentaient toujours des niveaux de fonds propres fortement négatifs. À elles deux, ces banques représentent 18 % des actifs du secteur bancaire et sont en situation de fonds propres réglementaires négatifs à hauteur de 104,2 milliards de francs CFA (1,8 % du PIB de 2024). Une autre petite banque privée sous administration judiciaire provisoire présentait également un niveau de fonds propres négatif, tandis qu'une autre banque privée dépassait le plafond réglementaire pour les actifs hors exploitation.

**31. Le secteur bancaire dans son ensemble présente un faible niveau de capitalisation, ce qui tient principalement à l'insuffisance de fonds propres de ces deux banques (tableau 6).** À fin juin 2023, le ratio de solvabilité du secteur s'élevait à 6,4 % (un niveau supérieur aux 3,0 % de fin 2020 mais qui reste largement inférieur au niveau requis de 11,25 %). Par ailleurs, la qualité moyenne des actifs, même si elle s'améliore, reste limitée. Le ratio prêts improductifs/total des prêts a atteint 8,5 %, (contre 16 % à fin 2020).

**32. Le non-respect des normes prudentielles par certains pans du secteur bancaire pose des risques pour le secteur financier et les finances publiques.** En particulier, les deux banques sous-capitalisées sont à l'origine de risques pour la stabilité financière, même si les risques de ce type se matérialisent rarement dans les pays à faible revenu.



**33. Les autorités prévoient de diminuer ces risques en menant à bien une réforme globale de la dernière banque publique.** Elles ont récemment fourni des fonds à cette banque pour l'aider à relever son niveau de fonds propres réglementaires à zéro moyennant un coût de 0,7 % du PIB, au moyen d'une affectation dans le budget 2024 (*mesure préalable, tableau 3 du MPEF*). Une partie de ces fonds a été utilisée pour acheter certains des biens immobiliers de la banque, évalués à leur valeur comptable brute. (Le fait de supprimer les biens immobiliers du bilan de la banque diminue le coût budgétaire de la recapitalisation, sachant que la réglementation de l'UEMOA s'oppose fortement au fait que les banques détiennent des actifs illiquides, en particulier lorsqu'elles sont sous-capitalisées) Le reste des fonds sera injecté dans le capital entièrement versé de la banque une fois que les formalités juridiques auront été réalisées par un notaire (attendu d'ici à juin 2024). Par ailleurs, les autorités prévoient de privatiser la banque et de demander son approbation à la Commission bancaire de la région dans les mois à venir. Si la Commission approuve la requête après avoir jugé l'acheteur proposé « approprié », elle précisera les actions que l'investisseur devra réaliser pour assurer la pleine conformité de la banque avec les obligations réglementaires. Si les projets de privatisation n'aboutissent pas, l'État est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour assurer que la banque soit en conformité avec les normes prudentielles bien avant la fin de l'accord au titre de la FEC.

**34. Les autorités ont récemment décidé d'aider aussi la banque privatisée en 2021 à étoffer ses fonds propres réglementaires, ce qui réduira encore les risques pour la stabilité du secteur bancaire.** La banque a amélioré la qualité de ses actifs mais elle a fait peu de progrès dans le renforcement de ses fonds propres réglementaires. Pour cette banque, les autorités entendent également faciliter l'amélioration des fonds propres réglementaires en rachetant une partie de son portefeuille immobilier (pour un coût équivalent à 0,6 % du PIB). Les autorités rachèteront les actifs immobiliers au même prix que celui fixé lors de la vente de la banque en 2021.

## MODALITÉS DU PROGRAMME

**35. Les services du FMI proposent un accord au titre de la FEC sur 42 mois avec un accès à 293,60 millions de DTS (200 % de la quote-part).**

- **Durée du programme.** La durée proposée permettrait de mettre en œuvre et de consolider des réformes essentielles, notamment le rééquilibrage budgétaire.
- **Accès et échelonnement.** Le Togo fait face à des difficultés prolongées de financement de sa balance des paiements puisque le pays a besoin de mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et le développement. En outre, les besoins de financement de la balance des paiements s'expliquent par les pressions exercées sur les dépenses à court terme liées à l'insécurité alimentaire et aux problèmes de sécurité, notamment avec le programme d'urgence pour la région des Savanes (5,6 % du PIB au total, dont 0,6 % du PIB en 2024), l'assainissement du secteur bancaire (1,6 % du PIB en 2024) et le niveau élevé du service de la dette. Compte tenu de ces besoins et de la solidité du programme, avec notamment le rééquilibrage substantiel des finances publiques et la réforme du secteur bancaire avant le début du programme et durant les premières phases de sa mise en œuvre, ledit programme prévoit un

financement du FMI concentré en début de période, avec près de la moitié des décaissements réalisés au cours de la première année, ce qui équivaut à réaliser des décaissements s'élevant à 0,3 % du PIB au cours de la première année de programme, plutôt que d'adopter un échelonnement uniforme.

**36. Utilisation des ressources du FMI.** Les autorités prévoient d'utiliser les décaissements du FMI pour le financement du budget, ce qui réduira les emprunts coûteux sur le marché régional et les risques de refinancement.

**37. Le programme est intégralement financé, avec des engagements fermes de financement en place pour les 12 premiers mois et de bonnes perspectives quant à l'obtention de fonds suffisants pour la durée restante du programme.** Des engagements fermes de la part de l'AID et de la BAD devraient assurer un appui budgétaire de 150 millions et de 13 millions de dollars respectivement en 2024, et il existe des perspectives encourageantes de financement supplémentaire à moyen terme de la part de sources multilatérales et bilatérales (tableau 9).

**38. Répartition des charges.** Le programme bénéficiera d'un appui technique et financier solide de la part des autres partenaires pour le développement. La Banque mondiale a augmenté son soutien budgétaire pour 2024, aidant les autorités à maintenir les dépenses sociales et en faveur des pauvres malgré le rééquilibrage budgétaire. Un soutien budgétaire sous forme de dons est également attendu de la part de l'UE, et les autorités attendent d'autres contributions de la part d'autres partenaires dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. Si l'on se fie à des hypothèses prudentes pour estimer le financement d'autres partenaires, le FMI comblera en moyenne moins de la moitié du déficit de financement (tableau 9).

**39. La capacité du Togo à rembourser le FMI reste adéquate selon le scénario de référence, mais elle demeure entourée de risques élevés (graphique 5 et tableau 8).** L'encours de crédit devrait culminer à 253,8 % des quotes-parts en 2026 et le montant total accessible est actuellement limité à cette demande (200 % des quotes-parts). L'encours total des crédits du FMI reste supérieur au 75<sup>e</sup> centile des accords antérieurs au titre du fonds fiduciaire RPC par rapport au PIB et à la dette extérieure, en partie en raison de l'accès limité du pays à d'autres sources de financement. Le service de la dette à l'égard du FMI devrait être élevé au cours de la période 2025–27. Les risques sont atténués par le fait que les autorités ont, par le passé, assuré de manière particulièrement sérieuse le service de la dette envers le FMI, par les mesures envisagées dans le programme, notamment en matière de réforme du secteur bancaire, de rééquilibrage budgétaire (avec la mobilisation des recettes) et de réformes structurelles visant à soutenir la croissance et à limiter les risques budgétaires. Les progrès réalisés en 2023 en matière de mobilisation des recettes et de maîtrise du déficit budgétaire atténuent également les risques. Enfin, alors que l'AVD montre qu'il existe un risque élevé de surendettement global, le risque de surendettement extérieur est considéré comme modéré (la notation mécanique du risque étant faible), et le programme viendra soutenir la stratégie de gestion de la dette des autorités visant à réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette intérieure et à contenir activement les risques liés à la dette extérieure pour abaisser le risque de surendettement global à un niveau modéré, limitant ainsi davantage les risques. L'annexe V traite des sauvegardes renforcées.

**40. Évaluation des sauvegardes.** La dernière évaluation de la BCEAO, achevée en août 2023, a révélé que la banque centrale dispose toujours de dispositifs d'audit bien établis et d'un environnement de contrôle solide. La BCEAO travaille actuellement à donner suite à la recommandation de l'évaluation des sauvegardes proposant de modifier ses Statuts conformément aux modifications apportées à l'accord de coopération de 2019 avec la France.

**41. Les conditions du programme contiennent une mesure préalable concernant la mise à disposition de fonds pour permettre la recapitalisation de la banque publique, des critères de réalisation quantitatifs semestriels, des critères de réalisation continus, des objectifs indicatifs trimestriels et des repères structurels.**

- **Les objectifs quantitatifs sont axés sur le renforcement de la viabilité de la dette, la création d'une marge de manœuvre budgétaire grâce à l'augmentation des recettes fiscales et le renforcement de l'inclusion (tableau 2 du MPEF).** Les objectifs comprennent des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) relatifs au solde budgétaire primaire de base, au financement intérieur net et à la souscription de nouveaux emprunts extérieurs, ainsi que des objectifs indicatifs (OI) sur les recettes fiscales et les dépenses sociales.
- **Les repères structurels ont une finalité similaire** et concernent des mesures visant à augmenter les recettes fiscales, à améliorer l'inclusion et à renforcer la gestion des finances publiques (tableau 3 du MPEF).
- **En outre, les autorités s'engagent à ne pas :** i) imposer ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes ; ii) mettre en place ou modifier des pratiques de taux de change multiples ; iii) conclure des accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI ; iv) imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

**42. Les efforts déployés par le FMI en matière de développement des capacités (DC) contribueront aux principaux objectifs du programme,** notamment l'augmentation des recettes fiscales, l'amélioration du dispositif de protection sociale et le renforcement de la gestion des finances publiques (annexe VI de la stratégie de développement des capacités). Les activités de développement des capacités aideront également les autorités à améliorer leurs capacités statistiques. En outre, sur demande, ces activités pourraient aider les autorités à améliorer la gouvernance, par le biais d'un diagnostic de gouvernance mais aussi de conseils sur le renforcement de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

**43. Les risques entourant le programme sont considérables.** L'un des principaux risques est la difficulté à contenir le terrorisme, qui, comme mentionné précédemment, pourrait déstabiliser l'économie togolaise, empêchant ainsi les autorités d'atteindre les objectifs du programme. En outre, les autorités pourraient ne pas être en mesure d'adopter des politiques suffisamment fortes pour assurer le rééquilibrage des finances publiques tout en maintenant une croissance solide, ce qui accroîtrait les risques liés à la dette. Les services du FMI proposent de faire face à ces risques en concentrant en début de programme les décaissements visant à soutenir les efforts de stabilisation de la dette des autorités, en fournissant une assistance technique substantielle et en proposant des

activités de développement des capacités à l'appui de la politique budgétaire. Il sera important de poursuivre la réforme globale de la dernière banque publique afin de limiter les risques liés au secteur financier et les risques budgétaires. De plus, en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire, la conception du programme pourrait devoir être ajustée de manière à permettre un accroissement des dépenses de sécurité tout en préservant les objectifs clés du programme.

**44. Calendrier des revues.** La première revue portera sur les critères de réalisation quantitatifs prévus pour la fin juin 2024 et la deuxième pour ceux de la fin décembre 2024 (tableau 10).

**45. Consultations au titre de l'article IV.** Les consultations au titre de l'article IV accusent pour l'heure un retard de 20 mois. Les services du FMI ont convenu avec les autorités de mener une mission de consultation autonome au titre de l'article IV au cours du premier semestre 2024.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**46. Les perspectives économiques sont globalement favorables, mais exposées à des risques importants.** Les perspectives de croissance sont palpables dans divers domaines, notamment la logistique, l'industrie manufacturière et l'exploitation minière. Mais le terrorisme, l'instabilité de l'environnement international et le changement climatique font peser des risques sur la croissance. Même en l'absence de chocs défavorables, une croissance vigoureuse demandera un niveau minimum d'investissements publics et de dépenses sociales pour renforcer les infrastructures favorisant la croissance et soutenir les communautés vulnérables. Pour trouver le bon équilibre dans le contexte d'un assainissement des finances publiques, il faudra veiller à ce que ces risques ne menacent pas la viabilité de la dette.

**47. Dans ce contexte, les autorités entendent à juste titre préserver la stabilité macroéconomique et réduire plus rapidement la pauvreté i) en rendant la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette, et ii) en adoptant des réformes structurelles visant à soutenir la croissance et limiter les risques.**

**48. La réussite du programme dépendra dans une large mesure de la détermination avec laquelle il sera mis en œuvre.** Pour améliorer l'inclusion tout en renforçant la viabilité de la dette, les services du FMI ont identifié les priorités suivantes pour 2024 :

- **Après avoir lancé le rééquilibrage budgétaire de façon remarquable en 2023, les autorités devraient poursuivre leurs efforts de mobilisation des recettes et de rééquilibrage des finances publiques** en mettant en œuvre les mesures de politique fiscale et d'administration des recettes qu'elles ont identifiées, et en contrôlant les dépenses. Si la mise en œuvre des mesures identifiées pour mobiliser les recettes ne donne pas les résultats escomptés, les autorités devraient rapidement élaborer et mettre en œuvre des mesures supplémentaires.
- **Les autorités devraient élaborer une stratégie rigoureuse pour mobiliser des recettes à moyen terme.** L'élargissement de l'assiette de l'impôt en supprimant des exonérations sera

probablement essentiel pour générer des recettes de manière efficiente et durable. Dans ce contexte, les autorités devraient être conscientes que les limitations en matière de données peuvent affecter l'analyse des effets des exemptions existantes sur l'investissement et la croissance.

- **Les autorités devraient poursuivre l'élaboration d'une stratégie solide visant à accroître les dépenses sociales et en faveur des pauvres, et à renforcer le dispositif de protection sociale.** Les autorités souhaiteraient peut-être envisager d'augmenter les transferts monétaires ciblés au-delà du niveau actuellement envisagé, compte tenu des retombées favorables de ce type de mesures observées dans le monde. Des transferts monétaires ciblés peuvent également faciliter la réforme des subventions aux carburants, à l'électricité, à l'eau et à d'autres postes de dépenses en protégeant les plus pauvres contre les effets de la réduction des subventions. Afin de fournir une base sûre pour augmenter les transferts ciblés vers les plus pauvres, les autorités devraient mener à bien leurs efforts pour établir un registre social et développer l'identification biométrique dans les meilleurs délais.

#### **49. Sur le plan des réformes structurelles visant à stimuler la croissance et à limiter les risques pour les finances publiques et le secteur financier :**

- **La poursuite des efforts en cours pour renforcer le climat des affaires sera essentielle pour stimuler encore davantage le potentiel de croissance de l'économie** et, avec cela, la stabilité macroéconomique et la réduction de la pauvreté. En s'appuyant sur le succès du port de Lomé, les services commerciaux et les secteurs naissants de l'industrie manufacturière légère peuvent contribuer à accroître les recettes et les exportations, réduisant ainsi les risques macroéconomiques et offrant davantage de débouchés économiques.
- **Les autorités devraient avancer dans la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques pour i) améliorer l'efficacité des procédures d'élaboration du budget et de dépenses et ii) limiter les risques budgétaires.** La mise en œuvre complète de budgets programmes soutiendra l'exécution du budget, et la poursuite des efforts de prise en compte des problématiques liées au climat et à l'égalité des genres dans le budget fournira des informations supplémentaires précieuses qui guideront l'élaboration des prochains budgets. La nécessité de mener un rééquilibrage budgétaire amplifie le besoin d'accroître l'efficacité de l'investissement public et d'attirer l'investissement privé. Il sera primordial de mieux appréhender les risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux PPP pour limiter ces risques.
- **Les autorités ont raison de poursuivre la réforme globale de la dernière banque publique,** notamment en prévoyant dans un premier temps des ressources budgétaires pour la recapitaliser et ramener à zéro le niveau des fonds propres réglementaires, et en prenant des mesures ultérieures pour mettre la banque en pleine conformité avec les normes réglementaires. Ces mesures devront être prises par un éventuel nouveau propriétaire privé ou par l'État si la banque reste dans le giron public. La recapitalisation doit être entreprise avec les garanties

nécessaires. Cette réforme est essentielle pour réduire les risques qui pèsent sur la stabilité du secteur financier et le budget de l'État.

**50. Les autorités ont démontré leur capacité à mettre en œuvre un programme donnant accès aux tranches supérieures de crédit**, notamment en menant avec succès un programme appuyé par le fonds fiduciaire RPC (2007–2010) et un accord au titre de la FEC (2017–2020). L'amélioration de la note EPIN du Togo au cours des dernières années (elle dépasse désormais largement celle de pays comparables) démontre également la forte capacité de mise en œuvre des autorités.

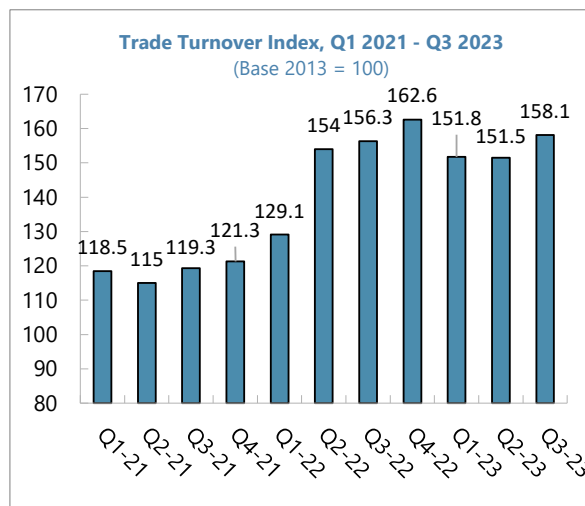
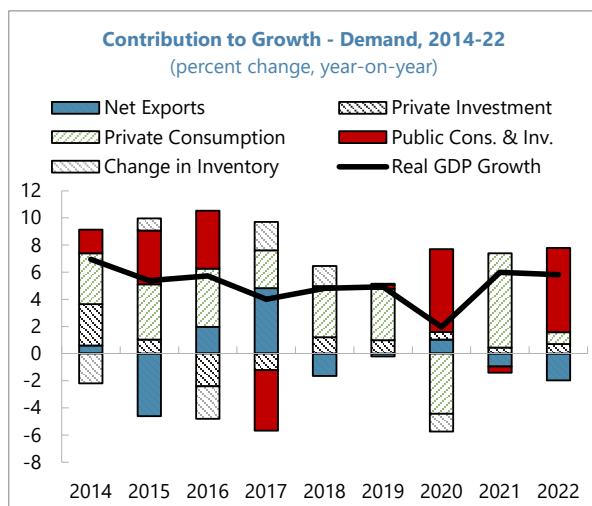
**51. Néanmoins, ces dernières pourraient envisager de solliciter davantage d'assistance technique et d'activités de développement des capacités auprès du FMI qu'au cours des dernières années.** Par exemple, les conseils du FMI sur la génération de recettes et les dépenses budgétaires, y compris sur les réformes des subventions et les transferts monétaires, pourraient non seulement aider les autorités à élaborer une stratégie globale d'augmentation des recettes, mais aussi à intégrer les stratégies de recettes et de dépenses dans une approche budgétaire globale qui contribuerait à atteindre les objectifs d'inclusion sociale tout en optimisant l'efficacité de la fiscalité et des dépenses. En outre, un diagnostic de la gouvernance établi par le FMI pourrait fournir des informations qui guideraient l'amélioration du climat des affaires. Avant même de connaître les résultats de ce diagnostic, le simple fait de vouloir en réaliser un envoie un signal positif important aux investisseurs quant à l'engagement des autorités à favoriser la bonne gouvernance.

**52. Compte tenu de la persistance des problèmes et de l'importance des besoins du Togo en matière de financement de la balance des paiements, et compte tenu de la solidité du programme proposé, les services du FMI souscrivent à la demande d'accord de quarante-deux mois au titre de la FEC formulée par les autorités**, avec un accès à 293,6 millions de DTS (200 % de la quote-part) destiné à soutenir le budget. Ils souscrivent également à leur demande de versement d'un premier décaissement de 51,380 millions de DTS au titre de l'accord FEC proposé.

### Graphique 1. Indicateurs de l'activité économique, 2014–23

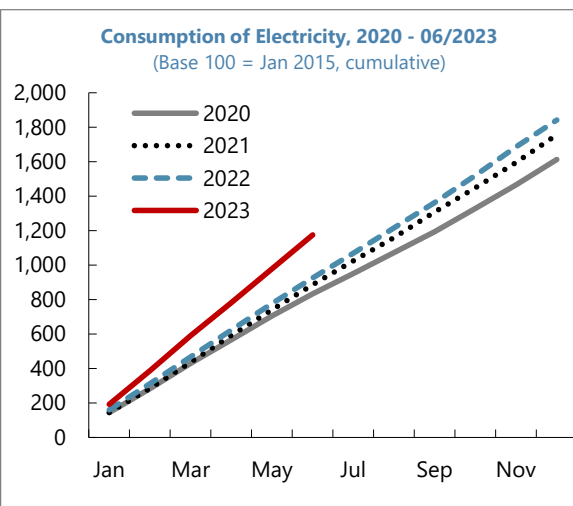
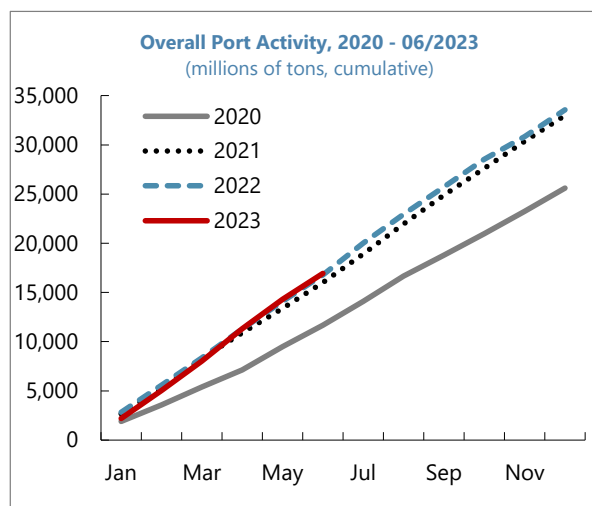
Les données pour 2023 n'étant pas encore disponibles, la croissance en 2022 s'explique en grande partie par l'important déficit budgétaire enregistré, tandis que...

... le secteur des services, si on en juge par les résultats du commerce de détail, a poursuivi sa reprise après le creux observé lors de la pandémie de COVID-19.



L'activité du Port de Lomé est restée soutenue au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Les données sur l'utilisation de l'électricité indiquent également une croissance robuste, avec une légère hausse au 1<sup>er</sup> semestre 2023.



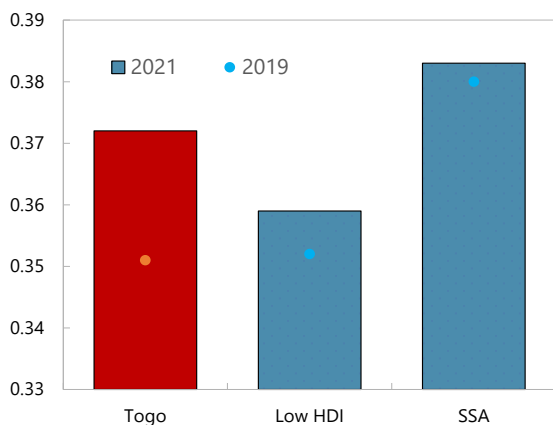
Sources : INSEED ; PAL ; BCEAO ; CEET.

### Graphique 2. Principaux indicateurs de développement, 2019–21

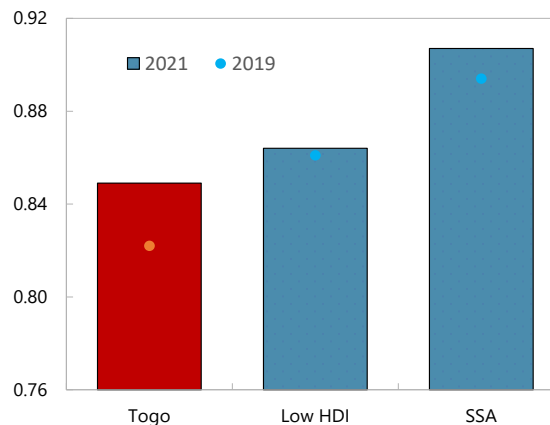
Malgré de multiples chocs, l'indice de développement humain (IDH) corrigé des inégalités du Togo a augmenté au cours de la période 2019–21 (plus que dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et plus que dans les pays où l'IDH est faible) mais le niveau reste inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Les progrès en matière de développement favorisant l'égalité entre les genres ont également été plus importants que dans les pays comparables, bien que l'IDH du Togo reste en deçà de la moyenne basse et de la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

**Indice de développement humain corrigé des inégalités, 2019–21**



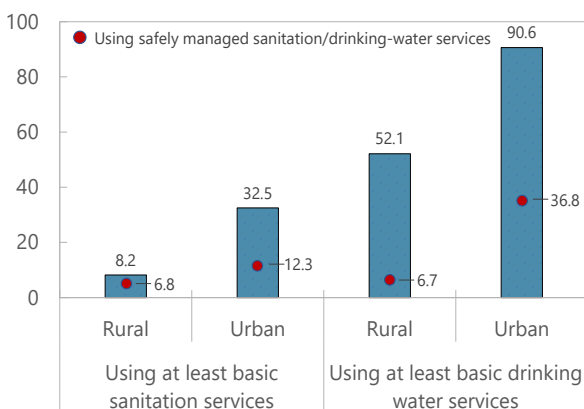
**Indice de développement du genre, 2019–21**



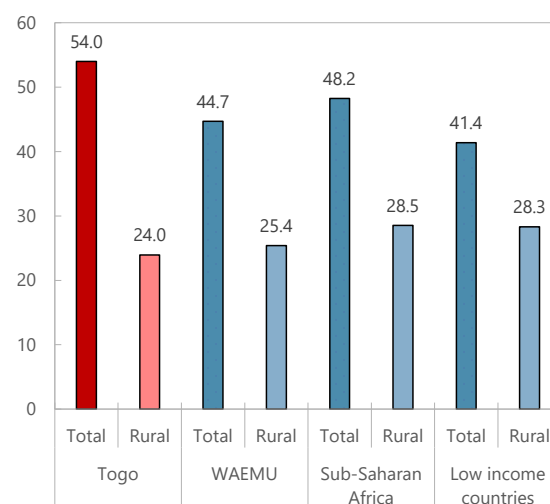
Moins de 10 % des Togolais vivant dans les zones rurales ont accès à des services d'assainissement et de fourniture d'eau potable gérés de manière sûre.

L'accès à l'électricité est un peu plus élevé au Togo que dans les pays comparables, avec plus de la moitié de la population raccordée au réseau, mais les zones rurales sont à la traîne.

**Population utilisant des services d'assainissement et de fourniture d'eau potable de base gérés de manière sûre, 2020**  
(pourcentage de la population rurale et urbaine)



**Accès à l'électricité, 2020**  
(pourcentage de la population totale et rurale)



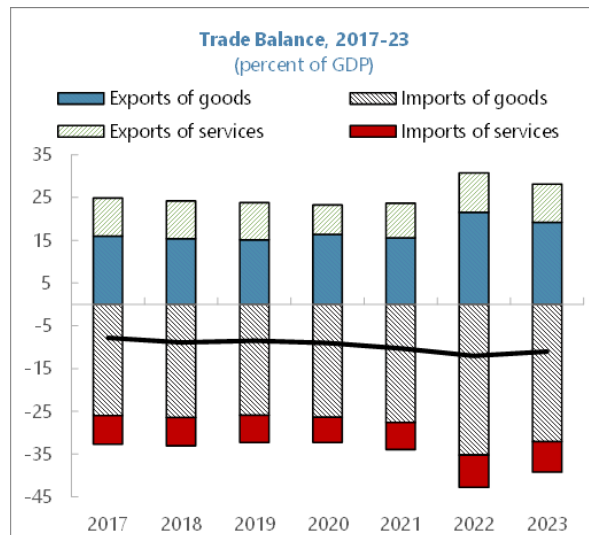
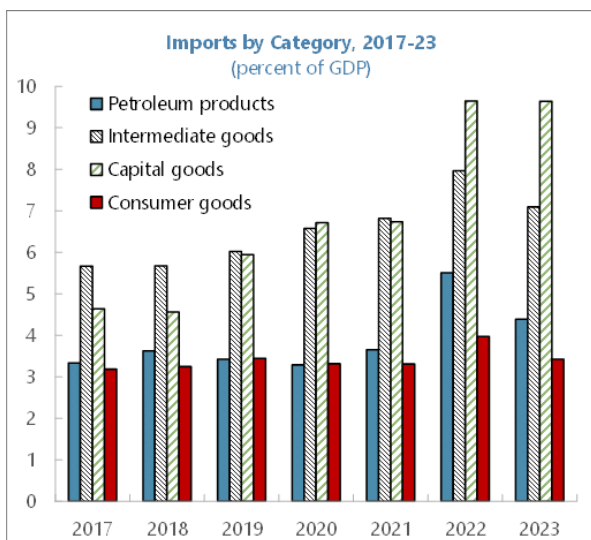
Sources : PNUD ; OMS ; Banque mondiale.



### Graphique 3. Secteur extérieur, 2017-23

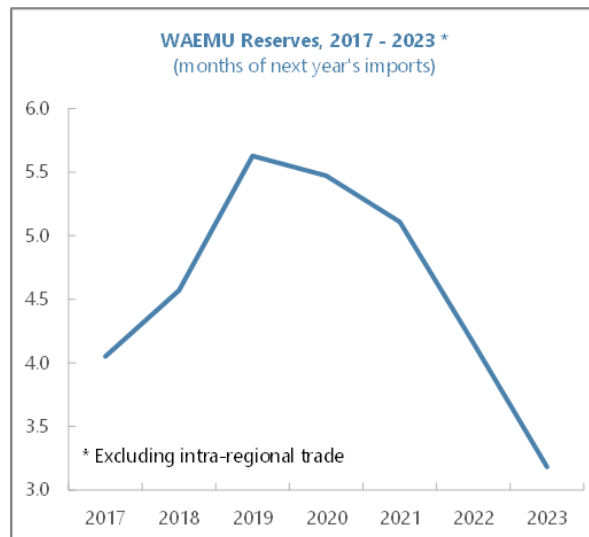
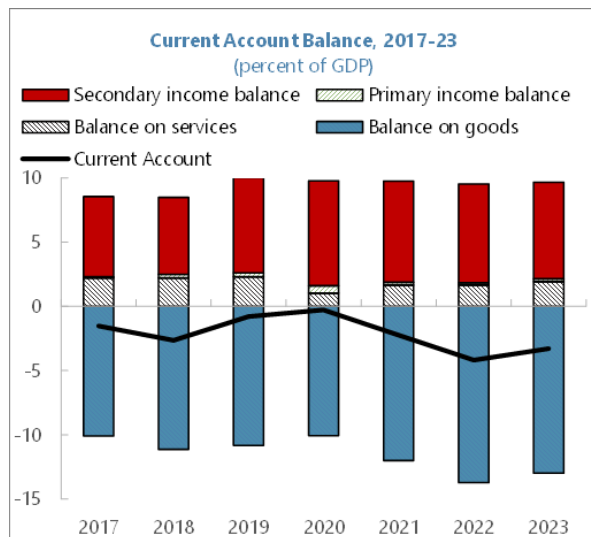
En raison de l'atténuation des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'augmentation des prix mondiaux des denrées alimentaires et des carburants, la valeur de toutes les catégories de biens importés a considérablement augmenté en 2022 avant de fléchir quelque peu en 2023.

En raison d'une légère baisse des importations, le déficit commercial...



... et, partant, le déficit du compte des transactions courantes se sont légèrement résorbés.

Néanmoins, les réserves de change régionales ont continué de diminuer.

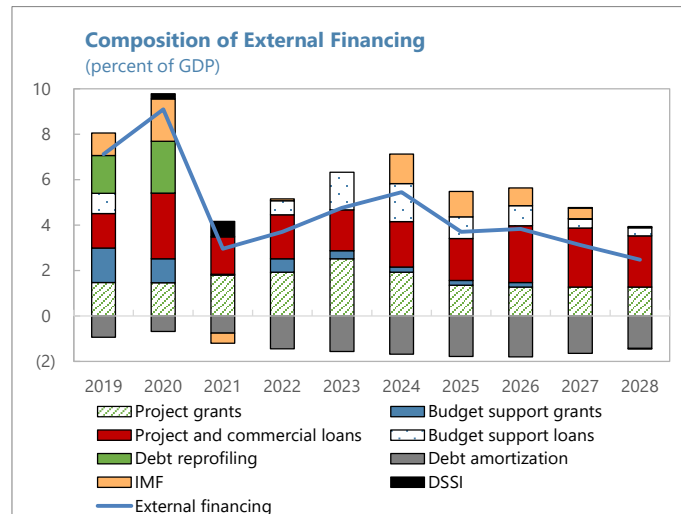
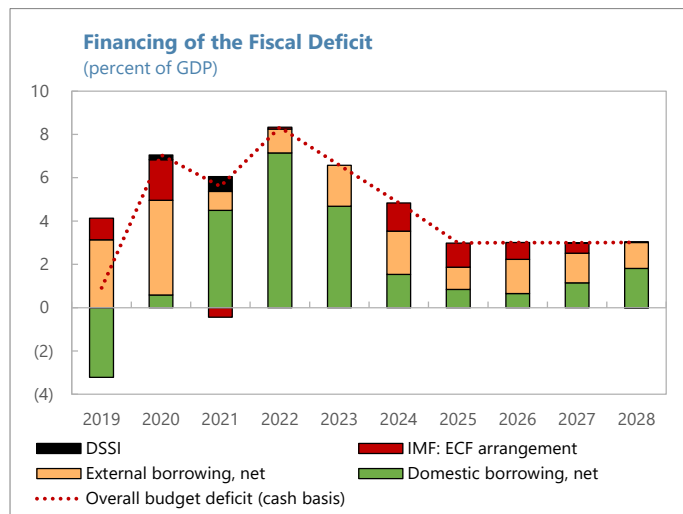


Sources : autorités togolaises ; BCEAO ; estimations des services du FMI.

### Graphique 4. Évolution budgétaire à moyen terme, 2019–28

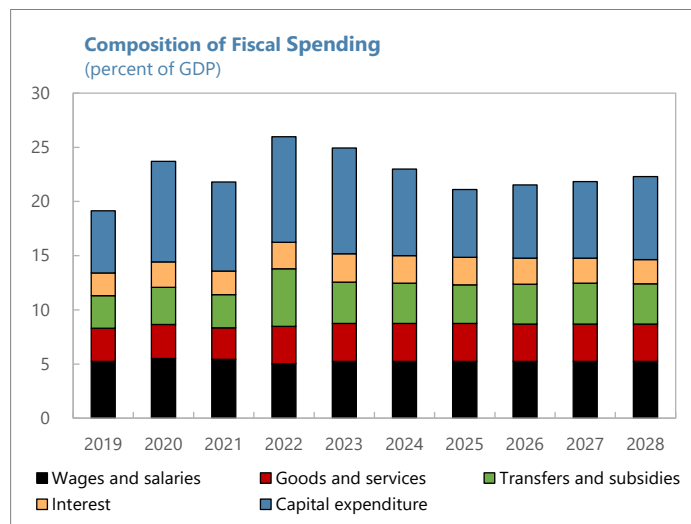
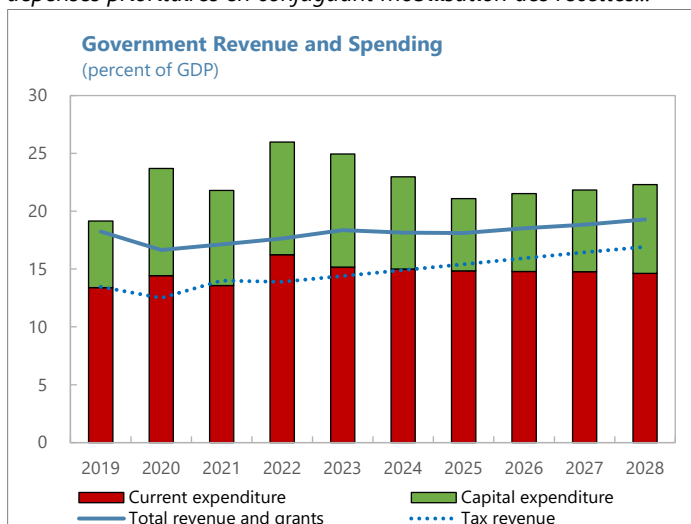
Le déficit budgétaire global devrait baisser à 3 % du PIB d'ici 2025, ce qui devrait contribuer à ramener les emprunts intérieurs nets à environ 1 % du PIB.

Les dons et les prêts pour des projets (y compris certains prêts commerciaux à des conditions non concessionnelles) sont susceptibles d'être les principales sources de financement extérieur à moyen terme.



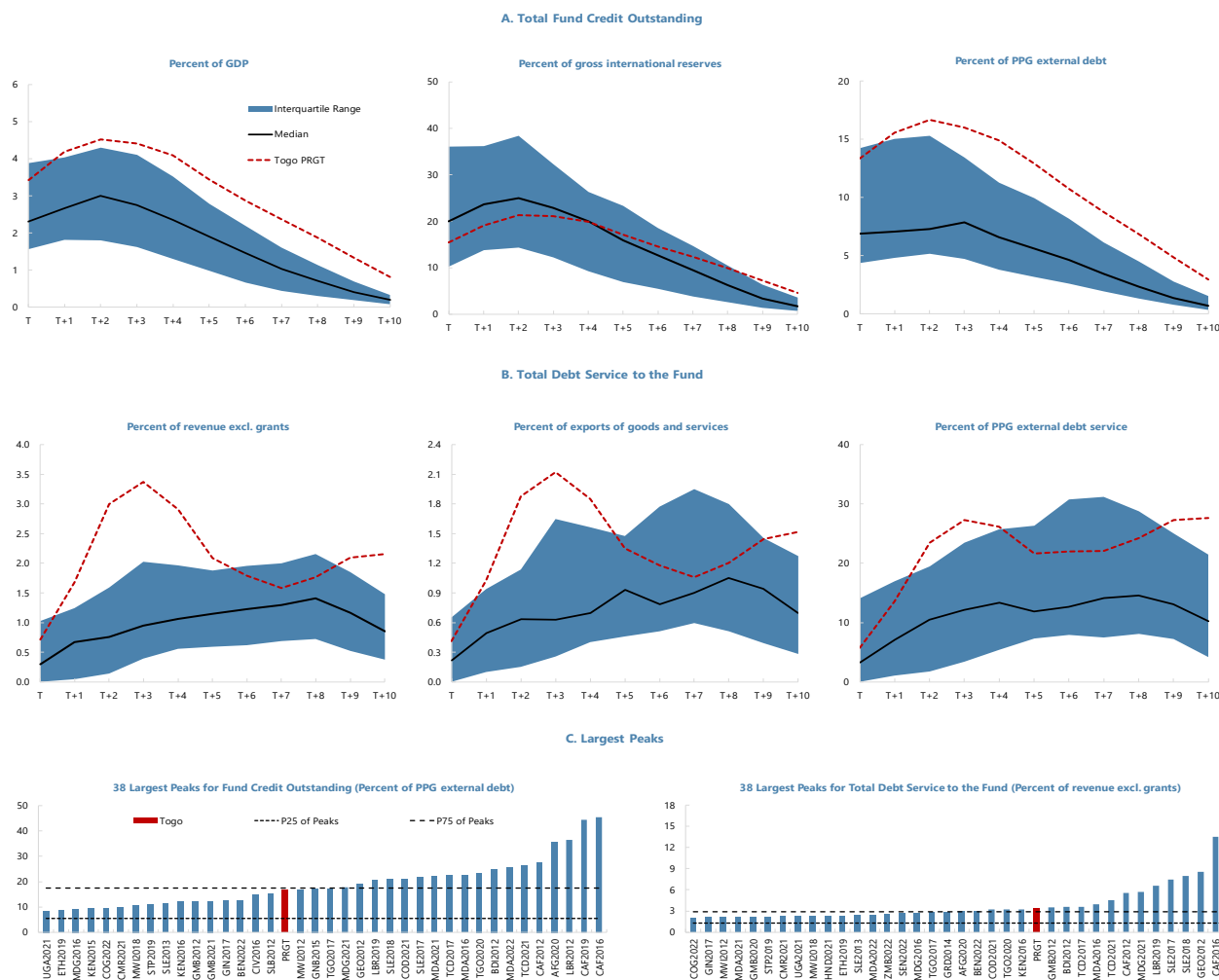
Il sera essentiel de créer une certaine marge de manœuvre pour permettre l'augmentation des dépenses sociales et d'autres dépenses prioritaires en conjuguant mobilisation des recettes...

... et contrôle efficace des dépenses courantes non prioritaires.



Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**Graphique 5. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC**  
(En pourcentage des variables indiquées)



**Notes :**

- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = dette contractée ou garantie par l'État.
- 2) Les lignes ou les barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2012 et 2022.
- 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 5) La série analogue porte sur les accords au titre du fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10 seulement.
- 6) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
- 7) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. 7) Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.

Tableau 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–28

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
	Estimates				Projections					
	(Percentage change, unless otherwise indicated)									
Real GDP	2.0	6.0	5.8	5.4	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5	
Real GDP per capita	-0.4	3.5	3.3	2.9	2.8	2.8	3.0	3.0	3.0	
GDP deflator	1.8	2.5	3.7	2.8	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0	
Consumer price index (average)	1.8	4.5	7.6	5.1	2.7	2.0	2.0	2.0	1.7	
GDP (CFAF billions)	4,253	4,621	5,069	5,491	5,910	6,347	6,830	7,350	7,910	
Exchange rate CFAF/US\$ (annual average level)	574.8	554.2	622	607	...	...	...	...	...	
Real effective exchange rate (appreciation = -)	-2.0	-1.4	2.3	-5.3	...	...	...	...	...	
Terms of trade (deterioration = -)	-1.3	6.6	9.7	1.6	-2.2	-1.5	0.1	0.9	0.6	
Monetary survey	(Percentage change of beginning-of-period broad money)									
Net foreign assets	14.1	5.6	-0.6	5.3	2.9	1.5	2.5	2.4	2.1	
Net credit to government	-1.6	-0.3	8.0	-0.3	-2.9	1.0	1.2	2.0	0.2	
Credit to nongovernment sector	0.2	6.0	10.7	2.6	9.2	6.8	5.5	6.5	7.0	
Broad money (M2)	11.4	12.3	14.9	8.2	8.8	8.6	8.4	8.2	8.2	
Velocity (GDP/end-of-period M2)	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	
Investment and savings	(Percent of GDP, unless otherwise indicated)									
Gross domestic investment	21.4	23.4	25.9	26.3	25.0	23.7	24.3	24.8	25.8	
Government	9.3	8.2	9.7	9.8	8.3	6.6	7.0	7.3	8.0	
Nongovernment	12.1	15.2	16.2	16.5	16.7	17.1	17.3	17.5	17.8	
Gross national savings	21.1	21.2	21.8	23.0	21.4	20.2	21.1	22.0	22.9	
Government	2.2	3.6	1.4	3.2	3.4	3.6	4.0	4.3	5.0	
Nongovernment	18.9	17.6	20.4	19.8	18.0	16.6	17.1	17.7	18.0	
Government budget	(Percent of GDP, unless otherwise indicated)									
Total revenue and grants	16.6	17.1	17.6	18.4	18.4	18.4	18.8	19.1	19.6	
Revenue	14.1	15.3	15.1	15.5	16.3	16.9	17.4	17.8	18.3	
Tax revenue	12.5	14.0	13.9	14.4	14.9	15.4	15.9	16.4	16.9	
Total expenditure and net lending	23.7	21.8	26.0	24.9	23.3	21.4	21.8	22.1	22.6	
Overall primary balance (commitment basis, incl. grants)	-4.7	-2.5	-5.9	-4.0	-3.9	-0.4	-0.6	-0.7	-0.8	
Overall balance (commitment basis, incl. grants, excl. banking sector operations)	-7.0	-4.7	-8.3	-6.6	-4.8	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Overall balance (commitment basis, incl. grants)	-7.0	-4.7	-8.3	-6.6	-6.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Overall primary balance (cash basis, incl. grants)	-4.7	-3.4	-5.9	-4.0	-3.9	-0.4	-0.6	-0.7	-0.8	
Overall balance (cash basis, incl. grants, excl. banking sector operations)	-7.1	-5.6	-8.3	-6.6	-4.8	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Overall balance (cash basis, incl. grants)	-7.1	-5.6	-8.3	-6.6	-6.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
External sector	(Percent of GDP, unless otherwise indicated)									
Current account balance	-0.3	-2.2	-4.2	-3.3	-3.6	-3.5	-3.2	-2.8	-2.8	
Exports (goods and services)	23.3	23.7	30.8	28.2	27.6	27.1	27.8	28.1	28.3	
Imports (goods and services)	-32.3	-34.0	-42.8	-39.2	-38.1	-37.0	-36.9	-36.8	-36.9	
External public debt <sup>1</sup>	27.6	27.3	26.2	25.6	26.9	27.1	27.5	27.4	26.7	
External public debt service (percent of exports) <sup>1</sup>	6.9	5.2	7.2	7.1	7.6	8.0	7.8	7.1	6.2	
Domestic public debt <sup>2</sup>	34.6	37.6	40.3	41.8	41.9	39.8	37.6	36.0	35.3	
Total public debt <sup>3</sup>	62.2	64.9	66.5	67.4	68.8	66.9	65.1	63.4	61.9	
Total public debt (excluding SOEs) <sup>4</sup>	60.1	63.0	65.0	66.1	67.7	65.9	64.3	62.7	61.3	
Present value of total public debt <sup>3</sup>	...	56.0	60.4	59.1	59.3	56.8	54.4	52.5	51.0	

Sources: Togolese authorities and IMF staff estimates and projections.

<sup>1</sup> Includes state-owned enterprise external debt.<sup>2</sup> Includes domestic arrears and state-owned enterprise domestic debt.<sup>3</sup> Includes domestic arrears and state-owned enterprise debt.<sup>4</sup> Includes domestic arrears.

**Tableau 2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2020–28**  
(en milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.				December		
	Actual	Actual	Actual	Budget	Est.	Projections				
	(Billions of CFA Francs)									
Revenue and grants	708.0	791.8	894.5	1,040.3	1,008.4	1,089.5	1,168.8	1,285.5	1,405.6	1,548.5
Total revenue	600.9	707.2	767.1	825.2	850.8	962.4	1,069.7	1,185.3	1,312.0	1,447.7
Tax revenue	531.5	646.9	704.5	765.1	790.8	880.5	978.4	1,088.0	1,208.4	1,337.3
Tax administration (CI)	287.9	359.3	376.7	420.9	426.7	475.1	529.9	590.9	657.4	744.4
Customs administration (CDII)	243.6	287.6	327.8	344.2	364.1	405.4	448.5	497.1	551.0	592.9
Nontax revenue	69.4	60.3	62.6	60.1	60.1	81.8	91.3	97.2	103.6	110.4
Grants	107.1	84.6	127.4	215.1	157.6	127.1	99.0	100.2	93.6	100.7
Budget support	45.0	1.6	30.0	12.0	19.4	13.6	13.2	13.2	0.0	0.0
World Bank	20.1	0.0	21.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
IMF/CCRT	4.6	0.7	...	...	...	...	...	...	...	...
Others	20.3	0.9	8.2	12.0	19.4	13.6	13.2	13.2	0.0	0.0
Project grants	62.0	83.0	97.4	203.1	138.2	113.5	85.8	87.0	93.6	100.7
Expenditure and net lending	1,007.6	1,006.8	1,316.9	1,407.8	1,369.6	1,375.2	1,358.1	1,491.1	1,626.0	1,786.5
of which: Covid-19 response	96.6	30.0	...	...	...	...	...	...	...	...
of which: Domestic primary expenditure	722.6	747.9	996.2	930.1	989.7	993.7	994.1	1,068.7	1,172.3	1,331.8
Current expenditure	613.5	627.0	823.3	798.2	832.8	886.5	942.2	1,013.4	1,086.4	1,155.9
Primary current spending	513.4	527.2	698.5	655.2	689.9	736.7	781.3	848.8	917.5	979.9
of which: Covid-19 response	36.6	30.0	...	...	...	...	...	...	...	...
Wages and salaries	234.8	251.5	255.3	302.0	287.8	309.7	332.7	358.0	385.3	414.6
Goods and services	133.1	133.8	174.8	155.0	192.8	207.5	222.9	235.0	252.9	272.2
Transfers and subsidies	145.6	141.9	268.4	198.3	209.3	219.5	225.8	255.8	279.3	293.1
of which: Fuel subsidies	4.7	7.9	72.2	47.5	47.5	47.5	...	...	...	...
of which: Cash transfers	11.3	11.3	6.5	0.0	10.2	6.5	...	...	...	...
Interest	100.1	99.8	124.8	142.9	142.9	149.8	160.8	164.6	168.9	176.0
Domestic debt	86.2	84.8	106.3	125.9	125.9	129.8	140.3	144.3	147.7	153.5
External debt	13.9	15.0	18.5	17.0	17.0	20.0	20.5	20.2	21.3	22.5
Public investment	394.2	379.8	493.7	609.6	536.7	488.7	416.0	477.7	539.6	630.6
of which: emergency program for Northern regions	...	...	35.0	65.0	65.0	62.0	44.6	40.9	40.9	40.9
Domestically financed	209.3	220.7	297.8	274.9	299.8	256.9	212.8	219.9	254.9	351.9
Foreign financed	184.9	159.1	195.8	334.7	236.9	231.7	203.2	257.8	284.7	278.7
Banking sector operations	...	...	...	...	...	91.6	...	...	...	...
transfers	...	...	...	...	...	24.6	...	...	...	...
asset purchases	...	...	...	...	...	67.0	...	...	...	...
Net Lending	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Change in arrears and accounts payable and receivable	-0.4	-44.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Overall balance (cash basis, incl. grants, excl. banking sector operations)	-300.0	-259.0	-422.4	-367.5	-361.1	-285.7	-189.4	-205.5	-220.4	-238.0
Overall balance (cash basis, incl. grants)	-300.0	-259.0	-422.4	-367.5	-361.1	-377.3	-189.4	-205.5	-220.4	-238.0
Overall balance (cash basis, excl. grants)	-407.1	-343.6	-549.8	-582.6	-518.7	-504.4	-288.4	-305.8	-314.0	-338.8
Overall primary balance (cash basis, incl. grants)	-199.9	-159.2	-297.6	-224.6	-218.2	-227.5	-28.6	-41.0	-51.5	-62.0
Basic primary fiscal balance (excl. banking sector operations)	-121.7	-40.7	-229.1	-104.9	-138.9	-31.3	75.6	116.6	139.7	116.0
Financing	318.0	332.5	545.6	582.6	518.7	427.6	217.5	252.4	278.3	338.8
Domestic financing (net)	24.8	207.6	362.2	245.6	257.3	182.6	53.7	44.4	84.6	143.3
Repayments of T-Bonds	-274.1	-263.6	-252.4	-329.0	-313.0	-188.0	-388.0	-431.5	-509.8	-536.7
Other domestic financing (net)	299.0	471.2	614.6	574.6	570.3	370.6	441.7	475.9	594.4	680.0
External financing (net)	293.1	124.9	183.4	337.0	261.4	245.0	163.8	208.0	193.7	195.5
Grants	107.1	84.6	127.4	215.1	157.6	127.1	99.0	100.2	93.6	100.7
Budget support loan	0.0	0.0	31.1	60.0	91.0	99.0	60.3	60.2	30.1	29.2
Debt reprofiling	96.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Project loans	122.9	76.1	98.4	131.6	98.7	118.2	117.4	170.8	191.1	178.0
Amortization (incl. IMF repayments)	-29.2	-35.2	-73.5	-69.7	-85.9	-99.3	-113.0	-123.2	-121.1	-113.4
Exceptional financing	89.1	11.1	0.0	0.0	0.0	76.8	71.0	53.4	35.7	0.0
Financing gap/unidentified financing	89.1	11.1	4.2	0.0	0.0	76.8	71.0	53.4	35.7	0.0
Exceptional financing	89.1	11.1	0.0	0.0	0.0	76.8	71.0	53.4	35.7	0.0
IMF-ECF	79.3	0.0	0.0	0.0	0.0	76.8	71.0	53.4	35.7	0.0
DSSI	9.8	11.1	...	...	...	...	...	...	...	...
Residual financing gap/errors and omissions	0.0	0.0	4.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Memorandum Item:</i>										
Nominal GDP (CFA francs billions)	4,253.2	4,621.5	5,068.9	5,506.6	5,491.4	5,909.7	6,347.3	6,830.4	7,350.2	7,909.5
Social and pro-poor spending (CFA francs billions)	...	214.7	229.8	323.1	263.3	315.4	324.7	360.0	394.8	432.7

Sources: Togolese authorities and IMF staff estimates and projections.

**Tableau 2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2020–28**  
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Est.			December		
	Actual	Actual	Actual	Budget	Est.	Projections				
	(Percent of GDP)									
Revenue and grants	16.6	17.1	17.6	18.9	18.4	18.4	18.4	18.8	19.1	19.6
Total revenue	14.1	15.3	15.1	15.0	15.5	16.3	16.9	17.4	17.8	18.3
Tax revenue	12.5	14.0	13.9	13.9	14.4	14.9	15.4	15.9	16.4	16.9
Tax administration (CI)	6.8	7.8	7.4	7.6	7.8	8.0	8.3	8.7	8.9	9.4
Customs administration (CDII)	5.7	6.2	6.5	6.3	6.6	6.9	7.1	7.3	7.5	7.5
Nontax revenue	1.6	1.3	1.2	1.1	1.1	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Grants	2.5	1.8	2.5	3.9	2.9	2.2	1.6	1.5	1.3	1.3
Budget support	1.1	0.0	0.6	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0
World Bank	0.5	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
IMF/CCRT	0.1	0.0	...	...	...	...	...	...	...	...
Others	0.5	0.0	0.2	0.2	0.4	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0
Project	1.5	1.8	1.9	3.7	2.5	1.9	1.4	1.3	1.3	1.3
Expenditures and net lending	23.7	21.8	26.0	25.6	24.9	23.3	21.4	21.8	22.1	22.6
of which: Covid-19 response	2.3	0.6	...	...	...	...	...	...	...	...
Current expenditures	14.4	13.6	16.2	14.5	15.2	15.0	14.8	14.8	14.8	14.6
Primary current spending	12.1	11.4	13.8	11.9	12.6	12.5	12.3	12.4	12.5	12.4
Wages and salaries	5.5	5.4	5.0	5.5	5.2	5.2	5.2	5.2	5.2	5.2
Goods and services	3.1	2.9	3.4	2.8	3.5	3.5	3.5	3.4	3.4	3.4
Transfers and subsidies	3.4	3.1	5.3	3.6	3.8	3.7	3.6	3.7	3.8	3.7
of which: Fuel subsidies	0.1	0.2	1.4	0.9	0.9	0.8	...	...	...	...
of which: Cash transfers	0.3	0.2	0.1	0.0	0.2	0.1	...	...	...	...
Interest	2.4	2.2	2.5	2.6	2.6	2.5	2.5	2.4	2.3	2.2
Domestic debt	2.0	1.8	2.1	...	2.3	2.2	2.2	2.1	2.0	1.9
External debt	0.3	0.3	0.4	...	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Public investment	9.3	8.2	9.7	11.1	9.8	8.3	6.6	7.0	7.3	8.0
of which: emergency program for Northern regions	...	...	0.7	1.2	1.2	1.0	0.7	0.6	0.6	0.5
Domestically financed	4.9	4.8	5.9	5.0	5.5	4.3	3.4	3.2	3.5	4.4
Foreign financed	4.3	3.4	3.9	6.1	4.3	3.9	3.2	3.8	3.9	3.5
Banking sector operations	...	...	...	...	...	1.6	...	...	...	...
transfers	...	...	...	...	...	0.4	...	...	...	...
asset purchases	...	...	...	...	...	1.1	...	...	...	...
Net Lending	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Change in arrears and accounts payable and receivable	0.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Overall balance (cash basis, incl. grants, excl. banking sector operations)	-7.1	-5.6	-8.3	-6.7	-6.6	-4.8	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Overall balance (cash basis, incl. grants)	-7.1	-5.6	-8.3	-6.7	-6.6	-6.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Overall balance (cash basis, excl. grants)	-9.6	-7.4	-10.8	-10.6	-9.4	-8.5	-4.5	-4.5	-4.3	-4.3
Overall primary balance (cash basis, incl. grants)	-4.7	-3.4	-5.9	-4.1	-4.0	-3.9	-0.4	-0.6	-0.7	-0.8
Basic primary fiscal balance (excl. banking sector operations)	-2.9	-0.9	-4.5	-1.9	-2.5	-0.5	1.2	1.7	1.9	1.5
Financing	7.5	7.2	10.8	10.6	9.4	7.2	3.4	3.7	3.8	4.3
Domestic financing (net)	0.6	4.5	7.1	4.5	4.7	3.1	0.8	0.6	1.2	1.8
Repayment of T-Bonds	-6.4	-5.7	-5.0	-6.0	-5.7	-3.2	-6.1	-6.3	-6.9	-6.8
Other domestic financing (net)	7.0	10.2	12.1	10.4	10.4	6.3	7.0	7.0	8.1	8.6
External financing (net)	6.9	2.7	3.6	6.1	4.8	4.1	2.6	3.0	2.6	2.5
Grants	2.5	1.8	2.5	3.9	2.9	2.2	1.6	1.5	1.3	1.3
Budget support loan	0.0	0.0	0.6	1.1	1.7	1.7	1.0	0.9	0.4	0.4
Debt reprofiling	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Project loans	2.9	1.6	1.9	2.4	1.8	2.0	1.9	2.5	2.6	2.3
Amortization (incl. IMF repayments)	-0.7	-0.8	-1.5	-1.3	-1.6	-1.7	-1.8	-1.8	-1.6	-1.4
Exceptional financing	2.1	0.2	0.0	0.0	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0
Financing gap/unidentified financing	2.1	0.2	0.1	0.0	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0
Exceptional financing	2.1	0.2	0.0	0.0	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0
IMF-ECF	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0
DSSI	0.2	0.2	...	...	...	...	...	...	...	...
Residual financing gap/errors and omissions	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Memorandum Item:</i>										
Nominal GDP (CFAF billions)	4,253.2	4,621.5	5,068.9	5,506.6	5,491.4	5,909.7	6,347.3	6,830.4	7,350.2	7,909.5
Social and pro-poor spending (percent of GDP)	...	4.6	4.5	5.9	4.8	5.3	5.1	5.3	5.4	5.5

Sources: Togolese authorities and IMF staff estimates and projections.

Tableau 3. Balance des paiements, 2020–28

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
	Estimates			Projections						
	(Billions of CFA Francs)									
Current account balance	-11.9	-103.6	-211.8	-180.9	-211.4	-221.4	-217.9	-208.0	-224.8	
Trade balance on goods	-428.2	-554.5	-695.4	-712.7	-766.2	-814.0	-869.3	-911.5	-984.3	
Of which: petroleum products, net	-105.3	-128.8	-212.9	-183.8	-188.8	-188.4	-190.1	-194.0	-199.5	
Exports	695.0	720.8	1,090.5	1,051.8	1,076.6	1,102.3	1,184.9	1,295.1	1,400.7	
Imports	1,123.2	1,275.4	1,785.9	1,764.5	1,842.8	1,916.3	2,054.2	2,206.5	2,385.0	
Services, net	43.9	76.9	83.8	105.2	142.1	186.9	248.3	275.1	298.3	
Primary income, net	24.6	10.3	9.3	13.1	12.4	14.3	17.2	19.0	20.9	
Secondary income, net	347.7	363.8	390.5	413.5	400.2	391.5	385.8	409.3	440.4	
Capital account balance	214.5	264.8	276.9	312.7	290.5	256.2	240.6	258.9	278.7	
Current and capital account balance	202.6	161.3	65.1	131.8	79.1	34.8	22.7	50.9	53.9	
Financial account (- = inflow)	53.1	50.6	81.8	-3.7	75.7	59.3	-5.2	1.3	-24.9	
Direct investment, net	-30.5	36.2	-31.7	-32.4	-32.9	-33.2	-34.5	-35.9	-37.4	
Portfolio investment, net	48.1	-50.2	-52.8	-54.8	-56.6	-58.2	-59.9	-64.5	-69.4	
Other investment, net	35.6	64.6	162.1	83.6	165.1	150.6	89.3	101.8	81.8	
Of which: general government, net	-186.1	-40.3	-56.0	-103.8	-117.9	-64.7	-107.8	-100.1	-94.7	
Errors and omissions	2.1	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Overall Balance	151.6	113.0	-16.7	135.5	3.4	-24.4	27.9	49.6	78.8	
Financing	-240.7	-124.1	12.4	-135.5	-80.2	-46.5	-81.3	-85.3	-78.8	
Change NFA <sup>1</sup>	-240.7	-124.1	12.4	-135.5	-80.2	-46.5	-81.3	-85.3	-78.8	
Of which: SDR allocation <sup>2</sup>	...	111.7	...	...	...	...	...	...	...	
Financing gap	89.1	11.1	0.0	0.0	76.8	71.0	53.4	35.7	0.0	
IMF ECF	79.3	0.0	0.0	0.0	76.8	71.0	53.4	35.7	0.0	
DSSI	9.8	11.1	...	...	...	...	...	...	...	
	(Percent of GDP)									
Current account balance	-0.3	-2.2	-4.2	-3.3	-3.6	-3.5	-3.2	-2.8	-2.8	
Trade balance on goods	-10.1	-12.0	-13.7	-13.0	-13.0	-12.8	-12.7	-12.4	-12.4	
Of which: petroleum products, net	-2.5	-2.8	-4.2	-3.3	-3.2	-3.0	-2.8	-2.6	-2.5	
Exports	16.3	15.6	21.5	19.2	18.2	17.4	17.3	17.6	17.7	
Imports	26.4	27.6	35.2	32.1	31.2	30.2	30.1	30.0	30.2	
Services, net	1.0	1.7	1.7	1.9	2.4	2.9	3.6	3.7	3.8	
Primary income, net	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	
Secondary income, net	8.2	7.9	7.7	7.5	6.8	6.2	5.6	5.6	5.6	
Capital account balance	5.0	5.7	5.5	5.7	4.9	4.0	3.5	3.5	3.5	
Current and capital account balance	4.8	3.5	1.3	2.4	1.3	0.5	0.3	0.7	0.7	
Financial account (- = inflow)	1.2	1.1	1.6	-0.1	1.3	0.9	-0.1	0.0	-0.3	
Direct investment, net	-0.7	0.8	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	
Portfolio investment, net	1.1	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	
Other investment, net	0.8	1.4	3.2	1.5	2.8	2.4	1.3	1.4	1.0	
Of which: general government, net	-4.4	-0.9	-1.1	-1.9	-2.0	-1.0	-1.6	-1.4	-1.2	
Errors and omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Overall Balance	3.6	2.4	-0.3	2.5	0.1	-0.4	0.4	0.7	1.0	
Financing	-5.7	-2.7	0.2	-2.5	-1.4	-0.7	-1.2	-1.2	-1.0	
Change in NFA <sup>1</sup>	-5.7	-2.7	0.2	-2.5	-1.4	-0.7	-1.2	-1.2	-1.0	
Of which: SDR allocation <sup>2</sup>	...	2.4	...	...	...	...	...	...	...	
Financing gap	2.1	0.2	0.0	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0	
IMF ECF	1.9	0.0	0.0	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0	
DSSI	0.2	0.2	...	...	...	...	...	...	...	
<i>Memorandum items:</i>										
BCEAO NFA (in months of next year's WAEMU imports)	5.5	5.1	4.2	3.2	3.0	3.1	3.3	3.7	4.1	
BCEAO NFA (in million USD)	21,727	24,172	18,398	15,313	15,276	16,847	18,824	22,078	25,487	
BCEAO NFA (in percent of broad money)	33	34	25	19	17	17	18	19	21	

Sources: Togolese authorities and IMF staff estimates and projections.

<sup>1</sup> In line with WAEMU BoP methodology, includes commercial bank NFA and Togolese public sector NFA holdings at the BCEAO. NFAs are not indicative of the country's impact on WAEMU's aggregate external position or the pooled WAEMU reserves since the data contains intra-WAEMU flows from the current, capital and financial account.

<sup>2</sup> Since the SDR allocation increases both assets and liabilities by the same amount, net foreign assets do not increase.

**Tableau 4. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–25<sup>1</sup>**

	Debt Stock (end of period)			Debt Service					
	2023			2023	2024	2025	2023	2024	2025
	(In US\$)	(Percent total debt)	(Percent GDP)	(In US\$)			(Percent GDP)		
<b>Total</b>	<b>6096</b>	<b>100</b>	<b>67.4</b>	<b>912</b>	<b>740</b>	<b>1114</b>	<b>10.1</b>	<b>7.6</b>	<b>10.6</b>
<b>External</b>	<b>2314</b>	<b>38</b>	<b>25.6</b>	<b>161.2</b>	<b>204.0</b>	<b>228.2</b>	<b>1.8</b>	<b>2.1</b>	<b>2.2</b>
Multilateral creditors	1503	25	16.6	63.1	82.1	114.0	0.7	0.8	1.1
IMF	304	5	3.4	0.0	27.3	54.0	0.0	0.3	0.5
World Bank	597	10	6.6	4.2	7.6	8.2	0.0	0.1	0.1
AfDB	76	1	0.8	1.1	1.3	1.3	0.0	0.0	0.0
Other Multilaterals	526	9	5.8	57.8	45.9	50.5	0.6	0.5	0.5
o/w: BOAD	290	5	3.2	25.6	25.2	24.7	0.3	0.3	0.2
Bilateral Creditors	102	2	1.1	6.5	8.7	7.7	0.1	0.1	0.1
Paris Club	42	1	0.5	1.1	2.1	3.0	0.0	0.0	0.0
Non-Paris Club	56	1	0.6	5.4	6.5	4.7	0.1	0.1	0.0
o/w: Kuwait	26	0	0.3	5.4	5.3	2.0	0.1	0.1	0.0
o/w: Saudi Arabia	13	0	0.1	0.0	0.7	1.0	0.0	0.0	0.0
Bonds	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commercial creditors	709	12	7.8	91.6	113.2	106.6	1.0	1.2	1.0
o/w: EXIMBANK-Chine	390	6	4.3	38.8	60.3	53.0	0.4	0.6	0.5
o/w: Societe General	119	2	1.3	25.3	24.5	23.7	0.3	0.3	0.2
o/w: Bank of Tokyo	90	1	1.0	17.2	16.9	17.8	0.2	0.2	0.2
Other international creditors	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Domestic</b>	<b>3782</b>	<b>62</b>	<b>41.8</b>	<b>751</b>	<b>535</b>	<b>886</b>	<b>8.3</b>	<b>5.5</b>	<b>8.4</b>
Held by residents, total	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Held by non-residents, total	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
o/w: T-Bills	0	0	0.0	0	0	0	0.0	0.0	0.0
o/w: Bonds	3448	57	38.1	672	529	879	7.4	5.4	8.4
Loans	290	5	3.2	7	7	7	0.1	0.1	0.1
Domestic arrears	69	1	0.8	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0
<b>Memo items:</b>									
Collateralized debt <sup>2</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...
o/w: Related <sup>3</sup>	156	...	...	...	...	...	...	...	...
o/w: Unrelated	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Contingent liabilities	...	...	...	...	...	...	...	...	...
o/w: Public guarantees	0	0	0	...	...	...	...	...	...
o/w: Other explicit contingent liabilities <sup>4</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Nominal GDP	9047			9047	9756	10523			

<sup>1</sup> As reported by Country authorities according to their classification of creditors, including by official and commercial. Debt coverage is the same as the DSA.

<sup>2</sup> Debt is collateralized when the creditor has rights over an asset or revenue stream that would allow it, if the borrower defaults on its payment obligations, to rely on the asset or revenue stream to secure repayment of the debt. Collateralization entails a borrower granting liens over specific existing assets or future receivables to a lender as security against repayment of the loan. Collateral is "unrelated" when it has no relationship to a project financed by the loan. An example would be borrowing to finance the budget deficit, collateralized by oil revenue receipts. See the joint IMF-World Bank note for the G20 "Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers" for a discussion of issues raised by collateral.

<sup>3</sup> As of end-September 2023

<sup>4</sup> Includes other one-off guarantees not included in publicly guaranteed debt (e.g. credit lines) and other explicit contingent liabilities not elsewhere classified (e.g. potential legal claims, payments resulting from PPP arrangements).

Sources : autorités togolaises ; estimations et projections des services du FMI.



Tableau 5. Situation des institutions de dépôts, 2020–28

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Actuals		Est.			Projections		
(Billions of CFA Francs)								
<b>Net foreign assets</b>	982.2	1092.7	1080.2	1215.7	1296.0	1342.5	1423.8	1509.1
BCEAO	77.1	-27.0	-407.6	-302.4	-252.6	-238.2	-193.8	-197.5
Assets	890.0	1369.1	1300.3	1439.4	1512.2	1545.4	1607.9	1618.9
Liabilities	-812.9	-1396.1	-1707.9	-1741.8	-1764.9	-1783.6	-1801.7	-1816.4
Commercial banks	905.1	1119.7	1487.8	1518.1	1548.6	1580.7	1617.6	1706.6
Assets	1118.3	1435.3	1811.3	2529.8	3533.2	4934.6	6891.8	9625.4
Liabilities	-213.2	-315.6	-323.6	-1011.7	-1984.6	-3353.9	-5274.2	-7918.8
<b>Net domestic assets</b>	1104.1	1222.7	1593.9	1678.8	1853.2	2075.2	2281.5	2498.1
Credit to the government (net) <sup>1</sup>	15.5	8.8	185.8	178.5	98.9	129.8	169.5	239.6
BCEAO	-42.0	70.0	259.0	259.0	167.4	167.4	167.4	167.4
Commercial banks	57.5	-61.1	-73.2	-80.5	-68.5	-37.6	2.1	72.2
Credit to nongovernment sector	1305.5	1425.0	1663.5	1730.1	1985.4	2189.0	2370.2	2601.2
of which: Credit to private sector	1158.8	1241.7	1433.3	1482.9	1720.6	1906.3	2069.4	2282.1
Other items (net)	58.8	14.0	10.0	-36.1	-55.0	-63.8	-72.5	-13.0
Shares and other equities	158.1	197.2	245.5	265.9	286.1	307.3	330.7	355.8
<b>Total broad money liabilities</b>	2086.3	2315.3	2674.2	2894.6	3149.1	3417.7	3705.2	4007.1
Money supply (M2)	1980.8	2224.6	2556.3	2766.9	3011.7	3270.2	3546.5	3836.3
Currency Outside Depository Corporations	328.0	327.1	371.7	371.0	370.4	369.5	368.2	366.5
Transferable Deposits	725.6	884.4	1125.8	1290.3	1486.5	1694.2	1917.9	2153.2
Other Deposits	927.2	1013.1	1058.8	1105.6	1154.9	1206.5	1260.3	1316.6
Non-liquid liabilities (excl. from broad money)	105.4	90.7	117.8	127.6	137.4	147.5	158.8	170.8
(Annual change as percent of beginning-of-period broad money)								
<b>Net foreign assets</b>	14.1	5.6	-0.6	5.3	2.9	1.5	2.5	2.4
BCEAO	-9.7	-5.3	-17.1	4.1	1.8	0.5	1.4	-0.1
Commercial banks	23.8	10.8	16.5	1.2	1.1	1.1	1.1	2.5
<b>Net domestic assets</b>	-2.3	6.0	16.7	3.3	6.3	7.4	6.3	6.1
Credit to the government (net) <sup>1</sup>	-1.6	-0.3	8.0	-0.3	-2.9	1.0	1.2	2.0
Credit to nongovernment sector	0.2	6.0	10.7	2.6	9.2	6.8	5.5	6.5
Other items (net)	0.0	-2.3	-0.2	-1.8	-0.7	-0.3	-0.3	1.7
Shares and other equities	0.9	2.0	2.2	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7
<b>Total broad money liabilities</b>	11.4	12.3	14.9	8.2	8.8	8.6	8.4	8.2
Money supply (M2)	11.4	12.3	14.9	8.2	8.8	8.6	8.4	8.2
Currency Outside Depository Corporations	-0.6	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferable Deposits	7.2	8.0	10.8	6.4	7.1	6.9	6.8	6.6
Other Deposits	4.8	4.3	2.1	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6
Non-liquid liabilities (excl. from broad money)	0.4	-0.7	1.2	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
<i>Memorandum items:</i>								
Velocity (GDP/end-of-period M2)	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9
(Percent of GDP)								
<b>Net foreign assets</b>	23.1	23.6	21.3	22.1	21.9	21.2	20.8	20.5
BCEAO	1.8	-0.6	-8.0	-5.5	-4.3	-3.8	-2.8	-2.7
Assets	20.9	29.6	25.7	26.2	25.6	24.3	23.5	22.0
Liabilities	-19.1	-30.2	-33.7	-31.7	-29.9	-28.1	-26.4	-24.7
Commercial banks	21.3	24.2	29.4	27.6	26.2	24.9	23.7	23.2
Assets	26.3	31.1	35.7	46.1	59.8	77.7	100.9	131.0
Liabilities	-5.0	-6.8	-6.4	-18.4	-33.6	-52.8	-77.2	-107.7
<b>Net domestic assets</b>	26.0	26.5	31.4	30.6	31.4	32.7	33.4	34.0
Credit to the government (net) <sup>1</sup>	0.4	0.2	3.7	3.3	1.7	2.0	2.5	3.3
BCEAO	-1.0	1.5	5.1	4.7	2.8	2.6	2.5	2.3
Commercial banks	1.4	-1.3	-1.4	-1.5	-1.2	-0.6	0.0	1.0
Credit to nongovernment sector	30.7	30.8	32.8	31.5	33.6	34.5	34.7	35.4
of which: Credit to private sector	27.2	26.9	28.3	27.0	29.1	30.0	30.3	31.0
Other items (net)	1.4	0.3	0.2	-0.7	-0.9	-1.0	-1.1	-0.2
Shares and other equities	3.7	4.3	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8	4.8
<b>Total broad money liabilities</b>	49.1	50.1	52.8	52.7	53.3	53.8	54.2	54.5
Money supply (M2)	46.6	48.1	50.4	50.4	51.0	51.5	51.9	52.2
Currency Outside Depository Corporations	7.7	7.1	7.3	6.8	6.3	5.8	5.4	5.0
Transferable Deposits	17.1	19.1	22.2	23.5	25.2	26.7	28.1	29.3
Other Deposits	21.8	21.9	20.9	20.1	19.5	19.0	18.5	17.9
Non-liquid liabilities (excl. from broad money)	2.5	2.0	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3

Sources: Central Bank of West African States and IMF staff estimates and projections.

<sup>1</sup> Net domestic credit to the government may differ from what appears in the fiscal table, as bonds issued on the WAEMU markets are treated as external financing for the purpose of the monetary survey.

**Tableau 6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2016–23**  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018*	2019	2020	2021	2022	June 2023
<b>Capital adequacy<sup>1</sup></b>								
Regulatory capital to risk-weighted assets <sup>2</sup>	5.8	8.4	6.0	2.6	3.0	4.0	4.2	6.4
Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets	4.6	7.4	4.2	2.1	2.5	3.1	3.5	5.5
Common Equity Tier 1 to risk-weighted assets (solvency ratio) <sup>3</sup>	N.A.	N.A.	4.2	2.3	3.2	3.1	3.5	5.5
Provisions to total assets	13.9	16.1	13.5	13.3	11.1	9.1	7.7	7.1
Capital to assets	2.9	4.3	3.4	1.3	1.5	1.8	1.8	2.5
<b>Asset quality and composition</b>								
Loans to total assets	49.1	46.8	47.0	49.5	44.3	43.6	47.5	43.6
Loans to top 5 borrowers to capital	186.0	128.7	169.0	463.9	351.6	283.7	305.2	188.5
Sectoral distribution of credit (percent of total credit) <sup>4</sup>								
Agriculture and fishing	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.3
Extracting industries	0.8	1.8	1.5	0.9	0.4	0.4	0.4	0.7
Manufacturing	9.2	9.4	8.8	4.5	5.1	3.0	6.3	7.8
Electricity, gas, and water	6.0	8.9	4.6	4.6	6.1	5.1	3.9	3.5
Building and construction	21.4	13.1	13.5	9.1	18.2	19.0	21.6	21.2
Commerce	34.6	33.8	30.7	23.9	30.6	29.1	27.1	25.8
Transport and Communication	10.6	14.1	17.6	16.4	15.3	15.7	12.9	11.5
Insurance, real estate, business services	2.5	3.6	3.0	1.8	3.6	7.1	7.0	8.6
Services	14.8	15.0	20.2	38.7	20.6	20.6	20.6	19.6
Non-performing loans to total gross loans	16.2	19.3	17.8	15.6	16.0	12.0	8.1	8.5
Bank provisions to non-performing loans	77.3	77.8	78.6	75.0	68.4	70.5	74.5	71.4
Non-performing loans net of provisions to total loans	4.2	5.0	4.4	4.4	5.7	3.9	2.2	2.6
Non-performing loans net of provisions to capital	70.8	54.4	61.7	167.6	170.0	96.7	59.3	44.5
<b>Earnings and profitability<sup>5</sup></b>								
Average cost of funds	3.1	3.3	3.0	0.9	1.3	2.6	2.6	...
Average lending rate	7.8	8.2	7.8	7.3	7.2	6.9	6.6	...
Average interest rate spread <sup>6</sup>	4.7	4.9	4.8	6.4	5.9	4.3	4.0	...
Return on assets (ROA)	2.6	1.1	0.8	1.1	0.6	0.9	0.9	...
Return on equity (ROE)	98.6	28.1	14.3	21.7	11.6	16.6	15.7	...
Non interest expenses to net banking income	64.3	63.8	65.2	61.9	62.1	60.9	59.7	...
Personnel expenses to net banking income	26.7	27.1	27.0	24.3	25.1	25.9	25.1	...
<b>Liquidity</b>								
Liquid assets to total assets (liquid asset ratio)	17.6	19.5	17.1	17.5	14.5	15.6	20.2	18.3
Liquid assets to deposits	28.5	30.9	25.6	26.0	21.6	22.1	29.1	28.8
Loans to deposits ratio	90.6	87.2	82.0	83.3	73.9	67.7	72.9	73.1
Deposits to total liabilities ratio	61.9	63.1	66.7	67.3	67.2	70.4	69.4	63.5
Demand deposits to total liabilities <sup>7</sup>	26.6	25.8	27.0	27.9	26.9	31.2	31.6	28.1
Term deposits and loans to total liabilities	35.3	37.3	39.7	39.4	40.3	39.3	37.8	35.4

Source: BCEAO

\* Year of first reporting in accordance with Basel II / III and Revised Chart of Accounts.

<sup>1</sup> Raw data collected from the banking system

<sup>2</sup> FPE/APR ratio excluding banks with negative equity: 16.14% in dec. 2018 (2), 13.18% in June 2019 (3), 12.48% in dec. 2019 (3), 12.75% in June 2020 (3) et 13.4% in dec. 2020 (3), 13.34% in June 2021.

<sup>3</sup> Data reported from June 2018

<sup>4</sup> Credits reported to the Central Risk Office

<sup>5</sup> Income statement items at semi-annual frequency

<sup>6</sup> Excluding tax on banking transactions

<sup>7</sup> Including savings accounts

**Tableau 7. Calendrier de décaissements provisoire dans le cadre de l'accord de 42 mois au titre de la FEC, 2024–27**

Amount	Availability date	Conditions for disbursement <sup>1</sup>
SDR 51.380 million (35.0 percent of quota)	March 1, 2024	Approval of the ECF arrangement by the Executive Board.
SDR 44.040 million (30.0 percent of quota)	November 15, 2024	Observance of continuous and end-June 2024 performance criteria and completion of the first review under the arrangement
SDR 44.040 million (30.0 percent of quota)	May 15, 2025	Observance of continuous and end-December 2024 performance criteria and completion of the second review under the arrangement
SDR 44.040 million (30.0 percent of quota)	November 15, 2025	Observance of continuous and end-June 2025 performance criteria and completion of the third review under the arrangement
SDR 36.700 million (25.0 percent of quota)	May 15, 2026	Observance of continuous and end-December 2025 performance criteria and completion of the fourth review under the arrangement
SDR 29.360 million (20.0 percent of quota)	November 15, 2026	Observance of continuous and end-June 2026 performance criteria and completion of the fifth review under the arrangement
SDR 22.020 million (15.0 percent of quota)	May 15, 2027	Observance of continuous and end-December 2026 performance criteria and completion of the sixth review under the arrangement
SDR 22.020 million (15.0 percent of quota)	June 15, 2027	Observance of continuous and end-May 2027 performance criteria and completion of the seventh review under the arrangement
SDR 293.600 million (200 percent of quota)	Total amount of the arrangement	

Sources: Togolese authorities; and IMF staff estimates.

<sup>1</sup> In addition to the generally applicable conditions under the Extended Credit Facility.

Tableau 8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2023–37<sup>1</sup>

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
<b>Fund obligations based on existing and prospective credit</b>															
In millions of SDRs															
Principal	0.0	20.1	39.9	49.5	47.0	37.0	34.5	33.2	40.4	52.1	58.7	53.6	35.2	18.4	6.6
Charges and interest	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<b>Total obligations based on existing and prospective credit</b>															
In millions of SDRs	0.0	20.3	40.0	49.7	47.2	37.1	34.7	33.3	40.5	52.3	58.9	53.8	35.4	18.5	6.8
In billions of CFAF	0.0	16.3	32.3	40.2	38.2	30.2	28.3	27.1	33.0	42.6	48.0	43.8	28.8	15.1	5.5
In percent of government revenue	0.0	1.7	3.1	3.4	3.0	2.1	1.8	1.6	1.8	2.1	2.2	1.8	1.1	0.5	0.2
In percent of exports of goods and services	0.0	1.0	1.9	2.1	1.8	1.4	1.2	1.1	1.2	1.4	1.5	1.3	0.8	0.4	0.1
In percent of debt service <sup>2</sup>	0.0	13.4	23.7	27.5	26.4	21.9	22.1	22.2	24.5	27.5	27.8	22.9	15.1	7.9	2.8
In percent of GDP	0.0	0.3	0.5	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.2	0.1	0.0
In percent of quota	0.0	13.8	27.3	33.9	32.1	25.3	23.6	22.7	27.6	35.6	40.1	36.6	24.1	12.6	4.6
<b>Outstanding IMF credit</b>															
In millions of SDRs	232.6	307.8	356.1	372.6	369.6	332.7	298.1	265.0	224.6	172.5	113.8	60.2	25.0	6.6	0.0
In billions of CFAF	188.2	247.8	286.9	301.0	299.5	270.9	242.8	215.8	182.9	140.5	92.7	49.0	20.3	5.4	0.0
In percent of government revenue	22.1	26.2	27.3	25.8	23.2	19.0	15.6	12.8	9.9	7.0	4.2	2.0	0.8	0.2	0.0
In percent of exports of goods and services	12.2	15.2	16.7	15.9	14.5	12.1	10.1	8.4	6.7	4.8	2.9	1.4	0.6	0.1	0.0
In percent of debt service <sup>2</sup>	173.0	203.3	211.0	206.4	206.9	196.1	190.0	176.9	135.5	90.7	53.7	25.7	10.6	2.8	0.0
In percent of GDP	3.4	4.2	4.5	4.4	4.1	3.4	2.9	2.4	1.9	1.3	0.8	0.4	0.2	0.0	0.0
In percent of quota	158.4	209.7	242.5	253.8	251.8	226.6	203.1	180.5	153.0	117.5	77.5	41.0	17.0	4.5	0.0
<b>Net use of IMF credit (millions of SDRs)</b>															
Disbursements	0.0	95.4	88.1	66.1	44.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repayments and repurchases	12.6	20.1	39.9	49.5	47.0	37.0	34.5	33.2	40.4	52.1	58.7	53.6	35.2	18.4	6.6
<b>Memorandum items:</b>															
Nominal GDP (in billions of CFAF)	5,491	5,910	6,347	6,830	7,350	7,910	8,511	9,159	9,856	10,606	11,413	12,282	13,217	14,222	15,305
Exports of goods and services (in billions of CFAF)	1,547	1,630	1,721	1,897	2,068	2,236	2,405	2,570	2,749	2,948	3,168	3,404	3,659	3,923	4,185
Government revenue (in billions of CFAF)	851	945	1,051	1,165	1,290	1,425	1,552	1,691	1,842	2,007	2,195	2,394	2,603	2,841	3,088
Debt service (in billions of CFAF) <sup>3</sup>	109	122	136	146	145	138	128	122	135	155	172	191	191	190	199
CFAF/SDR (period average)	809	805	806	808	810	814	814	814	814	814	814	814	814	814	814

Sources: IMF staff estimates and projections.

<sup>1</sup> Includes proposed extension and augmentation of access.<sup>2</sup> Total debt service includes IMF repurchases and repayments.<sup>3</sup> Includes state-owned enterprises debt.

Tableau 9. Besoins et sources de financement extérieur, 2020–28

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	(Billions of CFA Francs)								
<b>Gross financing requirements (a)</b>	<b>340.7</b>	<b>282.7</b>	<b>320.8</b>	<b>462.3</b>	<b>438.1</b>	<b>416.1</b>	<b>457.7</b>	<b>446.6</b>	<b>451.6</b>
Current account deficit, excl. budget grants (+)	66.2	122.8	259.7	240.9	258.5	256.6	253.2	240.2	259.3
Change in Net Foreign Assets, BCEAO (+) <sup>1</sup>	-182.3	-90.6	-380.5	105.2	49.8	14.5	44.3	-3.7	-15.0
Change in Net Foreign Assets, Other depository institutions (+)	423.0	214.7	368.1	30.3	30.5	32.1	36.9	89.0	93.9
External debt amortization (excl. IMF) (+)	27.4	35.2	71.5	75.9	83.2	80.9	83.1	83.1	83.4
IMF Repurchases / repayment	6.3	0.6	2.1	10.1	16.1	32.2	40.1	38.0	30.0
<b>Available financing (b)</b>	<b>109.5</b>	<b>269.9</b>	<b>255.5</b>	<b>351.9</b>	<b>248.7</b>	<b>271.6</b>	<b>330.8</b>	<b>380.8</b>	<b>421.4</b>
Foreign Direct Investment (net)	30.5	-36.2	31.7	32.4	32.9	33.2	34.5	35.9	37.4
Loan disbursements (public sector)	122.9	76.1	98.4	98.7	118.2	117.4	170.8	191.1	178.0
External grants (public sector)	71.2	100.5	115.4	178.7	147.1	107.8	109.1	125.8	135.3
Project grants	62.0	83.0	97.4	138.2	113.5	85.8	87.0	93.6	100.7
Miscellaneous public transfers	9.2	17.6	18.0	40.5	33.5	22.0	22.1	32.1	34.6
Other capital flows	-117.2	127.2	10.0	42.0	-49.4	13.2	16.5	28.0	70.8
Net errors and emissions	2.1	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Residual financing gap (a)-(b)</b>	<b>231.1</b>	<b>12.8</b>	<b>65.3</b>	<b>110.4</b>	<b>189.4</b>	<b>144.5</b>	<b>126.8</b>	<b>65.8</b>	<b>30.2</b>
Budget support loans	96.9	0.0	31.1	91.0	99.0	60.3	60.2	30.1	30.2
Budget support grants	45.0	1.6	30.0	19.4	13.6	13.2	13.2	0.0	0.0
Exceptional financing	89.1	11.1	4.2	0.0	76.8	71.0	53.4	35.7	0.0
o/w G20 moratorium	9.8	11.1	4.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
o/w IMF ECF	79.3	0.0	0.0	0.0	76.8	71.0	53.4	35.7	0.0
	(Percent of GDP)								
<b>Gross financing requirements (a)</b>	<b>8.0</b>	<b>6.1</b>	<b>6.3</b>	<b>8.4</b>	<b>7.4</b>	<b>6.6</b>	<b>6.7</b>	<b>6.1</b>	<b>5.7</b>
Current account deficit, excl. budget grants (+)	1.6	2.7	5.1	4.4	4.4	4.0	3.7	3.3	3.3
Change in Net Foreign Assets, BCEAO (+) <sup>1</sup>	-4.3	-2.0	-7.5	1.9	0.8	0.2	0.6	-0.1	-0.2
Change in Net Foreign Assets, Other depository institutions (+)	9.9	4.6	7.3	0.6	0.5	0.5	0.5	1.2	1.2
External debt amortization (excl. IMF) (+)	0.6	0.8	1.4	1.4	1.4	1.3	1.2	1.1	1.1
IMF Repurchases / repayment	0.1	0.0	0.0	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	0.4
<b>Available financing (b)</b>	<b>2.6</b>	<b>5.8</b>	<b>5.0</b>	<b>6.4</b>	<b>4.2</b>	<b>4.3</b>	<b>4.8</b>	<b>5.2</b>	<b>5.3</b>
Foreign Direct Investment (net)	0.7	-0.8	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Loan disbursements (public sector)	2.9	1.6	1.9	1.8	2.0	1.9	2.5	2.6	2.3
Budget support loans	2.3	0.0	0.6	1.7	1.7	1.0	0.9	0.4	0.4
External grants (public sector)	1.7	2.2	2.3	3.3	2.5	1.7	1.6	1.7	1.7
Project grants	1.5	1.8	1.9	2.5	1.9	1.4	1.3	1.3	1.3
Miscellaneous public transfers	0.2	0.4	0.4	0.7	0.6	0.3	0.3	0.4	0.4
Other capital flows	-2.8	2.8	0.2	0.8	-0.8	0.2	0.2	0.4	0.9
Net errors and emissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Residual financing gap (a)-(b)</b>	<b>5.4</b>	<b>0.3</b>	<b>1.3</b>	<b>2.0</b>	<b>3.2</b>	<b>2.3</b>	<b>1.9</b>	<b>0.9</b>	<b>0.4</b>
Budget support loans	2.3	0.0	0.6	1.7	1.7	1.0	0.9	0.4	0.4
Budget support grants	1.1	0.0	0.6	0.4	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0
Exceptional financing	2.1	0.2	0.1	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0
w/o G20 moratorium	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
w/o IMF ECF	1.9	0.0	0.0	0.0	1.3	1.1	0.8	0.5	0.0
	(Millions of USD)								
<i>Memorandum Items:</i>									
Projected disbursement from the IMF (ECFs)									
SDR million	96.6	0.0	0.0	0.0	95.4	88.1	66.1	44.0	0.0
In percent of quota	65.8	0.0	0.0	0.0	65.0	60.0	45.0	30.0	0.0
IMF credit outstanding (PRGT)									
SDR million	248.5	247.7	245.1	232.6	307.8	356.1	372.6	369.6	332.7
In percent of quota	169.3	168.7	167.0	158.4	209.7	242.5	253.8	251.8	226.6
CFA billion	192.6	200.9	201.8	187.2	247.8	287.3	301.3	300.2	271.5
In percent of GDP	4.5	4.3	4.0	3.4	4.2	4.5	4.4	4.1	3.4

Sources: Togolese authorities and IMF staff estimates and projections.

<sup>1</sup> This is not indicative of the country's impact on WAEMU's aggregate external position or the pooled WAEMU reserves since the data contains intra-WAEMU flows from the current, capital and financial account.

## Annexe I. Évaluation du secteur extérieur

**Évaluation globale :** La position extérieure du Togo en 2023 a été jugée globalement conforme au niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables. Bien que le déficit du compte courant ait légèrement diminué par rapport à 2022, il reste élevé, tendance résultant d'un certain nombre de facteurs, notamment la reprise économique après la pandémie, les conséquences de la guerre en Ukraine et la situation sécuritaire dans la partie nord du pays. Ce déficit devrait se résorber progressivement à moyen terme, à mesure que les chocs s'estomperont et que les premiers investissements dans les infrastructures et les réformes structurelles commenceront à stimuler les exportations.

**Mesures potentielles :** Le rééquilibrage prévu des finances publiques pour ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici à 2025 s'impose. Les priorités en matière de dépenses budgétaires doivent être redéfinies et les mesures en faveur des personnes vulnérables, notamment au moyen des dépenses sociales, doivent être mieux ciblées. Ces initiatives, combinées à des investissements dans les infrastructures et à des réformes structurelles destinées à promouvoir les exportations et en assurer la montée en gamme (produits agricoles et industriels, essor du tourisme et renforcement du rôle du Togo en tant que plateforme logistique régionale), pourraient réduire le déficit des transactions courantes à moyen terme.

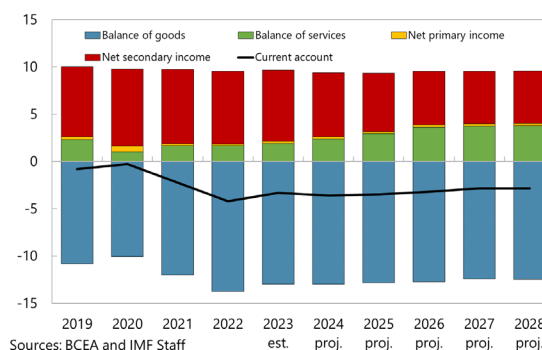
### Compte des transactions courantes

**Contexte.** Le déficit du compte des transactions courantes s'est encore creusé par rapport au pic qu'il a connu lors de la pandémie en 2020. Les dernières données de 2021 font état d'un déficit de 2,2 % du PIB et on estime que le déficit a augmenté rapidement pour atteindre 4,2 % en 2022, principalement en raison de la reprise économique après la pandémie en 2021, de la guerre en Ukraine et des attaques terroristes qui ont suivi sur le territoire. Le déficit devrait baisser à 3,3 % du PIB en 2023, les exportations étant restées élevées grâce à l'amélioration des termes de l'échange et à la réduction des importations liées à la sécurité. Bien qu'ils aient légèrement diminué, les envois de fonds sont restés supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie et restent importants pour financer les déficits commerciaux (graphique 1 du texte).

Le déficit du compte des transactions courantes devrait se résorber progressivement, sous l'effet de l'estompement des chocs ; des efforts déployés par les autorités pour promouvoir et augmenter les exportations, d'autant plus que le Togo s'impose de plus en plus comme une plateforme logistique régionale ; et du rééquilibrage des finances publiques. Les envois de fonds vers le Togo ont augmenté et leur niveau moyen est passé de 4,0 %

du PIB entre 2011 et 2019 à 7,0 % du PIB entre 2020 et 2022. Selon les projections, ils devraient diminuer à 6,4 % du PIB en 2023 et se maintenir au-dessus de 6 % du PIB jusqu'en 2025. À moyen terme, les envois de fonds devraient progressivement revenir à leur niveau d'avant la pandémie.

**Graphique 1. Décomposition du compte des transactions courantes**  
(en pourcentage du PIB)



**Évaluation.** D'après les modèles EBA-lite, la position extérieure du Togo est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. Avec les données de 2023, le modèle du solde courant donne une norme de compte courant à -4,4 % du PIB, ce qui est supérieur au solde des transactions courantes corrigé des variations cycliques de -3,7 % du PIB, d'où un écart de compte courant de 0,7 % du PIB (tableau 1 du texte). Cette estimation utilise un facteur d'ajustement pour les tendances cycliques (-0,12 %). Un ajustement ad hoc supplémentaire de 0,5 % du PIB est également appliqué, car les services du FMI estiment que les envois de fonds se situent à un niveau temporairement élevé. L'écart de compte courant est supérieur de 2,4 % du PIB en raison des écarts de politique par rapport à la moyenne mondiale, et s'explique principalement par le fait que les dépenses de santé sont inférieures au niveau mondial.

**Tableau 1. du texte Estimations du modèle pour 2023**  
(en pourcentage du PIB)

	CA model 1/	REER model
	(in percent of GDP)	
<b>CA-Actual</b>	<b>-3.3</b>	
Cyclical contributions (from model) (-)	-0.1	
Additional temporary/statistical factors (-) 2/	0.5	
Natural disasters and conflicts (-)	0.0	
<b>Adjusted CA</b>	<b>-3.7</b>	
<b>CA Norm (from model) 3/</b>	<b>-4.4</b>	
Adjustments to the norm (-)	0.0	
<b>Adjusted CA Norm</b>	<b>-4.4</b>	
<b>CA Gap</b>	<b>0.7</b>	<b>1.0</b>
o/w Relative policy gap	2.4	
Elasticity	-0.2	
<b>REER Gap (in percent)</b>	<b>-3.3</b>	<b>-5.1</b>

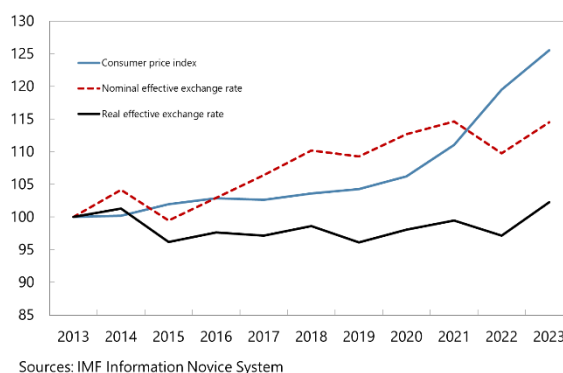
1/ Based on the EBA-lite 3.0 methodology  
2/ Additional adjustment to account for the surge in remittance inflows since 2019, which is not projected to continue into the medium-term.  
3/ Cyclically adjusted, including multilateral consistency adjustments.

## Taux de change réel

**Contexte.** Le Togo est membre de l'union monétaire que constitue l'UEMOA, dans laquelle le franc CFA est arrimé à l'euro. Le taux de change effectif réel (TCER) du pays s'est apprécié d'environ 5,3 % en 2023, principalement sous l'effet de la remontée de l'euro par rapport au dollar ; cela reflète une inflation relativement élevée (graphique 2 du texte).

**Évaluation.** L'application aux projections 2023 du modèle EBA-lite d'évaluation de l'indice de taux de change effectif réel (ITCER) montre une sous-évaluation d'environ 5 % par rapport aux valeurs correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. Le résultat est à peu près conforme aux estimations obtenues avec le modèle du solde des transactions courantes qui, avec une élasticité de -0,21, signale une sous-évaluation de 3 %. La suppression du facteur d'ajustement ad hoc de 0,5 % du PIB dans le modèle du solde des transactions courantes ramènera la sous-évaluation implicite à 5,8 %, chiffre plus proche des estimations pour le TCER.

**Graphique 2 du texte.**  
**Taux de change effectifs**



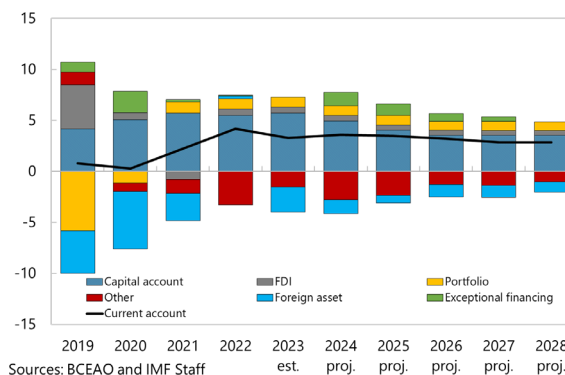
## Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures de politique générale

**Contexte.** Les transferts au compte de capital, y compris les dons-projets, fournissent des financements supérieurs aux déficits des transactions courantes depuis 2017. Cette hausse est due en grande partie aux transferts de capitaux du secteur privé. Les entretiens avec les autorités ont révélé qu'il s'agissait principalement d'envois de fonds utilisés à des fins d'investissement. Alors qu'il a été recommandé de reclasser ces transferts sur le compte courant à l'issue de la dernière mission d'assistance technique du département des statistiques du FMI, aucune mesure n'a encore été entreprise dans ce sens. Le solde du compte de capital

en 2023 était de 5,7 %, dépassant le déficit du compte courant de 3,3 % du PIB. L'excédent de financement a été contrebalancé par des sorties de capitaux via l'autre compte d'investissement, ce qui, selon les autorités, est dû au fait que le Togo accueille de nombreux sièges de banques régionales. À moyen terme, le surfinancement à partir du compte de capital (en particulier de la part du secteur privé) devrait diminuer, tendance conforme à la projection des envois de fonds. Dans ce contexte, les sorties nettes de capitaux privés au niveau du compte d'opérations financières convergeront progressivement vers zéro.

**Évaluation.** Bien que les services du FMI n'évaluent pas les risques immédiats ou les vulnérabilités liées aux flux de capitaux en 2022, le surfinancement chronique alimenté par le compte de capital et les sorties de capitaux des comptes d'opérations financières sont le signe de possibles obstacles structurels à l'utilisation efficiente des ressources financières disponibles, qui auraient pu être investies au niveau national. Les autorités devraient continuer à accorder la priorité aux financements concessionnels à court terme, tout en recherchant davantage de financements par le biais des IDE à moyen terme, par exemple en améliorant le climat des affaires et des investissements.

**Graphique 3 du texte. Sources de financement**  
(en pourcentage du PIB)



## Niveau des réserves

**Contexte.** Le Togo est membre de l'UEMOA, une union monétaire dans le cadre de laquelle les réserves sont mutualisées (graphique 3 du texte principal) et où les interventions sur le marché des changes, les opérations monétaires et l'ouverture du compte de capital relèvent de politiques communes. L'évaluation se réfère donc à celle du rapport des services du FMI pour les consultations de 2022 au titre de l'article IV pour la région. Les réserves communes de l'UEMOA sont restées globalement stables en 2020. Elles ont légèrement augmenté de 11 700 milliards de francs CFA à la fin 2020 à environ 14 000 milliards de francs CFA à la fin 2021, soit l'équivalent de 5,6 mois d'importations de 2022, ou 79,3 % des passifs à vue de la BCEAO. En 2021, la stabilité des réserves a été principalement assurée par les aides financières exceptionnelles reçues de la part de la communauté internationale pendant la pandémie. Entre janvier et décembre 2022 (données préliminaires), les réserves de change sont tombées à 11 400 milliards de francs CFA, en raison des chocs liés 1) à la hausse des prix d'importation des denrées alimentaires et des carburants ; 2) au caractère chronique de déficits budgétaires importants ; et 3) au resserrement de l'accès au marché international des capitaux. Selon les estimations, les réserves ont continué de baisser en 2023 pour atteindre 9 500 milliards de francs CFA (15,6 milliards de dollars), soit l'équivalent de 3,2 mois d'importations (décembre). Le taux de couverture des importations par les réserves devrait diminuer, avant de se stabiliser autour de 4,1 mois d'importations prospectives.



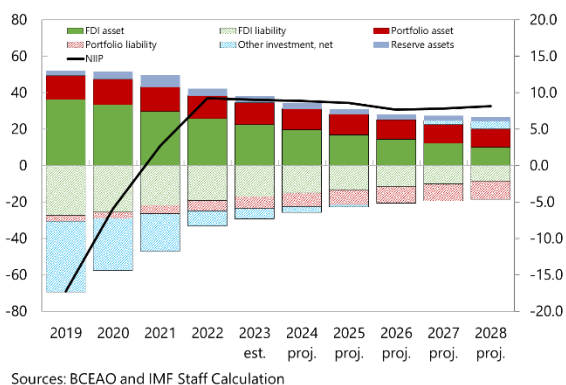
**Évaluation.** Sur la base des données préliminaires sur le niveau des réserves à fin 2022 (4,5 mois d'importations), l'équipe régionale a estimé que les réserves étaient suffisantes. Il sera crucial de procéder à un rééquilibrage budgétaire favorable à la croissance, à une normalisation appropriée de la politique monétaire et à la mise en œuvre de réformes structurelles afin de maintenir les réserves dans la fourchette optimale calculée.

### Actifs et passifs extérieurs : position et trajectoire

**Contexte.** La position extérieure globale nette s'est rapidement améliorée, passant de -17 % du PIB en 2019 à un niveau estimé d'environ 9 % du PIB en 2023. Cette amélioration s'explique par la vigueur des transferts de capitaux et par le déficit modéré du compte courant au cours des dernières années. Compte tenu de l'augmentation des déficits courants et du retour des transferts de capitaux à leurs niveaux d'avant la pandémie, la position extérieure globale nette devrait se stabiliser. La position extérieure dans les autres comptes d'investissement est indiquée sur une base nette car les autorités reconnaissent une erreur dans la comptabilisation du passif lié à Ecobank, ce qui rend le chiffre brut compliqué à interpréter.

**Évaluation.** D'après le scénario de référence, la position extérieure globale nette actuelle et la trajectoire qu'elle devrait suivre n'impliquent pas de risques pour la viabilité extérieure. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à un ajustement significatif de la balance courante. L'évaluation repose toutefois sur la présence d'un financement suffisant provenant des revenus secondaires et du compte de capital (tous deux dépendants des envois de fonds) pour continuer à compenser les déficits commerciaux.

**Graphique 4 du texte. Position extérieure globale**  
(en pourcentage du PIB)



## Annexe II. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Source des risques	Probabilité relative/horizon	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
<b>Risques extérieurs</b>			
<p><b>Intensification des conflits régionaux :</b> L'aggravation de la guerre menée par la Russie en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en résultent perturbent les échanges commerciaux (par exemple l'énergie, l'alimentation, le tourisme et/ou des composantes essentielles de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les IDE et flux financiers, et les systèmes de paiement, et entraînent par ailleurs des déplacements de réfugiés.</p> <p><b>Volatilité des prix des produits de base :</b> Une succession de perturbations de l'offre (à cause notamment des conflits, de l'incertitude et des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande cause une volatilité récurrente des prix des produits de base, des tensions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des effets de contagion et une instabilité sociale et économique.</p>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	<p>Diversifier et accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement essentielles. Procéder à des investissements publics et à des réformes structurelles pour renforcer la compétitivité des exportateurs.</p>
	<b>Court terme</b>	<p>La perturbation du commerce des denrées alimentaires, de l'énergie et des engrais pourrait aggraver l'inflation et la crise alimentaire, et susciter un mécontentement social. L'augmentation de la facture des importations et la baisse des envois de fonds exerceront une pression sur le compte des transactions courantes.</p>	
<p><b>Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial :</b> Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, avec une récession dans certains pays, des retombées négatives à travers les échanges commerciaux et les circuits financiers, et une fragmentation des marchés provoque un arrêt soudain des entrées de capitaux dans les pays émergents et les pays en développement. Aux États-Unis : Sur fond de pénuries de main-d'œuvre et/ou de chocs sur les cours des produits de base, l'inflation reste élevée, ce qui incite la Réserve fédérale à maintenir les taux à un plus haut niveau pendant plus longtemps et se traduit par une correction plus brutale des marchés financiers, du logement et de l'immobilier commercial et par un « atterrissage brutal ». Europe : L'intensification des répercussions de la guerre en Ukraine, les crises de l'énergie et les ruptures d'approvisionnement récurrentes ainsi que le resserrement de la politique monétaire exacerbent les replis économiques et les corrections des marchés du logement et de l'immobilier commercial. Chine : Un ralentissement plus marqué que prévu dans le secteur immobilier, un resserrement budgétaire inattendu dû aux tensions financières sur les collectivités et à la baisse des investissements, et/ou la montée des tensions géopolitiques perturbent l'activité économique.</p>	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	<p>Mettre en œuvre des réformes structurelles pour renforcer l'économie intérieure. Améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé.</p>
	<b>Court et moyen terme</b>	<p>Un ralentissement généralisé chez les partenaires commerciaux réduirait le potentiel de croissance des exportateurs et du secteur des voyages et des transports. La faiblesse de l'économie mondiale signifie également moins d'IDE et de dons de la part de pays étrangers.</p>	
<p><b>Mauvais calibrage de la politique monétaire :</b> Dans un contexte de grande incertitude économique et de fragilité marquée du secteur financier, les grandes banques centrales suspendent le resserrement de la politique monétaire ou assouplissent prématurément son orientation, ce qui cause un désancrage des anticipations d'inflation, une spirale salaires-prix et des effets de contagion sur les marchés financiers.</p>	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	<p>Augmenter les dépenses sociales pour soutenir les personnes vulnérables. Améliorer le ciblage des mesures et donner la priorité à d'autres dépenses budgétaires pour atténuer les tensions sur le déficit budgétaire. Adopter une stratégie de gestion de la dette proactive pour faire face aux risques de refinancement.</p>
	<b>Court et moyen terme</b>	<p>Un assouplissement monétaire prématuré pourrait risquer de désancrer les anticipations d'inflation, d'augmenter le coût de la désinflation à venir et de nuire aux personnes vulnérables. Un resserrement excessif freinerait l'activité économique, et les taux d'intérêt élevés qui en résulteraient sur le marché régional pourraient exercer une pression sur les finances publiques.</p>	

<b>Instabilité financière systémique :</b> De fortes fluctuations des taux d'intérêt réels et des primes de risques ainsi que la réévaluation des actifs sur fond de ralentissement économique et de réorientation de la politique économique déclenchent des problèmes d'insolvabilité dans les pays où des banques ou établissements financiers non bancaires sont fragiles, entraînant une déstabilisation des marchés et des effets de contagion entre pays.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Travailler au rééquilibrage des finances publiques pour contenir l'augmentation de l'encours de la dette et adopter une stratégie proactive en matière de gestion de la dette pour atténuer les risques de refinancement. Surveiller attentivement l'accumulation de risques dans le secteur financier.
	<b>Court et moyen terme</b>	La hausse des coûts d'emprunt accentuera encore les vulnérabilités liées à la dette. Les banques dont le bilan est fragile pourraient rencontrer des difficultés de liquidité ou de solvabilité.	
<b>Aggravation de la fragmentation géoéconomique :</b> L'élargissement et l'aggravation des conflits, et l'affaiblissement de la coopération internationale entraînent une reconfiguration plus rapide des échanges et de l'IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, de l'instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et une diminution du potentiel de croissance.	<b>Élevée</b>	<b>Moyenne</b>	Mettre en œuvre des réformes structurelles pour renforcer l'économie intérieure. Améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé. Renforcer les échanges commerciaux avec d'autres partenaires régionaux.
	<b>Court et moyen terme</b>	Perturbation des flux commerciaux et des IDE. Diminution de la disponibilité des ressources pour les investissements favorisant la croissance. Perspectives de croissance plus faibles des activités logistiques régionales.	
<b>Phénomènes climatiques extrêmes :</b> Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'instabilité financière.	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	Renforcer la résilience du secteur agricole en construisant des infrastructures et en facilitant l'adoption des technologies. Atténuer les effets négatifs pour les plus vulnérables au moyen de programmes de protection sociale.
	<b>Court et moyen terme</b>	Incidences sur la production agricole, ce qui pourrait accroître les pressions inflationnistes, réduire le niveau de vie et créer un mécontentement social et de l'instabilité.	

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient considérablement modifier la trajectoire de référence (le scénario le plus vraisemblable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les expressions « à court terme » et « à moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser dans les 12 mois et dans les 3 ans.

Source des risques	Probabilité relative/horizon	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
<b>Risques régionaux et intérieurs</b>			
<b>Intensification de l'insécurité alimentaire et de l'activité terroriste</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Assurer une gestion budgétaire prudente pour maîtriser les besoins de financement. Rechercher le soutien des bailleurs de fonds pour couvrir les coûts liés à la sécurité. Mettre en œuvre des mesures pour soutenir les personnes vulnérables, en particulier dans les régions à haut risque.
	<b>Court et moyen terme</b>	Baisse de l'investissement privé (intérieur et extérieur), du tourisme et des échanges commerciaux, et ralentissement de la croissance des partenaires commerciaux. Augmentation des dépenses budgétaires liées à la sécurité. L'insécurité alimentaire encouragera probablement aussi les activités terroristes.	
<b>Mécontentement social et instabilité politique généralisés, y compris dans les pays voisins</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Accélérer la mise en œuvre de mesures visant à renforcer l'inclusion. Faciliter les échanges avec les principales parties prenantes sur les réformes structurelles essentielles.
	<b>Court terme</b>	Ralentissement de l'activité économique et de la croissance. L'augmentation des besoins en matière de dépenses sociales peut mettre les finances publiques sous pression. L'appui aux politiques publiques et la confiance qui leur est accordée pourraient diminuer. Les activités terroristes dans les pays voisins pourraient également se propager à l'intérieur du pays.	
<b>Recul en matière de rééquilibrage des finances publiques et de réformes</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	Poursuivre le rééquilibrage des finances publiques et accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles. Protéger les dépenses consacrées aux programmes sociaux pour faire face aux répercussions éventuelles sur les plus vulnérables.
	<b>Court et moyen terme</b>	Un rééquilibrage tardif des finances publiques pourrait ne pas permettre d'améliorer le déficit budgétaire, et serait susceptible d'aggraver les vulnérabilités liées à la dette et d'empêcher la croissance du crédit au secteur privé.	
<b>Risques dans le secteur public</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	Accélérer la privatisation des banques publiques en faveur d'acquéreurs compétents et appropriés. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance en améliorant le suivi des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et en renforçant la responsabilisation.
	<b>Court et moyen terme</b>	Les entreprises publiques d'importance systémique, telles que la compagnie d'électricité, la banque publique et le fonds de pension public, sont des passifs conditionnels qui pourraient peser sur le budget. La banque publique, historiquement sous-capitalisée, pourrait également mettre en danger la stabilité financière si rien n'est fait.	

## Annexe III. Les mesures prises par les autorités pour répondre à la détérioration de la situation sécuritaire

### 1. La région du Sahel a enregistré une forte augmentation du nombre d'attaques terroristes ces dernières années, responsables de 43 % des victimes de tels actes dans le monde

en 2022<sup>8</sup>. Le Burkina Faso et le Mali en particulier ont observé des augmentations alarmantes, avec des hausses respectives de 50 % et de 56 % du nombre de victimes d'actes terroristes, avec au total 1 335 et 944 décès en 2022. La plupart des attaques sont attribuées à divers groupes djihadistes. On pense que les facteurs à l'origine de cette augmentation sont multiples, comme la propagation de certaines idéologies engagées, l'insécurité alimentaire, la faiblesse de la gouvernance, l'instabilité politique et les tensions ethniques (indice mondial du terrorisme, section 4).

### 2. Le Togo, pays voisin de la région du Sahel, subit de plus en plus d'attaques terroristes venant de l'extérieur. En réponse, l'État a augmenté les dépenses de sécurité et adopté une loi de programmation militaire en 2020 afin de garantir les futurs financements nécessaires à la sécurité.

En raison de la présence accrue de groupes djihadistes dans la région du Sahel, l'État a déployé en 2018 des forces de sécurité supplémentaires dans les localités les plus exposées, à la frontière avec le Burkina Faso. Cela s'est traduit par une augmentation des dépenses de sécurité, qui se sont élevées à 2,8 % du PIB en 2019 et 2020 (contre 1,6 % du PIB en 2018). Reconnaisant que les dépenses de sécurité devront à l'avenir rester à un niveau plus élevé que par le passé, lorsque les conflits étaient moindres, l'État a adopté une loi de programmation militaire en 2020 afin de garantir pour la période 2021–2025 une allocation annuelle de dépenses de sécurité similaire à celle de 2019-2020. L'enveloppe totale pour la période est de 722 milliards de FCFA (13 % du PIB), répartis à peu près équitablement entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement.

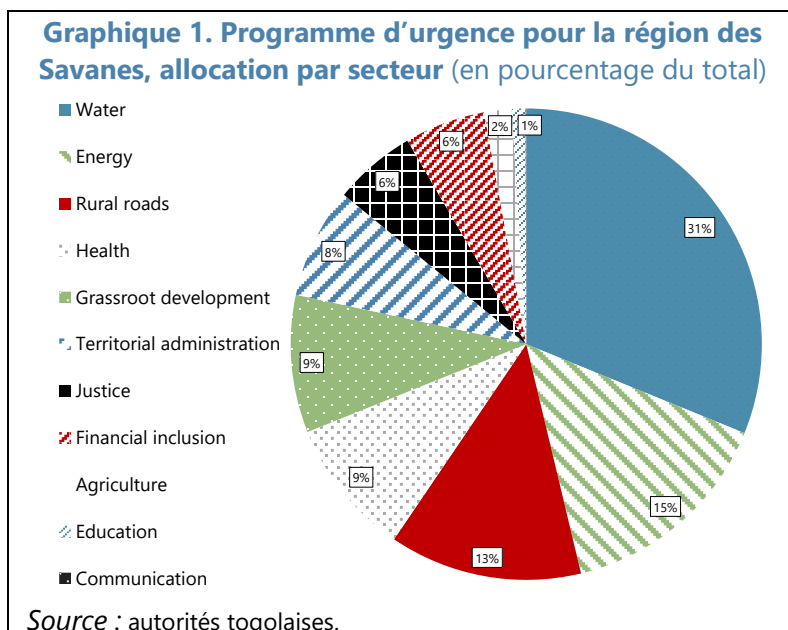
### 3. Cette augmentation des dépenses de sécurité n'a toutefois pas suffi à empêcher les attaques terroristes, ce qui a incité les pouvoirs publics à ajouter une dimension civile à la lutte contre le terrorisme, et ce afin de limiter le risque que les populations mal desservies soutiennent les terroristes.

Le Togo a subi sa première attaque terroriste en novembre 2021. S'en sont suivies plusieurs autres attaques, qui ont fait 162 morts en 2022 et 170 en 2023 (au 30 novembre). Les autorités estiment que jusqu'à présent, les attaques ont été commanditées par deux groupes djihadistes : Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et l'État islamique au Grand Sahara (EIGS). À la suite de l'attaque de Sanloaga, les autorités ont décidé de mêler intervention sécuritaire et approche civile afin d'encourager la population à soutenir l'action de l'État et le système en place.

<sup>8</sup> Voir l'indice mondial du terrorisme (2023) : <https://reliefweb.int/report/world/global-terrorism-index-2023>

**4. Pour donner corps à cette approche civile, les autorités ont lancé un programme d'urgence pour la région des Savanes en mars 2022.**

Initialement conçu avec un budget de 274 milliards de francs CFA (4,5 % du PIB) sur la période 2022–25, le programme a depuis été étendu à la région de la Kara et à la région centrale et son coût est désormais estimé à 329 milliards de francs CFA (5,6 % du PIB). Les coûts du programme d'urgence viennent s'ajouter aux dépenses prévues dans le cadre de la loi de programmation militaire de 2020. Ce programme a pour but d'améliorer l'accès aux services sociaux de base et de resserrer les liens entre la population et les forces de sécurité. Il comporte trois objectifs et volets : i) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, ii) le renforcement de la capacité des communautés à générer de la richesse, et iii) le renforcement de la sécurité et de l'administration du territoire.



**5. Les autorités ont utilisé efficacement des ressources limitées pour mettre en œuvre le programme d'urgence en 2022.** Sur les 45,2 milliards de francs CFA nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues pour 2022, seuls 27 milliards de francs CFA ont été mobilisés et déployés, dont 21 milliards financés sur ressources intérieures et 5,5 milliards sur ressources extérieures. Grâce à ces ressources limitées, l'État a pu : i) améliorer la qualité du réseau de routes rurales en bon état de 15 à 20 %, ii) construire quatre ponts, deux cliniques, un hôpital et 34 salles de classe, iii) créer plus de 100 forages et construire environ 130 stations autonomes alimentées à l'énergie solaire (le taux d'accès à l'eau potable est ainsi passé de 64 % en 2021 à 73,5 % en 2022), iv) fournir de l'électricité à 11 localités et 7 bases militaires (augmentant le taux d'accès à l'électricité dans la région de 22 % en 2021 à 28 % en 2022), et v) réaliser des transferts monétaires en faveur de 50 000 ménages. Le rapport sur l'exécution budgétaire pour 2023 n'est pas encore disponible. On sait toutefois qu'à la fin du troisième trimestre 2023, les autorités avaient dépensé 79 % des 43,3 milliards de francs CFA prévus pour 2023.

**6. Les autorités ont sollicité le soutien des partenaires pour le développement pour accélérer la mise en œuvre du programme.** Ce programme devrait coûter 37,2 milliards de francs CFA (0,6 % du PIB) en 2024.

## Annexe IV. Évaluation du cadre de LBC/FT

**1. L'évaluation du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour le Togo par rapport aux normes et à la méthodologie du GAFI a permis de détecter d'importantes lacunes.** Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a procédé à une évaluation mutuelle du cadre de LBC/FT du Togo, qui comprenait une visite sur place en 2021. Le rapport de cette évaluation a été publié en juin 2022. Il rend compte du niveau de conformité quant à chacune des 40 recommandations du GAFI et du niveau d'efficacité du cadre de LBC/FT du Togo, et recommande également des mesures pour renforcer le cadre en place.

**2. L'évaluation a révélé que le niveau d'efficacité du cadre de LBC/FT était faible.** Le rapport d'évaluation de juin 2022 du GIABA sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme comprenait également une évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre par le Togo du cadre de LBC/FT sur une série de 11 résultats prédéterminés, compte tenu des risques dans ce domaine pour le pays. Cette évaluation a révélé un faible niveau d'efficacité pour tous ces résultats (les notes sont présentées ci-dessous).

**Graphique 1 du texte. Éléments de notation**

Sufficient ratings		Insufficient ratings	
<b>40 Technical Recommendations</b>			
Compliant		Partially compliant	
Largely Compliant		Non-compliant	
<b>11 Immediate Outcomes</b>			
High level of effectiveness		Moderate level of effectiveness	
Substantial level of effectiveness		Low level of effectiveness	
<b>11 Immediate Outcomes</b>			
IO.1	Risk, policy and coordination	IO.7	Financial intelligence
IO.2	International cooperation	IO.8	ML investigation and prosecution
IO.3	Supervision	IO.9	Confiscation
IO.4	Preventive measures	IO.10	TF investigation and prosecution
IO.5	Legal persons and arrangements	IO.11	TF preventive measures and financial sanctions
IO.6	Targeted financial sanctions related to terrorism and terrorist financing		

Source : GIABA.

**3. Parmi les lacunes du cadre juridique et institutionnel de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, on peut citer les insuffisances qui expliquent les vulnérabilités existantes liées au secteur financier.** En ce qui concerne la conformité technique, le Togo a reçu des notes indiquant une non conformité ou une conformité partielle avec 24 des 40 recommandations du GAFI (comme indiqué dans le tableau ci-dessous). Ces notes reflètent des

insuffisances dans un large éventail de domaines essentiels ainsi que des lacunes spécifiques qui expliquent certaines des vulnérabilités liées au secteur financier, notamment celles relatives au financement du terrorisme et de la prolifération d'armes (comme indiqué dans les recommandations 5, 6, 7 et 8), aux mesures ciblées de lutte contre la corruption (recommandation 12 sur les personnes politiquement exposées) et à la surveillance du secteur financier (recommandation 26).

**Graphique 1. Les 40 recommandations techniques du GAFI**

R.1	Assessing risks and applying a risk-based approach	R.21	Tipping-off and confidentiality
R.2	National cooperation and coordination	R.22	Designated non-financial businesses and professions: Customer due diligence
R.3	Money laundering offense	R.23	Designated non-financial businesses and professions: other measures
R.4	Confiscation and provisional measures	R.24	Transparency and beneficial ownership of legal persons
R.5	Terrorist financing offense	R.25	Transparency and beneficial ownership of legal arrangements
R.6	Targeted financial sanctions related to terrorism and terrorist financing	R.26	Regulation and supervision of financial institutions
R.7	Targeted financial sanctions related to proliferation	R.27	Powers of supervisors
R.8	Non-profit organizations	R.28	Regulation and supervision of DNFBPs
R.9	Financial institution secrecy laws	R.29	Financial intelligence units
R.10	Customer due diligence	R.30	Responsibilities of law enforcement and investigative authorities
R.11	Record-keeping	R.31	Powers of law enforcement and investigative authorities
R.12	Politically exposed persons	R.32	Cash couriers
R.13	Correspondent banking	R.33	Statistics
R.14	Money or value transfer services	R.34	Guidance and feedback
R.15	New technologies	R.35	Sanctions
R.16	Wire transfers	R.36	International instruments
R.17	Reliance on third parties	R.37	Mutual legal assistance
R.18	Internal controls and foreign branches and subsidiaries	R.38	Mutual legal assistance: freezing and confiscation
R.19	Higher-risk countries	R.39	Extradition
R.20	Reporting of suspicious transactions	R.40	Other forms of international cooperation

Source : GIABA.



## Annexe V. Sauvegardes renforcées pour la viabilité de la dette et la capacité de remboursement

La présente annexe traite de la composition et de l'évolution de la dette, en particulier de la dette multilatérale (ES1A), et de l'objectif du programme visant à réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette (ES2). Elle fournit également une meilleure analyse de la capacité de remboursement (ES1B).

### ES1A

**1. La créance de premier rang de facto du Togo et les autres dettes multilatérales représentent environ 60 % de la dette extérieure totale, chiffre qui devrait atteindre 76 % à moyen terme selon les projections de référence (tableau 1 du texte).** Au début du programme, la dette détenue par les institutions bénéficiant du statut de créancier privilégié (le FMI, la Banque mondiale et la BAD) représentait 34 % de la dette extérieure (59 % en incluant toutes les obligations multilatérales) et 9 % du PIB. D'ici 2025, elle devrait représenter 55 % de la dette extérieure et 15 % du PIB. La part actuelle de la dette multilatérale dans la dette extérieure se situe à peu près dans la moyenne des pays pouvant prétendre à un financement au titre du fonds fiduciaire RPC. Cette part augmentera progressivement pour se rapprocher du troisième quartile d'ici à la fin 2025, une hausse due en partie au décaissement des ressources du FMI et de la Banque en début de programme pour faire face aux difficultés à court terme. Ces tendances sont également imputables à l'accès limité du pays au marché mondial des capitaux. Ces pourcentages indiquent une certaine marge de manœuvre vis-à-vis de la dette qui pourrait être restructurée si nécessaire.

**Tableau 1. du texte Composition de la dette**

Creditor profile	Actual	Projections		
	2022	2023	2024	2025
Total debt	5421.2	6075.0	6704.7	7018.9
External debt	2125.1	2292.7	2608.8	2827.7
Multilateral creditors	1258.4	1502.6	1874.0	2155.2
o/w: IMF	320.2	303.5	403.5	467.4
o/w: World Bank	334.7	597.2	819.4	1013.1
o/w: AfDB	76.8	76.3	75.5	74.8
o/w: Other multilaterals	526.7	525.6	575.6	600.0
Bilateral creditors	96.4	102.3	128.2	146.6
o/w: Paris Club	35.1	41.6	60.0	72.4
o/w: Non-Paris Club	61.3	60.7	68.2	74.1
Private creditors	770.2	687.8	606.5	526.0
Domestic debt	3296.2	3782.3	4095.9	4191.2
<b>Memorandum items</b>				
Collateralized debt <sup>1</sup>	N/A	N/A	N/A	N/A
Nominal GDP	8143.9	9047.4	9755.7	10523.1
<b>Multilateral and collateralized debt</b>				
Multilateral debt	1258.4	1502.6	1874.0	2155.2
Percent of external debt	59.2	65.5	71.8	76.2
Percent of GDP	15.5	16.6	19.2	20.5
o/w: IMF and WB	654.9	900.8	1222.9	1480.4
Percent of external debt	30.8	39.3	46.9	52.4
Percent of GDP	8.0	10.0	12.5	14.1
o/w: AfDB	76.8	76.3	75.5	74.8
Percent of external debt	3.6	3.3	2.9	2.6
Percent of GDP	0.9	0.8	0.8	0.7
o/w: Other multilaterals	526.7	525.6	575.6	600.0
Percent of external debt	24.8	22.9	22.1	21.2
Percent of GDP	6.5	5.8	5.9	5.7

<sup>1/</sup> Preliminary data from the authorities suggest outstanding collateralized debt of CFAF 94.7 billion, roughly 1.7% of GDP (end-September 2023).

**ES1B****2. La capacité du Togo à rembourser le FMI est satisfaisante dans le cadre du scénario de référence, mais elle est exposée à des risques élevés, comme illustré dans le scénario pessimiste.**

Selon le scénario de référence, l'encours total des crédits du FMI, sur la base des tirages existants et futurs, reste supérieur au 75<sup>e</sup> centile des accords antérieurs du fonds fiduciaire RPC par rapport au PIB et à la dette extérieure (graphique 5 et tableau 8), en partie en raison de l'accès limité du pays à d'autres sources de financement. En pourcentage du PIB (4,5 %) et de la dette extérieure (16,8 %), l'encours des crédits culmine en T+2. Le service de la dette à l'égard du FMI devrait être élevé au cours de la période 2025–27, au-dessus du 75<sup>e</sup> centile par rapport aux recettes (hors dons), aux exportations et au service total de la dette extérieure. Alors que selon les évaluations, le Togo présente un risque élevé de surendettement global, le pays court un risque modéré de surendettement extérieur (la notation mécanique étant faible). Le programme vise d'ici son terme à réduire le risque global pour qu'il atteigne un niveau modéré. Il soutiendra également les autorités dans leur stratégie de gestion de la dette, cette dernière consistant à rééquilibrer le portefeuille de créances, en privilégiant une dette extérieure à taux d'intérêt plus faible et à plus longue échéance plutôt qu'une dette intérieure à taux d'intérêt plus élevé et à échéance plus courte, tout en limitant les risques pesant sur les indicateurs de la dette extérieure et en approfondissant la compréhension des détenteurs de dette émise sur le marché régional. Cela contribuera, dans une certaine mesure, à atténuer ces risques.

La capacité du Togo à rembourser le FMI risque fortement d'être amoindrie, principalement en raison d'une nouvelle détérioration de la situation sécuritaire ; et des risques liés aux passifs conditionnels des entreprises publiques et des PPP. Les risques sont atténués par le fait que les autorités ont par le passé assuré de manière sérieuse le service de la dette envers le FMI, par l'assainissement des finances publiques envisagé dans le programme (grâce notamment à la mobilisation des recettes), par les mesures visant à assurer une capitalisation adéquate des banques publiques actuelles et anciennes, et par les décaissements du FMI en début de programme pour appuyer les efforts de stabilisation de la dette déployés par les autorités dans un contexte marqué par les problèmes de sécurité. Les réformes structurelles visant à soutenir la croissance et les exportations et à limiter les risques budgétaires réduiront également les risques. L'assistance technique et les activités de développement des capacités à l'appui de la politique budgétaire renforceront ces efforts d'atténuation des risques (voir l'annexe VI sur la stratégie de développement des capacités).

**ES2**

**3. L'un des objectifs principaux du programme est d'atteindre un risque modéré de surendettement global d'ici la fin du programme.** D'après les évaluations, le Togo présente un risque élevé de surendettement global, en partie en raison de l'accumulation rapide de la dette pour juguler les effets des chocs qui se sont multipliés depuis le début de la pandémie. Les principaux

facteurs de vulnérabilité liés la dette sont le niveau élevé de la dette en monnaie nationale et les risques de refinancement avec des conditions moins favorables. Le risque de surendettement extérieur du Togo est modéré et il existe une marge pour absorber d'éventuels chocs. Les facteurs de vulnérabilité liés à la dette seront atténués dans le cadre du programme, comme l'indique la trajectoire descendante des cinq indicateurs du fardeau de la dette au cours de la période couverte par le programme (graphiques 1 et 2 de l'AVD). Le principal objectif est de ramener le déficit global à 3 % du PIB d'ici la fin du programme grâce à la mobilisation des recettes intérieures et au contrôle des dépenses. Si l'on ajoute à cela une gestion proactive de la dette visant à remplacer la dette coûteuse en monnaie nationale par des emprunts extérieurs concessionnels et des réformes structurelles permettant de continuer à soutenir l'économie, le ratio de la dette par rapport au PIB tombera sous le seuil des 55 % d'ici 2026.

## Annexe VI. Stratégie de développement des capacités

Les efforts déployés par le FMI en matière de développement des capacités (DC) contribueront aux principaux objectifs du programme, notamment l'augmentation des recettes fiscales, l'amélioration du dispositif de protection sociale et le renforcement de la gestion des finances publiques. Les activités de développement des capacités aideront également les autorités à améliorer leurs capacités statistiques, ainsi que leur gouvernance éventuellement.

**Par le passé, les activités de développement des capacités au Togo ont plutôt porté leurs fruits et ont soutenu d'importantes réformes :**

- **Les administrations fiscales et douanières ont été renforcées ces dernières années.** Par exemple, les autorités ont amélioré l'enregistrement des contribuables et développé le traitement électronique des dossiers.
- **D'importantes réformes de la gestion des finances publiques ont été mises en œuvre,** comme indiqué dans le texte principal du présent rapport.
- **La gestion de la dette s'est améliorée** grâce à l'appui du FMI, notamment avec l'établissement d'une direction de la dette et l'élaboration d'un nouveau manuel de procédures. Les autorités préparent actuellement des mises à jour régulières de leur stratégie d'endettement à moyen terme.
- **L'Institut national de la statistique a été renforcé,** ce qui a permis une révision des comptes nationaux conformément aux meilleures pratiques.

**Les activités de développement des capacités menées par le FMI contribueront aux principaux objectifs du programme :**

- **Augmentation des recettes fiscales par le biais de réformes de la politique et de l'administration fiscales.** Le FMI proposera une *stratégie globale de mobilisation des recettes à moyen terme*, portant à la fois sur la politique fiscale et l'administration des recettes.
- **Renforcement du dispositif de protection sociale du Togo pour rendre la croissance plus inclusive.** Les activités de développement des capacités du FMI pourraient aider les autorités à déterminer la meilleure façon d'utiliser les ressources budgétaires limitées pour soutenir les populations plus vulnérables. Dans l'idéal, si les autorités en conviennent, ce travail devrait être réalisé tout en préparant la *stratégie de mobilisation des recettes* pour parvenir à élaborer une *stratégie de politique budgétaire* intégrée.
- **Renforcement de la gestion des finances publiques, y compris par le biais de réformes de deuxième génération.** Les activités de développement des capacités en cours visent à assurer une transition vers des budgets programmes et à améliorer la gestion des investissements publics, notamment en y intégrant des considérations climatiques. Les prochaines activités de développement des capacités pourraient porter sur les réformes de deuxième génération de la gestion des finances publiques, notamment sur le cadre des partenariats public-privé (PPP) et la gestion des entreprises publiques. Ces activités contribueront aussi à consolider encore la stratégie d'endettement à moyen terme.

- **Les activités de développement des capacités continueront d'aider les autorités à améliorer leurs capacités statistiques.** Ces activités continueront à contribuer au renforcement des capacités d'établissement de statistiques sur les comptes nationaux, les finances publiques et la dette du secteur public. Elles pourraient également servir à améliorer l'établissement de données du secteur extérieur.
- **Les services du FMI pourraient aussi aider au renforcement des capacités en matière de gouvernance.** Ils pourraient préparer un diagnostic complet de la gouvernance et aider à renforcer le cadre juridique et institutionnel de la LBC/FT en vue de le rendre conforme aux normes du GAFI.

# Lettre d'Intention

Lomé, Le 6 février 2024

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington, DC 20431

Madame la Directrice Générale,

En dépit de la succession de chocs survenus ces dernières années, notamment la pandémie de COVID-19, le conflit entre la Russie et l'Ukraine et les menaces sécuritaires dans le nord du pays, l'économie togolaise a fait preuve de résilience et d'une croissance soutenue.

Cependant, les mesures prises pour atténuer les répercussions de ces chocs sur la population ont eu un impact considérable sur les déficits budgétaires et réduit la capacité d'absorption de chocs par l'économie. Il nous faut également composer avec un contexte extérieur difficile, marqué par des taux d'intérêt élevés sur les marchés financiers régional et international et par une baisse de l'aide publique au développement. En outre, des défis significatifs en matière de sécurité et de développement persistent.

Le gouvernement s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à ces défis, en conformité avec la feuille de route gouvernementale 2020–2025. En particulier, nos objectifs sont : i) rendre la croissance plus inclusive et renforcer la viabilité de la dette, et ii) mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au budget et au secteur financier. Dans ce contexte, nous avons déjà fourni à la dernière banque publique les ressources budgétaires pour ramener ses fonds propres effectifs à zéro, et nous prendrons des mesures supplémentaires pour assurer sa stabilité financière.

En appui à nos efforts, nous sollicitons un accord du FMI pour une période de 42 mois au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) avec un accès de 200% de quota (293,600 millions de DTS) sous forme d'appui budgétaire avec un premier décaissement de 35% de quota (51,380 millions de DTS). Ce programme soutenu par le Fonds devrait permettre de mobiliser d'autres partenaires, poursuivre les réformes et augmenter les ressources disponibles pour financer le développement en mettant un accent sur les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables.

Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) et le Protocole d'accord technique (PAT), ci-joints, présentent les politiques à court et à moyen terme du gouvernement. Nous estimons que ces politiques nous permettront d'atteindre les objectifs du programme mentionnés ci-dessus, et nous sommes disposés à prendre toute autre mesure nécessaire à cette fin. Nous consulterons les services du FMI avant toute révision des politiques du MPEF et nous leur apporterons toutes les informations nécessaires pour assurer un suivi en temps voulu du programme.

Conformément à notre engagement constant en faveur de la transparence, le gouvernement consent à la publication du rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF et le PAT. Le gouvernement autorise le FMI à publier ces documents sur son site Internet après l'approbation, par son

TOGO

Conseil d'administration, de notre demande d'un accord au titre de la FEC.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Sani Yaya  
Ministre de l'Économie et des Finances

Pièces jointes (2):

1. Mémoire de politique économique et financière
2. Protocole d'accord technique

## Mémoire de Politique Economique et Financière (MPEF)

*Après la bonne exécution du programme 2017–2020, l'économie togolaise a subi une succession de chocs au cours de ces dernières années, notamment la pandémie de COVID-19, la guerre entre la Russie et l'Ukraine, et les menaces sécuritaires dans le nord du pays. Bien que les perspectives de croissance soient favorables, le Togo reste vulnérable à divers chocs. Avec l'appui du FMI, dans le cadre du nouvel accord au titre de la FEC, nous comptons maintenir la stabilité macroéconomique et réduire considérablement la pauvreté conformément à la feuille de route gouvernementale 2020–2025. Nos principaux objectifs visent à : i) rendre la croissance plus inclusive et renforcer la viabilité de la dette, et ii) mener des réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques liés au budget et au secteur financier.*

### I. CONTEXTE

**1. Dans le cadre du programme 2017–2020 appuyé par la FEC, nous avons considérablement renforcé la stabilité macroéconomique.** Sur la période 2017–2019, la croissance s'est établie en moyenne à 4,9 %, le déficit budgétaire s'est réduit d'environ 6 % du PIB, le ratio dette publique/PIB a baissé, passant de 59,8 % en 2017 à 54,1 % en 2019, le financement des partenaires a augmenté et la mise en œuvre des réformes structurelles a été accélérée. La réforme des deux banques publiques n'a pas progressé aussi rapidement que nous l'espérions, mais nous avons pu procéder à la privatisation de l'une d'entre elles à fin 2021. Nous sommes déterminés à mener à bien la réforme de la dernière banque nationale dans le cadre du nouveau programme, et nous avons fourni les ressources budgétaires nécessaires à la recapitalisation de cette banque.

**2. Notre riposte à la pandémie de COVID-19 et aux effets de la guerre en Ukraine a été vigoureuse.** Nous avons réussi à contrôler la trajectoire de la pandémie grâce à des mesures sanitaires rigoureuses. Nous avons lancé le chatbot Dokita sur les réseaux sociaux afin d'informer les citoyens des dangers de la pandémie et de la procédure à suivre pour se faire dépister. Le gouvernement a lancé de manière très rapide (en avril 2020) le programme de transferts monétaires NOVISSI dès le début de la crise. Ce programme innovant reposant sur le mobile money a permis d'apporter une aide à plus de 920 000 travailleurs du secteur informel pour un montant total de 33,9 millions de dollars.<sup>9</sup> Selon une enquête mondiale menée par l'institut Lowy, le Togo occupe la deuxième place en Afrique et la quinzième dans le monde en matière de riposte à la pandémie.<sup>10</sup> Nous avons également pris des mesures pour préserver le pouvoir d'achat de la population, en particulier les couches les plus vulnérables.

**3. Face aux risques grandissants que représentent la menace sécuritaire dans la région des Savanes, nous avons adopté une stratégie qui allie intervention militaire/sécuritaire et approche civile.** En raison de la présence accrue de groupes terroristes dans la région du Sahel, nous avons déployé en 2018 des forces de sécurité supplémentaires dans les localités les plus exposées, à la frontière avec le Burkina Faso. Nous avons néanmoins subi une série d'attaques

<sup>9</sup> Source : Banque mondiale, Social Assistance Transformation for Resilience, Juin 2023.

<sup>10</sup> <https://www.theafricareport.com/63232/africa-covid-which-countries-are-responding-best-to-the-crisis/>



terroristes à partir de novembre 2021. Conscient que les dépenses de sécurité resteraient élevées pendant plusieurs années, le gouvernement a adopté une loi de programmation militaire en 2020 pour assurer le financement sur la période 2021–2025, avec une augmentation d'environ 1 % du PIB par an par rapport aux années précédentes. Plus récemment, nous avons associé une approche civile à notre réponse sécuritaire pour obtenir un soutien accru de l'opinion publique dans notre lutte contre le terrorisme. Aussi nous avons adopté un programme d'urgence pour la région des Savanes en mars 2022. Ce programme, étendu en 2023 aux régions de la Kara et du Centre et initialement prévu pour la période 2022-25, devrait désormais coûter un cumul de 5,6 % du PIB sur la période 2022-25. Il vise à améliorer l'accès aux services sociaux de base et à resserrer les liens entre la population et les forces de sécurité.

## II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

**4. Grâce en partie aux mesures que nous avons prises, l'économie togolaise a fait preuve d'une grande résilience.** À la différence de la réalisation économique moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, qui a connu une contraction de 1,7 % en 2020, la croissance du Togo est restée positive, à 2 % en 2020, et a rebondi à 5¾-6 % en 2021 et 2022. Cette bonne performance reflète l'assouplissement progressif des mesures de confinement, les mesures de soutien du secteur public aux PME/PMI et aux populations les plus vulnérables, une augmentation temporaire des subventions généralisées aux carburants et à une accélération de l'investissement public.

**5. Néanmoins, nous n'avons pas pu éviter une hausse temporaire de l'inflation induisant un risque d'insécurité alimentaire.** L'inflation est passée de 1,8 % en 2020, 4½ % en 2021 à environ 7½ % en 2022 et début 2023, sous l'effet de la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Ce niveau d'inflation explique en partie l'augmentation du risque de l'insécurité alimentaire, en particulier dans la région des Savanes. L'inflation est ressortie à 5,3% en novembre (moyenne annuelle), grâce à la reprise progressive des chaînes d'approvisionnement, à la baisse des prix mondiaux des produits de base, et à de bonnes récoltes.

**6. Combinés aux mesures prises par les pouvoirs publics, les chocs de ces dernières années ont également eu une incidence négative importante sur les finances publiques.** La baisse des recettes et l'augmentation des dépenses ont creusé le déficit budgétaire global à 7 % du PIB en 2020 (contre 0,9 % du PIB en 2019). Bien que nous ayons pu réduire considérablement le déficit en 2021, il a de nouveau augmenté pour atteindre 8,3 % du PIB en 2022 en raison des besoins de dépenses liés à l'augmentation du coût de la vie et à la persistance des attaques terroristes. Les mesures visant à atténuer les effets de la crise en 2020 se sont traduites par une augmentation des dépenses de 4,6 points de PIB en 2020, dont environ la moitié pour les dépenses liées à la Covid-19 (représentant environ 2,2 % du PIB). Par conséquent, la dette publique a augmenté à 66,5 % du PIB en 2022 (contre 54,1 % du PIB en 2019), ce qui a plus que neutralisé la réduction du fardeau de la dette réalisée dans le cadre de l'accord 2017-2020 au titre de la FEC.

**7. Bien qu'en baisse, les déficits budgétaires restent élevés. Le soutien des partenaires au développement se réduit et les conditions de financement se durcissent.** À titre d'exemple, les dons ont déjà chuté à 2,3 % du PIB entre 2020-2022 (contre 2,7 % du PIB en moyenne sur la période 2017–2019), et devraient continuer à diminuer. Par ailleurs, le resserrement de la politique monétaire

constaté au cours des derniers mois dans les pays avancés et dans la région de l’UEMOA a une incidence négative sur les conditions de financement sur le marché financier régional.

**8. Ces évolutions surviennent alors que nous avons encore d’importants défis en matière de capital humain et d’infrastructures.** Malgré les progrès accomplis ces dernières années dans la réalisation des ODD, des défis majeurs subsistent. Le Togo se classe au 133<sup>e</sup> rang sur 163 pays dans le rapport 2022 sur le développement durable.<sup>11</sup> Le taux de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 2,15 dollars par jour reste élevé, à 28 % (supérieur à la moyenne de 20 % de la région de l’UEMOA),<sup>12</sup> et les chocs récents ont accentué les inégalités. Des écarts subsistent dans les domaines de l’accès aux services de santé de base, de la qualité de l’éducation, de l’eau potable et de l’assainissement, ainsi que de l’énergie propre et abordable.

### III. PERSPECTIVES ET RISQUES

**9. Les résultats macroéconomiques devraient rester solides à moyen terme.** Pour les besoins du programme, nous retenons un scénario de référence avec des hypothèses prudentes de croissance. Selon les prévisions du programme, la croissance atteindra 5,3 % par an entre 2024–2025 dans un contexte d’assainissement budgétaire, avant de se redresser à 5,5 % par an par la suite. La croissance devrait être généralisée et bénéficier du renforcement des activités logistiques, grâce à la rénovation en cours du Port autonome de Lomé, du démarrage de l’exploitation du manganèse et des efforts de développement de chaînes de valeur ajoutée dans le secteur agro-industriel. La plateforme industrielle d’Adétikopé, inaugurée en 2021, y contribuera largement. Plusieurs installations industrielles ont démarré leurs activités notamment des unités de transformation du bois, du coton et du soja conventionnel, et de production de médicaments. Une usine d’engrais est en cours d’opérationnalisation, ce qui devrait avoir des retombées positives sur la productivité agricole. D’autres installations devraient entrer en service en 2024, notamment une autre usine textile, ainsi que des usines de production de chaussures, de boissons et de transformation de l’aluminium. Grâce à tous ces nouveaux projets structurants, le gouvernement reste persuadé que la croissance économique pourra dépasser les projections retenues dans le scénario du programme.

**10. Toutefois, les perspectives sont assorties de risques importants.** À court terme, l’un des principaux risques est l’intensification des menaces terroristes ou leur propagation à d’autres régions du pays. Les répercussions potentielles vont du ralentissement des activités logistiques à une éventuelle déstabilisation du tissu social et de l’économie togolaise. La difficulté d’obtenir un financement suffisant, à des taux abordables, sur le marché régional est un autre risque à court terme. Ce risque pourrait nuire à l’objectif du programme d’augmentation des dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables et de maintien d’un investissement public minimum. Par ailleurs, notre pays est très exposé aux effets négatifs et de plus en plus graves du changement climatique, tels que les inondations et les sécheresses, qui affectent la productivité agricole, et

<sup>11</sup> Sachs, J., Lafortune, G., Kroll, C., Fuller, G., Woelm, F. 2022. *From Crisis to Sustainable Development: the SDGs as Roadmap to 2030 and Beyond: Sustainable Development Report 2022*. Cambridge: Cambridge University Press.

<sup>12</sup> Banque Mondiale. 2023. Poverty and Equity Database. Washington, D.C. : Banque Mondiale.

l'érosion côtière.

**11. La matérialisation d'un ou plusieurs de ces risques peut nécessiter des ajustements de politique.** Par exemple, si les menaces à la sécurité continuent d'augmenter, nous pouvons avoir besoin d'augmenter les niveaux de dépenses pour fournir une réponse adéquate, y compris potentiellement en augmentant les dépenses militaires. Dans ce cas, nous nous efforcerons autant que possible de contenir les impacts sur le budget et la trajectoire de la dette, sans compromettre les objectifs clés du programme.

## IV. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET RÉFORMES STRUCTURELLES

### A. Rendre la Croissance Plus Inclusive

**12. Nous comptons mener les actions suivantes pour améliorer notre système de protection sociale et augmenter les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables :**

- **Mettre en place un registre social unique et une plateforme d'identification biométrique (d'ici fin décembre, Tableau 3, RS 2.2) :** Nous avons lancé, avec le soutien de la Banque mondiale, un programme d'identification biométrique. Nous nous engageons à ce qu'au moins 60 % des résidents du Togo disposent d'une preuve d'identité biométrique d'ici à la fin juin 2024. En combinant la plateforme d'identification biométrique et la création d'un registre social unique, nous renforcerons notre capacité à étendre les transferts d'argent ciblés pour les ménages les plus vulnérables à l'avenir.
- **Adopter une politique de protection sociale et élargir les transferts monétaires ciblés :** la pandémie et les effets négatifs de la guerre en Ukraine ont fait ressortir l'importance de la protection sociale. Nous nous engageons donc à **adopter une stratégie de protection sociale incluant des mesures de transfert monétaire numérique (d'ici fin juin, Tableau 3, RS 2.1)**. Pour réduire l'extrême pauvreté, les programmes ciblés de protection sociale seront étendus en se fondant sur les bons résultats du programme de transfert NOVISSI, qui deviendra un programme national de protection sociale destiné à venir en aide aux personnes les plus vulnérables.
- **Augmenter les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables dans une définition plus large :** nous avons défini plus précisément les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables. La nouvelle définition plus ciblée (voir l'Annexe I du PAT) vise à retracer, entre autres, les dépenses consacrées aux mesures liées à l'éducation, aux services de santé, à la mise en place de filets de sécurité sociale (y compris des transferts d'argent liquide aux ménages vulnérables), à l'accès à l'électricité, l'eau et l'assainissement, autant de domaines qui contribuent à une meilleure inclusion. Cette définition des dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables est très sélective et ne comprend que les dépenses qui ont un impact direct sur la réduction de la pauvreté. **Nous nous engageons à garantir des dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables ainsi définies d'un montant de 315 milliards de FCFA (5,3 % du PIB) en 2024 et prévoyons de les porter à 325 milliards de FCFA (5,1 % du PIB) en 2025.** Une fois l'assainissement budgétaire achevé, nous nous engageons à augmenter ces dépenses en pourcentage du PIB en 2026 et à nouveau en 2027.

- *Mettre en œuvre le programme d'urgence dans les trois régions du nord* : le programme d'urgence jouera un rôle essentiel dans notre stratégie visant à accroître la résilience de la population et par suite à lutter contre le terrorisme dans les trois régions. L'objectif du programme d'urgence est de permettre un meilleur accès aux services de base, notamment l'eau, l'énergie, les soins de santé, l'éducation et les télécommunications, d'améliorer le réseau routier rural et de soutenir l'agriculture.

## B. Renforcer la viabilité de la Dette Publique

**13.** Nous avons adopté **un double ancrage budgétaire visant à renforcer la viabilité de la dette et refléter les contraintes financières (ainsi que le dispositif de convergence régional)**. Un premier élément d'ancrage consiste à réduire le risque global de surendettement d'un niveau élevé à un niveau modéré (VA de la dette publique inférieure à 55 % du PIB) d'ici à fin 2026, avant la clôture du programme vers mi-2027<sup>13</sup>. En second lieu, il s'agit de ramener progressivement le déficit budgétaire à 3% du PIB d'ici à 2025 compte tenu de la capacité limitée du marché régional à assurer un financement à des taux raisonnables et comme envisagé par le (actuellement suspendu) dispositif de convergence régional. La politique budgétaire sera déterminée par la plus contraignante des deux contraintes et par la nécessité d'éviter des ajustements trop brusques.

### Créer une marge de manœuvre budgétaire pour financer le développement

**14.** **L'assainissement budgétaire prévu reposera principalement sur l'augmentation des recettes fiscales, la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires et l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public**, pour soutenir la croissance et préserver l'intégrité du territoire.

**15.** **Augmenter les recettes fiscales.** Notre objectif est d'augmenter les recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an sur la période couverte par le programme (*Tableau 2, objectif indicatif*).

- Par rapport au court terme, les recettes fiscales devraient atteindre 14,9 % du PIB en 2024, contre 14,4 % en 2023. Les gains découleront à la fois de la politique fiscale et les mesures d'administration fiscale.
  - En ce qui concerne la politique fiscale, le budget 2024, élargit l'assiette fiscale en supprimant diverses exonérations et en mettant fin aux taux préférentiels entre autres. Le budget 2024 augmente également les droits d'accise, en particulier sur les biens associés à des externalités négatives comme les boissons alcoolisées. Le rendement attendu de ces mesures est de 0,34 % du PIB (Tableau 1).
  - En ce qui concerne les mesures d'administration fiscale, nous déploierons un ensemble d'initiatives, notamment l'amélioration de l'enregistrement des contribuables et la digitalisation (par exemple, le lancement d'une application mobile pour la déclaration et le

<sup>13</sup> Après considération de la feuille de route du gouvernement, le Togo continue d'être évalué comme présentant un risque modéré de surendettement extérieur et un risque élevé de surendettement global (selon l'AVD préparée par la Banque mondiale et le FMI), notamment en raison du volume de la dette intérieure et des risques pesant sur l'ensemble de la dette publique.

paiement de la taxe sur les véhicules automobiles, l'extension de la déclaration en ligne des états financiers pour les petites entreprises, et l'introduction d'un système automatisé d'analyse des risques fiscaux). Pour orienter les contrôles douaniers vers les opérations qui représentent une source potentielle importante de revenus et qui sont fortement sujettes à la fraude, **nous élaborerons un plan d'actions pour remédier au non-respect des procédures douanières pour 15 produits identifiés comme les plus exposés au risque de fraude, à partir d'une analyse miroir des données douanières et des données commerciales** (*d'ici fin juin, Tableau 3, RS 1.1*), et ensuite mettre en œuvre ce plan. Le rendement de ces efforts est estimé à 0,21 pour cent du PIB. Nous poursuivrons également la digitalisation des procédures et le renforcement des contrôles fiscaux, dont les rendements n'ont pas été quantifiés.

**Tableau 1 : Mesures d'augmentation des recettes fiscales en 2024**

Mesures	Description	Gains potentiels en 2024
Mesures de politique fiscales		
Suppression des dépenses fiscales non conformes à la loi	Rationalisation des dépenses fiscales.	2,4 milliards de francs CFA (0,04 percent of GDP)
Augmentation du taux des droits d'accises sur les boissons énergisantes et les boissons alcoolisées	Augmentation du taux des droits d'accises sur les boissons énergisantes de 5 % à 10 % ; augmentation du taux des droits d'accises sur la bière de 18 % à 20 % ; augmentation du taux des droits d'accises sur les autres boissons alcoolisées de 50 % à 60 %.	2,1 milliards de francs CFA (0,04 % du PIB)
Nouveau taux des droits d'accises sur les sachets en matière plastique et les cubes de bouillon	Instauration d'un taux des droits d'accises de 5 % sur les sachets en matière plastique; instauration d'un taux des droits d'accises de 15 % sur les cubes de bouillon.	0,87 milliards de francs CFA (0,01 % du PIB)
Suppression des exonérations instaurées pendant la Covid-19 et réduction de celles relatives à l'importation des véhicules neufs	Suppression du taux réduit de TVA de 10 % sur les services d'hôtellerie et de restauration ; suppression des taxes, droits et exonérations fiscales liés au matériel médical destinés à la lutte contre la COVID ; réduction de la déduction pour l'importation de véhicules touristiques neufs de 90 % à 80 %.	2,1 milliards de francs CFA (0,04 % du PIB)
Réorganisation de la taxation des véhicules d'occasion	Rehaussement du taux de l'IMF perçu sur l'importation des véhicules d'occasion de 1 % à 2 % ; rehaussement du taux de la patente sur le commerce des véhicules d'occasion.	0,88 milliards de francs CFA (0,01 % du PIB)
Nouvelles taxes sur l'industrie des jeux de hasard	Rehaussement de la taxe sur les produits des jeux de hasard de 5% à 7%.	0,63 milliards de francs CFA (0,06 % du PIB)
Augmentation des recettes de la taxes foncières	Rationalisation des exonérations de la taxe foncière et exploitation des résultats du recensement foncier à Lomé.	3,8 milliards de francs CFA (0,06 % du PIB)
Renforcement de la fiscalité à la douane	Extension des codes de spécification tarifaire à d'autres produits et utilisation des valeurs plancher pour les produits identifiés.	2,4 milliards de francs CFA (0,04 % du PIB)
Elargissement de la notion de marchés dans le cadre de la formalité d'enregistrement fiscal	Application d'un taux de 2 % sur les montants des bons et lettres de commande.	5,0 milliards de francs CFA (0,08 percent of GDP)
Mesures d'administration des recettes		
Divers efforts administratifs	Amélioration de l'enregistrement et du suivi des contribuables grâce en partie à la digitalisation (par exemple, extension de la déclaration et du paiement des impôts par voie électronique) ; mesures visant à lutter contre la fraude douanière ; et recouvrement renforcé des arriérés d'impôts.	12,7 milliards de francs CFA (0,21 % du PIB)
<b>Somme</b>		<b>33.1 milliards de francs CFA (0,55 % du PIB)</b>

Source : Autorités togolaises et personnel fu FMI.

- Par rapport au moyen terme, nous procéderons à la **rédaction et à la publication d'un rapport mettant en avant la stratégie pour augmenter les recettes fiscales au cours de la période 2024–2027, incluant les mesures prévues en matière de politique fiscale et d'administration fiscale, ainsi que leurs résultats escomptés** (*d'ici fin octobre, Tableau 3, RS 1.2*).
  - Pour la politique fiscale, ce rapport prendra en compte l'assistance technique du FMI que nous prévoyons de recevoir en deux étapes, en début et à la mi-2024. Le rapport évaluera entre autres le coût et l'efficacité des dépenses fiscales actuelles. Nous reconnaissons que l'élargissement de l'assiette fiscale, y compris la suppression progressive des exonérations, constituera un élément essentiel de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme.
  - Pour l'administration fiscale, entre autres choses, nous améliorerons le recouvrement de la taxe foncière par l'exploitation des données d'enquêtes foncières du grand Lomé. Nous continuerons à tirer profit de l'assistance technique fournie par le FMI dans le domaine de l'administration fiscale.

**16. Par ailleurs, les recettes non fiscales devraient connaître une augmentation progressive de 0,3 % du PIB en 2024**, principalement grâce à l'octroi au gouvernement de nouvelles redevances sur le trafic de conteneurs au port de Lomé à la suite de l'augmentation de sa part dans l'un des terminaux.

**17. Limiter les dépenses courantes non prioritaires.** Les dépenses courantes devraient diminuer à moyen terme, malgré la hausse prévue des dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables, dans la mesure où les subventions aux carburants seront mieux ciblées et réduites en conséquence. Concrètement, nous démarrerons en février 2024 un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants<sup>14</sup> et un fonds de stabilisation associé, qui recevra des fonds lorsque les prix des carburants dépasseront les coûts, et en versera lorsque les prix des carburants seront inférieurs aux coûts. Nous nous efforcerons d'étalonner le mécanisme – sauf pendant les périodes de hausses très importantes et soudaines des prix du pétrole – tel qu'aucune subvention explicite aux carburants ne soit nécessaire dans le budget gouvernemental à l'avenir. Nous viserons également à réduire progressivement la dépense fiscale résultant de la non-application complète des droits d'importation et de la TVA sur les produits pétroliers. L'assistance technique du FMI pourrait nous aider à déterminer la meilleure façon d'utiliser les ressources budgétaires limitées pour soutenir les populations les plus vulnérables. Nous travaillons également avec la Banque mondiale pour identifier les moyens d'améliorer le ciblage des subventions à l'eau, à l'électricité et à l'agriculture et/ou de remplacer ces subventions par des transferts monétaires ciblés, tout en veillant à ce que les tarifs de l'eau et de l'électricité restent abordables et en cherchant à réaliser des économies budgétaires.

**18. Temporairement réduire les investissements publics.** Les investissements publics devraient

<sup>14</sup> Le nouveau mécanisme vise à garantir que les prix du carburant domestique soient fixés à un niveau permettant, en moyenne, de couvrir les coûts de fourniture du carburant (taxes comprises) tout en limitant les variations de prix à 5 % maximum par mois. À partir du prix initial à la pompe, des ajustements du prix à la pompe seront effectués pour tendre vers le prix de recouvrement des coûts jusqu'à ce qu'il soit atteint, avec des ajustements mensuels des prix ne dépassant pas 5 %.



diminuer sur la période 2024-2025, avant de repartir à la hausse grâce à la mobilisation des recettes. Environ 70 % de cette compression reflète notre volonté de réduire les dépenses d'investissement liées à la sécurité par rapport aux niveaux élevés observés en 2022-2023. La compression restante des investissements jusqu'au milieu de la décennie pèsera sur la croissance et les perspectives de croissance, mais cet effet devrait être partiellement compensé par les impacts des réformes structurelles récentes et prévues.

**19. Le Programme prendra en compte les aspirations profondes des populations à l'issue des élections législatives et régionales de 2024.** La première moitié de l'année 2024 sera marquée par la tenue des élections législatives et régionales. A l'issue de cette période électorale qui donne l'occasion à la population d'exprimer ses besoins les plus pressants, le gouvernement sera amené à redéfinir de nouvelles orientations budgétaires qui s'appuieront sur la nouvelle déclaration de politique générale. Dans ce contexte, le gouvernement pourra décider d'augmenter les dépenses sociales et les dépenses d'investissement pour répondre aux besoins des populations vulnérables, tout en maintenant les objectifs de mobilisation des recettes fiscales et de déficit budgétaire pour 2024. Le gouvernement maintiendra également les objectifs budgétaires à moyen terme du programme, notamment la convergence du déficit budgétaire à 3 pourcents du PIB à l'horizon 2025 et la réduction du risque global de surendettement d'un niveau élevé à un niveau modéré d'ici 2026.

### **Améliorer la gestion des finances publiques**

**20. Nous avons l'intention de renforcer la gestion des finances publiques pour mieux asseoir la politique budgétaire.** À cette fin :

- *Nous poursuivrons l'effort de mise en œuvre des budgets programmes.* La nouvelle approche de budget-programme, adoptée en 2021, améliorera l'efficacité et l'efficience de la dépense publique. La budgétisation sensible au climat et à l'environnement est également en train d'être introduite progressivement, avec la publication d'une déclaration budgétaire correspondante. Cela dit, pour mettre pleinement en œuvre la budgétisation par programme, nous devons décentraliser l'exécution du budget en transférant l'autorisation des dépenses aux responsables des programmes des Ministères d'exécution, les fonctions de contrôle demeurant au Ministère des finances. Nous devons aussi poursuivre la réforme du budget programme en renforçant les capacités des sectoriels dans la gestion axée sur les résultats.
- *Nous renforcerons le cadre des partenariats public-privé (PPP),* qui doit permettre de financer plus de la moitié des investissements prévus dans la feuille de route gouvernementale. Nous reconnaissons l'importance d'un cadre législatif rigoureux pour assurer le succès et la transparence de ces PPP. Le Parlement a adopté ce cadre en 2021. La prochaine étape sera la mise en service de l'Unité PPP.
- *Afin d'améliorer le suivi et la gestion stratégique des PPP et des entreprises publiques,* nous **préparerons un document à joindre à la programmation économique et budgétaire pluriannuelle et aux projets de budgets annuels (d'ici fin décembre, Tableau 3, RS 3.1).** Le document décrira : i) le portefeuille d'entreprises dans lesquelles l'État est l'actionnaire majoritaire, avec des informations financières de base (résultats financiers annuels, niveau d'endettement, dettes garanties et non garanties), et ii) les engagements au titre des contrats de PPP, en indiquant les passifs de l'État liés à ces contrats et l'exposition aux garanties ou aux passifs conditionnels. Nous entendons également améliorer la surveillance et la gestion des entreprises publiques par la



définition d'objectifs stratégiques, une plus grande professionnalisation des conseils d'administration et l'amélioration de l'information financière. Grâce à l'assistance technique du FMI, nous serons mieux à même d'analyser la liquidité, la solvabilité et la réalisation des entreprises publiques.

- Pour mieux préparer, sélectionner et coordonner les projets d'investissement public, nous étendrons le périmètre du programme d'investissement public (PIP) aux entités extrabudgétaires et aux PPP. Nous **rédigerons un rapport annuel consolidé sur les projets d'investissement des entreprises publiques et des collectivités locales qui dépassent 1 milliard de francs CFA pour les entreprises publiques et 50 millions de francs CFA pour les collectivités locales. Soumettre le rapport au Parlement** (*d'ici fin juin, Tableau 3, RS 3.2*).

- *Nous comptons également poursuivre l'amélioration de la production du TOFE en indiquant la position de l'administration centrale vis-à-vis des banques commerciales comme initié à partir de fin 2023. À cette fin, nous prévoyons une ventilation entre l'administration centrale et les autres entités des administrations publiques, afin que les déclarations au-dessus et en-dessous de la ligne soient parfaitement cohérentes, de même que les déclarations budgétaires et les variations de la position de l'État vis-à-vis du système bancaire. La transparence budgétaire et la gestion de la trésorerie s'en trouveraient renforcées. Cela favoriserait la transparence budgétaire et la gestion de la trésorerie et pourrait également aider à comprendre les facteurs de l'accumulation future de la dette.*

### **Améliorer la gestion de la dette**

#### **21. Nous continuerons d'appliquer une approche dynamique de la gestion de la dette.**

L'évaluation de 2022 en matière de réalisation de la gestion de la dette a constaté des progrès dans l'élaboration d'une stratégie globale de gestion de la dette, l'amélioration du suivi et de la notification de la dette, et la transparence de la dette. Pour poursuivre dans cette voie, nous nous engageons à mettre à jour et à développer notre stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT), entre autres par l'élaboration de plans mensuels d'émissions nationales et d'objectifs de financement. Nous publierons également les données sur la dette extérieure par créancier au début du programme, conformément à la nouvelle politique du FMI en matière de limites d'endettement.

#### **22. Nous privilégierons les financements concessionnels par rapport au financement intérieur.**

Le financement du FMI permettra certainement de mobiliser des fonds auprès d'autres partenaires au développement. Le recours en priorité au financement concessionnel permettra d'éviter une accumulation excessive de la dette intérieure et de réduire la dépendance à l'égard du marché régional. Les premiers décaissements au titre de l'accord FEC procureront la flexibilité budgétaire nécessaire pour satisfaire les besoins importants associés aux chocs actuels et pour compenser le manque de flexibilité des financements extérieurs concessionnels à court terme.

#### **23. Nous pourrions par la suite compléter le financement concessionnel par un financement plus commercial, moins coûteux que l'endettement intérieur, dans les limites déterminées par le programme.**

Nous pourrions en outre mobiliser des emprunts extérieurs non concessionnels pour financer des investissements productifs essentiels et comme alternative à un endettement intérieur coûteux. Nous notons que ces emprunts seront limités pendant la durée du programme à un montant correspondant à la réalisation d'un risque de surendettement global modéré à la fin du programme (*Tableau 2, critère de réalisation*), sans laisser le risque de surendettement extérieur se détériorer de « modéré » à « élevé » (voir le protocole d'accord technique).

#### **24. Nous continuerons à faire une gestion active de la dette afin d'en allonger la durée**

moyenne et d'éviter des pics de remboursement au cours d'une année donnée ou d'années consécutives.

**25. Associés à la stratégie de gestion de la dette décrite ci-dessus, les plans budgétaires devraient nous permettre de limiter le financement intérieur net.** Le secteur bancaire national pourra ainsi disposer de plus de ressources, ce qui augmentera son potentiel de financement et favorisera une croissance du crédit au secteur privé d'au moins 5 % par an, soit un niveau légèrement supérieur à celui d'avant la pandémie.

## C. Mener des Réformes Structurelles pour Stimuler la Croissance et Limiter les Risques Budgétaires du Secteur Financier

### Réformes structurelles pour stimuler la croissance

**26. Le climat des affaires au Togo s'est considérablement amélioré au cours des dernières années.** L'édition finale du rapport Doing Business de la Banque mondiale établit que le Togo a gagné 59 places au cours de la période 2017–2019, ce qui en fait le pays d'Afrique le plus réformateur. Au nombre de ces réformes figurent l'accélération des procédures et la suppression des droits d'enregistrement et de timbre à la création d'entreprise ainsi qu'un meilleur accès des jeunes aux marchés publics. Les entreprises peuvent ainsi opérer plus facilement et à moindre coût au Togo; le pays est plus attractif pour les investissements étrangers, comme en témoignent les nombreuses annonces d'investissements directs étrangers dans la plateforme industrielle d'Adetikopé pendant la pandémie. En outre, le Tribunal de Commerce de Lomé, créé en 2019, a rationalisé la résolution des affaires commerciales. Nous sommes déterminés à poursuivre ces réformes afin de renforcer le climat des affaires.

**27. Le Togo s'est engagé dans le partenariat avec la Millennium Challenge Corporation (MCC) et a fait de la carte des scores sa feuille de route.** En effet, les efforts de réformes ont permis au pays de passer de 07 indicateurs sur 20 en 2015, à 14 indicateurs sur 20 en 2023 avec un pic de 15 indicateurs sur 20 respectivement en 2021 et 2022. Cette réalisation a permis au pays d'être éligible au programme Seuil ou Threshold dont la mise en œuvre en cours couvre deux volets : (i) la réforme des technologies de l'information et de la communication (TIC) et (ii) la réforme foncière pour accélérer la productivité agricole. Il faut ajouter que le Togo a été sélectionné également pour bénéficier du programme Compact en cours de formulation. Pour les cycles à venir, une priorisation des indicateurs a été faite et un plan d'action élaboré avec des réformes clés dont la mise en œuvre permettra d'enregistrer davantage d'indicateurs. En rappel, les 20 indicateurs couvrent trois domaines : Liberté économique, Bonne gouvernance, Investissement dans le capital humain.

**28. En plus d'améliorer le climat des affaires, nous viserons à renforcer la participation du secteur privé au développement de l'agriculture, des infrastructures et de l'exploitation minière.** L'agriculture restera un élément clé de la reprise économique et des initiatives de modernisation visent à créer des PME dans le secteur de la transformation. Parmi les principaux objectifs figurent l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles, le renforcement du secteur de la transformation agroalimentaire et le développement d'une agriculture à forte valeur ajoutée. Les principales mesures comprennent le plan directeur 2024–2028 pour l'agriculture irriguée, le programme d'appui au développement agricole, la création de centres de formation agricole, l'expansion de l'agropole de Kara et la mise en place de l'Agence de transformation

agricole. Dans le secteur de l'énergie, les objectifs comprennent l'extension du réseau électrique et des systèmes de production d'énergie décentralisés pour parvenir à un taux d'électrification de 75 % d'ici à 2025. L'industrie bénéficiera d'investissements dans les infrastructures et de procédures accélérées pour l'exploration des ressources naturelles.

**29. Nous continuerons nos efforts de réforme pour la promotion du numérique, en faveur de la transformation digitale du pays et d'une croissance plus inclusive.** Très concrètement, sur le marché des communications électronique, ces efforts nous ont permis d'atteindre au troisième trimestre 2023 un taux de pénétration à la téléphonie mobile de 83,8%, et un taux de pénétration 3G/4G de 45,7%. Nous avons donc des efforts supplémentaires à fournir et visons des progrès rapides au cours des prochaines années, autant sur le mobile que le fixe, grâce notamment aux réseaux de la fibre optique sur l'ensemble du territoire national. Ceci sera soutenu par l'installation du câble sous-marin « Equiano » de Google, qui est opérationnel depuis août 2023 et qui soutiendra la transformation digitale du pays : le câble devrait offrir environ 20 fois plus de capacité de réseau par rapport aux structures précédentes. Par ailleurs, il faut souligner les progrès et l'ambition en matière de digitalisation des services publics : 75% des procédures administratives sont aujourd'hui numérisées. Notre objectif est d'atteindre 100% en 2025. Ces efforts s'ajoutent à la libéralisation du secteur des télécommunications, y compris l'ouverture du capital de Togocom en 2019 et le renforcement de l'agence de régulation des télécommunications en 2020.

**30. L'amélioration de la gouvernance sera une autre priorité.** Nous avons pris des mesures importantes pour améliorer la transparence et la responsabilité au cours des dernières années. Nous avons adopté la loi obligeant les hauts fonctionnaires à déclarer leur patrimoine en 2019, et les premières déclarations ont déjà été déposées. Nous avons également adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption en 2022. En février 2023, la Cour des comptes a publié un rapport d'audit spécial sur les dépenses liées à la pandémie en 2020. Nous pourrions également envisager de solliciter une étude diagnostique de la gouvernance de la part du FMI, à l'instar de nos voisins, le Ghana et le Bénin. Les résultats de cette évaluation approfondie pourraient nous aider à renforcer notre stratégie nationale de lutte contre la corruption. De plus, cette initiative démontrerait aux investisseurs nationaux et étrangers notre engagement ferme à devenir un leader en matière de bonne gouvernance. Nous avons en outre, l'intention de perfectionner notre régime de LBC/FT en nous attelant à résoudre les problèmes liés au financement du terrorisme, au respect des résolutions des Nations Unies sur le financement du terrorisme et la prolifération, aux personnes politiquement exposées, aux organisations à but non lucratif et aux passeurs de fonds transfrontaliers. Nous avons déjà élaboré une loi LBC/FT (ainsi que sept décrets d'application) visant à mettre le cadre juridique togolais en conformité avec les dernières normes internationales et à remédier aux lacunes identifiées dans le rapport du GIABA de 2022. La loi introduit plusieurs mesures innovantes, notamment la criminalisation du financement des combattants terroristes étrangers et l'imposition de la réglementation LBC/FT aux prestataires de services d'actifs virtuels.

### **Renforcer la stabilité et le développement du secteur financier**

**31. Malgré la persistance de certains problèmes de longue date, les indicateurs de solidité du secteur bancaire se sont améliorés entre 2020 et le premier semestre 2023.** La qualité des actifs du secteur a fortement progressé, la part des prêts improductifs tombant à 8,5 % à fin juin 2023 (contre 15,6 % en 2019), sous l'effet notamment de la radiation de prêts improductifs de longue date. La part des prêts improductifs nets a baissé à 2,6 % du total des prêts à fin juin 2023

(contre 4,4 % en 2019), grâce à un provisionnement plus important dû au redressement de la rentabilité (les bénéfices ont presque doublé en 2021, par rapport au creux de la vague lié à la crise du COVID en 2020, et se maintiennent en 2022). Le ratio de solvabilité de l'ensemble du secteur a également augmenté et atteint 6,4 % à fin juin 2023 (contre 2,6 % en 2019).

### **32. Nous nous sommes engagés à mettre en conformité deux banques avec les normes réglementaires.**

- **Sur la première banque publique déjà privatisée :** un plan de recapitalisation est en cours de mise en œuvre avec une forte implication de l'Etat. Ce plan vise à renforcer les fonds propres de l'Etablissement, conformément aux exigences prudentielles en vigueur. Nous avons l'intention d'aider cette banque à améliorer ses fonds propres réglementaires en achetant une partie de son portefeuille immobilier (pour un coût de 0,6 % du PIB). Nous pourrions, si besoin, continuer à soutenir cette banque dans l'exécution complète de ce plan.
- **Sur la deuxième banque publique :** elle a des actifs de meilleure qualité, mais son niveau de fonds propre n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Grâce aux réformes que nous avons menées, la banque a réalisé des bénéfices modestes mais en constante augmentation au cours des trois dernières années. Constatant néanmoins que les banques commerciales peuvent être gérées plus efficacement par le secteur privé, nous espérons finaliser la privatisation de cette banque dans les prochains mois. À titre préparatoire, nous avons fourni les fonds nécessaires pour ramener les fonds propres effectifs de la banque à zéro pour un coût de 0,7% du PIB, sur la base d'une allocation dans le budget 2024 (*action préalable*). Cela a été réalisé grâce à l'émission de titres de dette publique négociables. Ces fonds ont été utilisés en partie pour acheter une partie des actifs immobiliers de la banque (d'une valeur de 31 milliards de FCFA, évalués à leur valeur comptable) puisque la réglementation de l'UEMOA pénalise fortement les banques qui détiennent des actifs non liquides. La partie restante servira à augmenter le capital social de la banque (12,6 milliards de FCFA). Nous nous engageons à faire le nécessaire pour préserver la stabilité du secteur financier, y compris dans le cas où la privatisation proposée n'aboutissait pas. Nous comprenons que le FMI considère le respect de cet engagement comme essentiel à la réussite du programme.

## **V. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME**

**33. L'accord au titre de la FEC contribuera à la réalisation de nos objectifs et mesures décrits ci-dessus au cours des quarante-deux prochains mois.** Le programme couvrira la période février 2024 - août 2027. Nous souhaitons que la majeure partie des décaissements ait lieu au cours des 18 premiers mois du programme, période où les besoins seront les plus importants. La progressivité de l'accès aux ressources du FMI reflète également la solidité de nos mesures, qui comprennent un assainissement budgétaire anticipé et un renforcement du secteur bancaire.

**34. Le gouvernement accordera la priorité au financement concessionnel par rapport au financement commercial.** Le gouvernement mettra tout en œuvre pour mobiliser des financements auprès d'autres partenaires, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement et l'Union européenne. Le cas échéant, le gouvernement s'endettera également sur les marchés financiers régionaux et internationaux.

**35. Le suivi du programme s'effectue tous les six mois sur la base de critères de réalisation, des objectifs indicatifs, et des repères structurels.**

- La première revue se tiendra au plus tôt le 15 novembre 2024 sur la base des critères de réalisation quantitatifs de fin juin 2024 et la seconde revue se tiendra au plus tôt le 15 mai 2025 sur la base des critères de réalisation quantitatifs de fin décembre 2024. La revue finale reposera sur les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels à fin mai 2026. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs, et les repères structurels sont définis dans les Tableaux 2 et 3.
- Nous nous engageons à ne pas introduire ou intensifier les restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions courantes internationales. Nous nous engageons également à ne pas introduire ou modifier des pratiques de changes multiples, à ne pas conclure des accords bilatéraux de paiement qui ne sont pas conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, et à ne pas introduire ou intensifier des restrictions à l'importation à des fins de balance des paiements.
- Nous nous engageons à transmettre promptement au personnel du FMI toutes révisions de données ainsi que toutes autres informations nécessaires pour le suivi du programme. Les données à communiquer aux services du FMI et les définitions des critères de réalisation et des repères structurels du programme figurent dans le protocole d'accord technique. Le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers assurera le suivi technique du programme et produira les rapports d'avancement. Il coordonnera également les demandes d'assistance technique.

## Tableau 2. Togo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs proposés

### 2023–2024

(en milliards de francs CFA)

	2023		2024		
	Fin décembre	Fin mars	Fin juin	Fin septembre	Fin décembre
	Estimations	Objectifs indicatifs	Critères de réalisation	Objectifs indicatifs	Critères de réalisation
<b>Critères de réalisation<sup>1</sup></b>					
Solde budgétaire primaire intérieur (excl. les opérations du secteur bancaire, plancher) <sup>2</sup>	-139	-38	-50	-38	-31.3
Financement intérieur net (plafond) <sup>3</sup>	257	13	123	147	183
<b>Critères de réalisation continus (plafonds)<sup>4</sup></b>					
Accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Garanties par l'État sur le préfinancement bancaire des projets d'investissements publics et des prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État <sup>5</sup>	218	480	480	480	480
<b>Objectifs indicatifs<sup>1</sup></b>					
Recettes budgétaires globales (plancher)	791	161	345	519	880.5
Dépenses sociales (plancher) <sup>6</sup>	263	88	105	210	315
<b>Pour mémoire</b>					
Appuis budgétaires extérieurs du programme	110	1	39	43	113
Dépenses sociales (y compris prêts et dons projets extérieurs)	460	139	166	333	499

Sources : Autorités togolaises et prévisions des services du FMI.

<sup>1</sup> Cible indicative cumulé à partir du début de chaque année civile.

<sup>2</sup> Le solde budgétaire primaire de base est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires base caisse (fiscales et non-fiscales) excluant les dons et (ii) les dépenses budgétaires primaires de base, excluant les opérations du secteur bancaire d'un montant maximum de 91,6 milliards de FCFA. Le plancher sera ajusté à la baisse du montant de l'appui budgétaire extérieur (dons et prêts programmes) qui excède les projections d'appui budgétaires extérieurs du programme, jusqu'à un maximum de 18 milliards de FCFA.

<sup>3</sup> Le plafond sera ajusté (i) à la baisse du montant de l'excédent de l'appui budgétaire extérieur projeté (dons et prêts programmes) dans le cadre du programme, déduction faite de 18 milliards de FCFA ; et (ii) à la hausse du montant du déficit entre l'appui budgétaire extérieur projeté dans le cadre du programme et celui qui sera réalisé, jusqu'à un maximum de 50 milliards de FCFA.

<sup>4</sup> Cumulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>5</sup> Y compris la dette envers la BOAD, excluant les ressources du FMI.

<sup>6</sup> Les dépenses sociales, telles que définies, comprennent les dépenses exécutées à partir du budget du gouvernement (ressources nationales et appuis budgétaires extérieurs), liées principalement aux interventions publiques dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, à la mise en place de filets de sécurité sociale, à l'accès à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement, à la microfinance (pour les petites et moyennes entreprises), ainsi qu'à la sécurité et à la protection civile.

<b>Tableau 3. Mesure Préalable et Repères Structurels Proposés pour la Période Février 2024–Février 2025</b>		
<b>Mesures</b>	<b>Justification</b>	<b>Échéance</b>
<b>Mesure préalable</b>		
MP 1. Sur la base d'une allocation budgétaire, fournir 43,6 milliards de francs CFA en espèces ou en titres de la dette publique négociables de même valeur marchande à une banque publique.	Permettre à la banque de ramener ses fonds propres effectifs à zéro, en se basant sur la position estimée des fonds propres à fin avril 2023, afin de remédier aux risques créés par cette banque.	Réalisé
<b>Repères structurels</b>		
<b>1. Augmenter les recettes fiscales :</b>		
1.1 À partir d'une analyse miroir des données douanières et des données commerciales, élaboration d'un plan d'actions pour remédier au non-respect des procédures douanières pour 15 produits identifiés comme les plus exposés au risque de fraude.	Orienter les contrôles douaniers vers les opérations qui représentent une source potentielle importante de revenus et qui sont fortement sujettes à la fraude.	Fin juin 2024
1.2 Rédaction et publication d'un rapport identifiant la stratégie de mobilisation des recettes pour la période 2024–2027, incluant à la fois la politique fiscale et les mesures d'administration fiscale, accompagné d'une quantification de leurs rendements attendus.	Soutenir les efforts de mobilisation des recettes à moyen terme.	Fin octobre 2024
<b>2. Rendre la croissance plus inclusive :</b>		
2.1 Adoption d'une stratégie d'amélioration de la protection sociale (avec des mesures vers la mise en place d'un programme national de transferts monétaires numériques).	Préciser la stratégie globale d'extension du dispositif de sécurité sociale.	Fin juin 2024
2.2 Instauration d'un système d'identification biométrique et préparation d'un registre de recensement des personnes démunies et destinataires potentielles de transferts monétaires.	Renforcer les bases nécessaires pour cibler les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables.	Fin décembre 2024

<b>Tableau 3. Mesures Préalables et Repères Structurels Proposés pour la Période Février 2024–Février 2025 (suite)</b>		
<b>Mesures</b>	<b>Justification</b>	<b>Échéance</b>
<b>3. Améliorer la gestion des finances publiques pour réduire les risques budgétaires :</b>		
3.1 Renforcement du rapport d'analyse des risques budgétaires accompagnant les projets de budgets annuels, en mettant en place : i) le portefeuille d'entreprises pour lesquelles l'État est l'actionnaire majoritaire, avec des informations financières de base (résultats financiers annuels, niveau d'endettement, dette garantie et non garantie), et ii) les engagements au titre des contrats de PPP, en indiquant les passifs de l'État liés à ces contrats et l'exposition aux garanties ou aux passifs conditionnels.	Rendre le contrôle des entreprises publiques et des PPP plus rigoureux et améliorer l'information budgétaire.	Fin décembre 2024
3.2 Extension du périmètre du programme d'investissements publics (PIP) aux entités extrabudgétaires et aux PPP et élaboration, parallèlement au PIP, d'un rapport annuel consolidé sur les projets d'investissement des entreprises publiques et des collectivités locales qui dépassent 1 milliard de francs CFA pour les entreprises publiques et 50 millions de francs CFA pour les collectivités locales. Soumettre le rapport au Parlement.	Renforcer le contrôle des procédures et l'efficacité des investissements publics.	Fin juin 2024



## Protocole d'Accord Technique

Le présent Protocole d'accord technique (PAT) énonce les ententes concernant les hypothèses et les définitions de l'action préalable, des critères de performance (CP) et des objectifs indicatifs (OI) qui seront appliqués dans le cadre du programme du Togo de 42 mois soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il précise également la périodicité et les délais de transmission des données aux services du FMI à des fins de suivi du programme.

### HYPOTHÈSES DU PROGRAMME

1. **Taux de change dans le cadre du programme.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises sera convertie dans la monnaie nationale du Togo (le franc CFA, ou FCFA), sur la base des taux de change clés ci-dessous à fin décembre 2023 (Tableau 1)).

FCFA/US\$	607,04
FCFA/€	655,96
FCFA/DTS	804,80

### DÉFINITIONS

#### Définition du Gouvernement et des Entités publiques

2. **Gouvernement.** Sauf indication contraire, le terme "gouvernement" est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale de la République togolaise et n'inclut pas les collectivités locales, les caisses de sécurité sociale, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les entreprises publiques non financières, ou toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée d'un statut juridique autonome, non reprise dans le tableau détaillant les opérations financières de l'État (TOFE).

3. **Entités publiques.** Sauf indication contraire, le terme " entités publiques " est défini dans le présent PAT comme les entreprises détenues majoritairement par l'État et les autres entités publiques recevant des recettes budgétaires et quasi-budgétaires affectées.

#### Définitions de la dette

4. **Dette.** Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8(a) des Lignes directrices sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords de fonds annexées à la décision n° 16919(20/103) du Conseil d'administration du FMI, adoptées le 28 octobre 2020.<sup>15</sup>

<sup>15</sup> [Document d'orientation du FMI, Réforme de la politique relative aux limites de la dette publique dans les programmes soutenus par le FMI – Décision proposée et nouvelles lignes directrices proposées, novembre 2020.](#)

- a. Aux fins de ces lignes directrices, le terme " dette " désigne un passif courant, c'est-à-dire non éventuel, créé dans le cadre d'un accord contractuel par la fourniture de valeur sous la forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et qui oblige le débiteur à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, à un ou plusieurs moments futurs ; ces paiements permettront d'acquitter le principal et/ou les intérêts dus en vertu du contrat. Les dettes peuvent prendre plusieurs formes ; les principales étant les suivantes :
- i. les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds au débiteur par le prêteur faites sur la base d'un engagement que le débiteur remboursera les fonds dans le futur (y compris les dépôts, obligations, débetures, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis en vertu desquels le débiteur est tenu de rembourser les fonds, et généralement de payer des intérêts, en rachetant la garantie à l'acheteur dans le futur (comme les accords de mise en pension et les accords officiels de swap) ;
  - ii. les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats dans lesquels le fournisseur permet au débiteur de différer les paiements jusqu'à un certain temps après la date à laquelle les biens sont livrés ou les services sont fournis ; et
  - iii. les baux, c'est-à-dire les accords en vertu desquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pendant une ou plusieurs périodes spécifiées qui sont généralement plus courtes que la durée de vie totale prévue du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de la propriété. Pour ces lignes directrices, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de location qui devraient être effectués pendant la période du contrat, à l'exclusion des paiements qui couvrent l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété.
- b. Selon la définition de la dette énoncée ci-dessus, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par voie judiciaire résultant du défaut de paiement au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le défaut de paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, un paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à une dette.

5. **Dette publique.** Elle comprend les obligations de l'État et des entités publiques. Elle exclut la dette non garantie du Port Autonome de Lomé.

6. **Dette garantie.** Aux fins du programme, une « dette garantie » est une promesse explicite du secteur public de payer ou d'assurer le service d'une obligation envers un tiers (impliquant des paiements en espèces ou en nature) en cas de non-paiement par le débiteur.

7. **Dette contractée.** Aux fins du programme, une dette est considérée comme contractée lorsque toutes les conditions pour sa mise en vigueur sont remplies, y compris l'approbation du ministre chargé des Finances si nécessaire. La souscription de lignes de crédit (qui peuvent être tirées à tout moment et prendre effet) sans échéancier de décaissement prédéterminé ou avec des décaissements multiples sera également considérée comme un contrat de dette.

8. **Dette intérieure.** Elle est définie comme la dette contractée ou remboursée en franc de la Communauté financière africaine (FCFA), à l'exception des emprunts auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui sont considérés comme des dettes extérieures bien qu'ils

soient libellés en FCFA.

9. **Dettes extérieures.** Elle est définie comme la dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le FCFA. L'emprunt auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) est considéré comme une dette extérieure bien qu'il soit libellé en FCFA.

10. **Valeur actualisée (VA). La VA d'une dette sera calculée comme suit :**

- La VA de la dette au moment de sa souscription est calculée en actualisant le flux futur des paiements du service de la dette dû sur cette dette. Un taux d'actualisation unique de 5 % (cinq pour cent) est utilisé à cette fin, comme indiqué dans la décision n° 15248-(13/97) du Conseil d'administration du FMI. L'élément de don d'une dette est la différence entre sa valeur nominale et sa valeur VA, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée, le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 % (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 %) ». Pour les prêts dont l'élément de don est égal ou inférieur à zéro, la VA sera fixée égale à la valeur nominale de la dette.
- Dans le cas de prêts assortis d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence plus une marge fixe, la VA de la dette est calculée en utilisant un taux de référence du programme plus la marge fixe (en points de base) spécifié dans le contrat de dette. Les taux de référence et les marges du programme sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le taux de financement au jour le jour garanti (SOFR) en USD à six mois, tel que projeté dans les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2023 pour la période de dix ans allant de fin 2023 à fin 2033. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est actuellement de 3,05 pour cent ; l'écart entre la facilité de pension des institutions financières en euros (FIRF) à six mois et le SOFR en dollars américains à six mois est de -50 points de base ; l'écart entre le GBP Sterling Overnight Index Average (SONIA) sur six mois et le SOFR USD sur six mois est de 150 points de base ; pour les taux d'intérêt sur les autres devises, l'écart sur six mois USD SOFR est de 50 points de base. Ces taux d'intérêt et les marges seront mis à jour fin 2024. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD à six mois, une marge reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté.

## **ACTION PRÉALABLE**

11. **La valeur marchande de tout titre de dette publique négociable fourni à la banque publique sera déterminée en fonction des conditions récentes du marché financier régional de l'UEMOA.** Concrètement, l'action préalable sera considérée comme réalisée si le gouvernement fournit à la banque des espèces ; des titres du gouvernement négociables immédiatement rachetables ; ou des titres du gouvernement négociables devant arriver à échéance dans un délai maximum de 8 ans, et assortis d'obligations de paiement d'intérêts équivalentes à un taux d'intérêt annuel de 6,5 %. La somme des espèces et de la valeur nominale des titres du gouvernement doit s'élever à 43,6 milliards de FCFA.

## CRITÈRES DE PERFORMANCE QUANTITATIFS ET OBJECTIFS INDICATIFS

12. **La première et la seconde revue du programme seront respectivement basées sur les critères de performance (CP) quantitatifs pour fin juin et fin décembre 2024.** Le programme établit des CP quantitatifs pour les variables suivantes :

- Un plancher pour le solde budgétaire primaire intérieur; et
- Un plafond pour le financement intérieur net .

13. **Le programme établit des CP quantitatifs continus pour les variables suivantes :**

- Un plafond à zéro pour l'accumulation d'arriérés sur la dette publique extérieure;
- Un plafond à zéro pour les garanties gouvernementales sur le préfinancement bancaire des investissements publics et des prêts nationaux aux fournisseurs et entrepreneurs; et
- Un plafond pour la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement.

14. Des OI à fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre 2024 sont définis pour les variables suivantes :

- Un plancher pour les recettes fiscales;
- Un plancher pour les dépenses sociales.

### A. Solde Budgétaire Primaire Intérieur (Plancher)

#### Définition

15. **Le solde budgétaire primaire de base** est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires base caisse (fiscales et non-fiscales) excluant les dons et (ii) les dépenses budgétaires primaires de base de l'État. Les dépenses budgétaires primaires de base sont définies comme les dépenses budgétaires (courantes et d'investissement) moins (a) les paiements d'intérêts sur la dette intérieure et extérieure, ainsi que (b) les dépenses d'investissement financées par des dons et prêts projets extérieurs. Les dépenses relatives aux opérations de restructuration du secteur bancaire (MEFP paragraphe 32) d'un montant maximum de 91,6 milliards de FCFA sont exclues des dépenses. Les dépenses sont comptabilisées sur la base engagement.

16. **Le solde sera calculé cumulativement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.** Les soldes calculés à fin juin 2024 et fin décembre 2024 (critères de performances) et les soldes à fin mars 2024 et fin septembre 2024 (objectifs indicatifs) doivent être égaux ou supérieurs aux montants indiqués dans le Tableau 2 des annexes au MPEF. Les données proviennent du Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE), établi mensuellement par la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Ministère de l'Économie et des Finances.

17. **Ajusteur.** Le plancher du solde budgétaire primaire de base sera ajusté à la *baisse* du montant de l'appui budgétaire extérieur (dons et prêts programmes) qui excède les projections d'appui budgétaires extérieurs du programme (Tableau 2 en annexe du MPEF), jusqu'à un maximum de 18 milliards de FCFA.

## Délais de déclaration

18. Les données détaillées concernant le solde budgétaire primaire de base seront communiquées mensuellement dans les huit semaines suivant la fin du mois de référence.

## B. Critère de Performance sur le Financement Intérieur Net (Plafond)

### Définition

19. **Le financement intérieur net du gouvernement** est défini comme la somme : (i) du crédit net du secteur bancaire au gouvernement ; (ii) le financement intérieur non bancaire net du gouvernement ; et (iii) des financements non identifiés. Le financement intérieur net sera calculé de manière cumulative à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le financement intérieur net à fin juin et fin décembre 2024 (CP) et le financement intérieur net à fin mars et fin septembre 2024 (OI) doivent être égaux ou inférieurs aux montants indiqués dans le Tableau 2 annexé au MPEF.

- *Le crédit net du secteur bancaire à l'État* est égal aux variations de la balance des créances et des dettes de l'État envers les institutions bancaires nationales du Togo. Les créances du gouvernement comprennent les soldes du Trésor togolais, les dépôts du Trésor à la banque centrale, les dépôts du Trésor dans les banques commerciales (à l'exclusion des dépôts d'autres branches du gouvernement, tels que les dépôts de projets financés par des ressources extérieures et les comptes de la CNSS) et les comptes bloqués. Les dettes de l'État envers le système bancaire comprennent l'assistance de la banque centrale (hors crédits de la BCEAO à l'État liés au financement du FMI), l'assistance des banques commerciales (y compris les titres d'État libellés en FCFA détenus par les banques commerciales calculés sur la base de l'émission primaire hors transactions en FCFA sur le marché secondaire), et les dépôts sur les comptes chèques postaux.
- *Le financement intérieur non bancaire net de l'État* est calculé comme indiqué dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) : (i) évolution du solde des titres publics émis en franc CFA (y compris sur le marché financier régional de l'UEMOA) non détenus par des investisseurs togolais, *calculé* sur la base du montant initial souscrit ; (ii) l'évolution des comptes de dépôt des correspondants du Trésor ; (iii) l'évolution de divers comptes de dépôt, y compris les comptes de consignation au Trésor et les comptes où sont déposées les amendes et les condamnations en attendant leur répartition ; (iv) le remboursement d'autres dettes publiques intérieures (y compris les prêts bancaires à l'économie assumés par l'État et les arriérés titrisés) à des entités non bancaires (y compris des non-résidents) ; et les revenus de la privatisation. La prise en charge ou la titrisation de dettes et d'arriérés par l'État n'est pas incluse dans la définition du financement intérieur net, alors que le remboursement de cette dette par l'État est inclus.
- Le financement non identifié est la différence entre le financement total – le financement extérieur net (la somme des dons, des prêts d'appui budgétaire, des prêts projets, des autres prêts extérieurs moins l'amortissement), le financement intérieur net et le financement exceptionnel – et le solde global sur la base de trésorerie (y compris les subventions et l'évolution des arriérés).

20. Ajusteur. Le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse (à la hausse) en fonction du soutien budgétaire extérieur (dons et prêts programmes) :

- Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la baisse du montant de l'excédent de l'appui budgétaire extérieur projeté dans le cadre du programme, déduction faite de 18 milliards de FCFA.
- Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse du montant du déficit entre le soutien budgétaire extérieur projeté dans le cadre du programme et celui qui sera réalisé, jusqu'à un maximum de 50 milliards de FCFA.

21. Les données sont reportées dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) établi mensuellement par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Ministère de l'Économie et des Finances. Le crédit net du secteur bancaire à l'État est calculé par l'unité TOFE, tandis que les montants des bons et obligations du Trésor sont déterminés par UMOA-Titres. Le financement intérieur non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor togolais. Leurs données seront prioritaires aux fins du programme.

### **Délais de déclaration**

22. Les données concernant le financement intérieur net du gouvernement seront communiquées mensuellement dans les huit semaines suivant la fin du mois de référence. De même, les données concernant tout emprunt intérieur via l'émission de titres de créance négociables et la souscription d'emprunts bancaires par l'État seront communiquées chaque mois dans les huit semaines suivant la fin du mois de référence. Les données sur les emprunts intérieurs seront classées en court terme (moins d'un an) et à moyen et long termes (un an ou plus). Les données sur les emprunts intérieurs seront principalement fondées sur les estimations de l'unité Dette.

## **C. Critère de Performance sur les Arriérés de la Dette Publique Extérieure (Plafond)**

### **Définition**

23. Le gouvernement n'accumulera pas **d'arriérés de paiement sur la dette publique extérieure** (CP continu). Aux fins du CP sur la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs, les arriérés sont définis comme des obligations de la dette extérieure de l'État qui n'ont pas été payées à leur échéance conformément aux conditions contractuelles pertinentes (en tenant compte des éventuels délais de grâce contractuels). Ce CP exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures de l'État faisant l'objet d'un rééchelonnement ou d'une suspension convenue du service de la dette. Ce critère exclut les arriérés sur les dettes sujettes à contestation ou à renégociation. La source des données est la Direction de la Dette Publique et du financement. L'accumulation de tous nouveaux arriérés de paiements extérieurs seront immédiatement reportées par le gouvernement au personnel du Fonds.

## D. Critère de Performance Relatif aux Garanties Publiques de Préfinancement Bancaire pour les Investissements Publics et les Prêts Nationaux aux Fournisseurs et aux Entrepreneurs (Plafond Zéro)

### Définition

24. Le gouvernement s'engage à ne garantir aucun nouveau préfinancement bancaire pour les investissements publics et à ne fournir aucune nouvelle garantie financière pour les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou entrepreneurs (CP continu). La notion d'« État » utilisée pour ce critère de performance inclut la définition de l'État au paragraphe 3, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics scientifiques et techniques, les établissements publics professionnels, les agences publiques de santé, les autorités locales, les entreprises publiques, les sociétés nationales (sociétés publiques dotées d'autonomie financière, dans lesquelles le gouvernement détient au moins 50 pour cent du capital) et les agences d'État.

25. Dans un accord de préfinancement typique, une entreprise privée bénéficiant d'un contrat de travaux publics par le gouvernement obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le Ministère de l'Économie et des Finances garantit ce prêt et, en même temps, signe un accord *de substitution inconditionnelle et irrévocable de débiteur* pour le service du principal et des intérêts, qui sont payés automatiquement à partir du compte du Trésor à la BCEAO.

## E. Critère de Performance Relatif à la Valeur Actualisée de la Nouvelle Dette Extérieure Contractée ou Garantie par le Gouvernement (Plafond)

### Définition

26. Un critère de performance (plafond continu) s'applique à la **VA de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État**. Le plafond s'applique aux dettes contractées ou garanties pour lesquelles la valeur n'a pas encore été reçue, y compris les dettes privées pour lesquelles des garanties officielles ont été accordées. L'utilisation des ressources du FMI et les dettes commerciales liées aux importations ("crédits commerciaux") ayant une maturité inférieure à 365 jours sont exclues du plafond. Les emprunts extérieurs destinés à des opérations de gestion de la dette seront également exclus de ce plafond, à condition que (i) les conditions complètes soient communiquées au personnel du FMI avant que ces emprunts ne soient contractés ; et (ii) l'analyse du personnel du FMI confirme que ces opérations améliorent la valeur actuelle nette de la dette globale (intérieure et extérieure) et ne détériorent pas significativement les indicateurs de la dette extérieure.

27. Au sens du présent CP, on entend par " gouvernement " non seulement la définition donnée au paragraphe 2 ci-dessus, mais également les établissements publics à caractère industriel *ou commercial* exclusion faite du Port Autonome de Lomé, établissements publics administratifs (EPA), établissements publics scientifiques et techniques, établissements publics professionnels, agences publiques de santé, collectivités territoriales, entreprises publiques, sociétés nationales (sociétés

publiques à financement autonome, dans laquelle le gouvernement détient au moins 50 pour cent du capital) et les agences d'État.

28. La valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État en 2024 ne doit pas dépasser un montant cumulé de 480 milliards de FCFA (MPEF Tableau 2). Pour information, le Tableau 2 ci-dessous présente le plan d'emprunt extérieur des autorités. Des modifications de ce plafond pourront être apportées (sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du FMI) sur la base des résultats de l'analyse de viabilité de la dette publique préparée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI.

29. **Ajusteurs.** Deux ajusteurs s'appliqueront :

- Un ajusteur pouvant aller jusqu'à 5% du plafond d'endettement extérieur en termes de VA peut être appliqué à ce plafond dans le cas où des écarts par rapport au critère de réalisation sur la VA de la nouvelle dette extérieure seraient causés par une modification des conditions de financement (intérêts, maturité, période de grâce, échéancier de paiement, commissions initiales, frais de gestion) d'une ou de plusieurs dettes. L'ajusteur ne peut être appliqué lorsque les écarts sont dus à une augmentation du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.
- Pour 2024, le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement (cumulée depuis le 1er janvier 2024) sera ajusté à la hausse de l'équivalent en VA du montant de l'appui budgétaire concessionnel supplémentaire, au-delà des 113 milliards de FCFA programmés. Le plafond sera ajusté à la baisse de l'équivalent en VA du montant de tous prêts projets de la Banque mondiale inclus dans le plan d'emprunt qui ne sont pas contractés en 2024, jusqu'à un maximum de 304,4 milliards de FCFA.

30. Les critères de réalisation continus standards s'appliquent également et comprennent : 1) l'interdiction d'imposer ou d'intensifier les restrictions sur les paiements et transferts pour les transactions internationales courantes ; 2) l'interdiction d'introduire ou de modifier des pratiques multidevises ; 3) l'interdiction de conclure des accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et 4) l'interdiction d'imposer ou d'intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements.



Tableau 2. Togo: Plan d'Emprunt Extérieur  
(milliards de francs CFA)

Nouveaux emprunts extérieurs ou garantis par l'État	Volume des nouveaux emprunts en 2024		Valeur actuelle de la nouvelle dette en 2024 (objectifs du programme)	
	Milliards de FCFA	En %	Milliards de FCFA	En %
<b>Par source de financement</b>	<b>754.1</b>	<b>100.0</b>	<b>473.6</b>	<b>100.0</b>
<b>Dette concessionnelle, dont</b>	<b>394.0</b>	<b>52.2</b>	<b>123.1</b>	<b>26.0</b>
Dette multilatérale	394.0	52.2	123.1	26.0
Dette bilatérale	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Dette non concessionnelle, dont</b>	<b>360.1</b>	<b>47.8</b>	<b>350.5</b>	<b>74.0</b>
Semi concessionnelle	208.3	27.6	198.8	42.0
Commerciale	151.8	20.1	151.8	32.0
<b>Par type de créancier</b>	<b>754.1</b>	<b>100.0</b>	<b>473.6</b>	<b>100.0</b>
Multilatéral	576.1	76.4	304.4	64.3
Bilatéral - Club de Paris	26.2	3.5	17.4	3.7
Bilatéral - Non membres du Club de Paris	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	151.8	20.1	151.8	32.0
<b>Utilisation du financement par l'emprunt</b>	<b>754.1</b>	<b>100.0</b>	<b>473.6</b>	<b>100.0</b>
Infrastructure	182.1	24.2	181.4	38.3
Social Spending	289.7	38.4	87.6	18.5
Budget Financing	91.1	12.1	27.6	5.8
Other	191.2	25.4	177.0	37.4
<b>Memorandum</b>				
<b>Projections indicatives <sup>1</sup></b>				
Année 2	<b>267.7</b>		<b>168.2</b>	
Année 3	<b>323.9</b>		<b>227.4</b>	

1/ Les autorités ont l'ambition d'émettre une obligation internationale en 2025, sous réserve des conditions du marché. Un profil d'emprunt plus lisse est présenté ici et sera mis à jour sur la base de discussions avec les autorités. Les plafonds futurs seront calibrés sur la base des résultats de l'analyse de viabilité de la dette publique préparée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI. Les montants indiqués dans le Tableau 2 sont préliminaires et seront mis à jour pour refléter la signature de nouveaux financements, dans la limite du critère de réalisation portant sur la valeur actualisée des nouveaux emprunts.

Sources : autorités Togolaises; et estimations des services du FMI.

- **Objectifs indicatifs**

## **A. Objectif Indicatif en Matière de Recettes Fiscales (Plancher)**

### **Définition**

31. **Les recettes fiscales** comprennent les recettes perçues par l'administration fiscale (Commissariat *des impôts*) et douanière (Commissariat *des douanes et droits indirects*). Les données sont reportées dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) établi mensuellement par la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique du Ministère de l'Économie et des Finances. Les recettes sont comptabilisées sur une base liquide.

32. Les recettes seront calculées cumulativement à partir du début de l'année civile. Les recettes fiscales à fin mars, fin -juin, fin septembre et fin décembre 2024 doivent être égales ou supérieures aux montants indiqués dans le Tableau 2 joint au MPEF. Le plancher de recettes est un OI pour toute la durée du programme.

### **Délais de déclaration**

33. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI dans les huit semaines suivant la fin du mois.

## **B. Objectif Indicatif en Matière de Dépenses Sociales et en Faveur des Populations Vulnérables (Plancher)**

### **Définition**

34. Les dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables telles que définies dans le présent PAT comprennent les dépenses exécutées sur le budget de l'État (sur ressources intérieures et extérieures), relatives principalement aux interventions publiques dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la nutrition, la mise en place de filets de sécurité sociale, l'accès à l'électricité, l'eau et l'assainissement, la microfinance (petites et moyennes entreprises), ainsi que la sécurité et la protection civile, comme indiqué dans le Tableau en Annexe 1.

35. Cet objectif indicatif sera suivi à travers le tableau des dépenses trimestrielles fourni par le Ministère de l'Économie et des Finances.

### **Délais de déclaration**

36. Les dépenses sociales seront contrôlées sur la base engagement dans le cadre du programme. L'objectif indicatif des dépenses sociales sera calculé de manière cumulative à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**

Les autorités communiqueront aux services du FMI toute information nécessaire au suivi efficace de la mise en œuvre des politiques économiques

## Annexe I. Définition des Dépenses Sociales et en Faveur des Populations Vulnérables

	Ministère et Institutions			Programmes	
<b>Précédent Programme FEC</b>	Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et Artisanat (MEPSTA)	Enseignement préscolaire et primaire	Enseignement secondaire général	Enseignement technique et formation professionnelle	Artisanat
	Enseignement Supérieur et Recherche (MESR)	Enseignement supérieur			
	Santé, Hygiène Publique et Accès Universel aux Soins	Fourniture de services de santé de qualité et contrôle des maladies	Couverture maladie universelle	Réponses aux urgences sanitaires	
	Action Sociale, Promotion de la Femme et Alphabétisation (MASPFA)	Promotion de l'action sociale	Protection de l'enfance	Genre et promotion des femmes	Alphabétisation et éducation informelle
	Développement à la Base, Jeunesse et Emploi des Jeunes (MDBJE)	Développement	Jeunesse		
	Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (MAEDR)	Organisation de l'espace agricole et du secteur agricole et animalier	Sécurité alimentaire et résilience des populations	Amélioration de la productivité et valorisation des produits	
	Eau et Hydraulique Villageoise	Gestion intégrée des ressources en eau	Approvisionnement en eau potable	Assainissement collectif des eaux pluviales, des eaux usées et excréta	
	Ministère de l'économie	Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV)	Populations vulnérables		

	<b>Ministère et institutions</b>		<b>Programmes</b>	<b>Justification</b>
<b>Programmes additionnels en raison de la feuille de route 2020-25 et du contexte de crise</b>	Economie numérique et Transformation digitale (MENTD)	Infrastructures numériques et postales	Digitalisation des activités économiques et sociales	Nécessaire pour la mise en œuvre de mesures sociales telles que l'identification biométrique et l'expansion du programme Novissi.
	Urbanisme, Habitat et Réforme Foncière (MUHRF)	Logement décent		Élément clé de la stratégie nationale de développement pour promouvoir la croissance inclusive. Les plus vulnérables particulièrement touchés.
	Justice et Législation (MJL)	Accès au droit et à la justice		Lutter contre les inégalités et permettre aux plus vulnérables de participer aux processus juridiques qui favorisent une croissance inclusive
	Désenclavement et Pistes Rurales (MDPR)	Développement et extension du réseau de routes rurales		Se connecter avec la population rurale, qui compte parmi les plus vulnérables, et promouvoir une croissance inclusive

**Exécution des dépenses sociales et en faveur des populations vulnérables (2021-23)**  
(Cumulatif annuellement, Milliards de francs CFA)

	<b>Proj. Initiales</b>	<b>T1</b>	<b>T2</b>	<b>T3</b>	<b>T4</b>
<b>2021</b>	<b>260</b>	69	81	155	215
<b>2022</b>	<b>266</b>	64	97	150	230
<b>2023</b>	<b>327</b>	63	112	196	263

Source: Données des autorités; celles de 2023 sont provisoires.



## TOGO

### DEMANDE D'UN ACCORD DE 42 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE<sup>2</sup>

Le 16 février 2024

Approuvée par  
**Annalisa Fedelino et  
Fabian Bornhorst  
(FMI) et Manuela  
Francisco et Abebe  
Adugna (IDA)**

Préparée par les services du Fonds monétaire international et l'Association internationale de développement.

<b>Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI</b>	
<b>Risque de surendettement extérieur</b>	Modéré <sup>1</sup>
<b>Risque global de surendettement</b>	Élevé
<b>Granularité de la notation du risque</b>	Une certaine marge d'absorption des chocs sur la dette extérieure
<b>Exercice du jugement</b>	Oui. Forte exposition à la dette en monnaie nationale

*La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) conclut que le Togo présente un risque modéré de surendettement extérieur et un risque global élevé de surendettement public — sans changement par rapport à l'AVD publiée en avril 2020. Bien que les résultats mécaniques signalent un risque faible de surendettement extérieur, un jugement a été exercé en raison de la forte exposition du Togo à la dette en monnaie nationale et du manque d'information sur le lieu de résidence de ses détenteurs. Le risque global de surendettement demeure élevé, car le ratio valeur actuelle (VA) de la dette publique/PIB dépasse 55 % et devrait demeurer supérieur au seuil jusqu'à fin 2025 dans le scénario de référence. Un assainissement crédible des finances publiques et une croissance économique robuste demeurent essentiels pour réduire*

<sup>1</sup> Le score du Togo à l'indicateur composite s'établit à 2,99, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne, confirmée par les données de l'édition d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) et par l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) publiée en août 2023.

<sup>2</sup> La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale en collaboration avec les autorités togolaises.

*les vulnérabilités liées à la dette, tandis qu'une prudente stratégie d'endettement à moyen terme visant à réduire le coût de la dette et à allonger les échéances serait très utile. Une stratégie d'endettement prudente est d'autant plus importante que des risques pèsent sur les perspectives, parmi lesquels les attaques terroristes et l'insécurité alimentaire, les risques de refinancement découlant de l'échéance relativement courte de la dette conséquente du Togo en monnaie nationale et des passifs conditionnels liés au secteur financier, aux entreprises publiques et aux partenariats public-privé (PPP).*

# PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

**1. La dette publique du Togo comprend les engagements de l'administration centrale et des organismes publics.** Les données relatives à la dette couvrent les engagements intérieurs et extérieurs de l'administration centrale, y compris les arriérés dus aux fournisseurs et la dette garantie, ainsi que la dette extérieure et intérieure des entreprises publiques (tableau 1 du texte)<sup>3</sup>. Les autorités ont déclaré une dette garantie en lien avec l'aéroport s'élevant à 1,7 % du PIB. Les autorités locales ne peuvent pas contracter de nouveaux emprunts. L'administration centrale a remboursé la majeure partie des arriérés intérieurs et des dettes locales résiduelles recensées ces dernières années, y compris les dettes vis-à-vis des autorités locales et de la compagnie nationale d'électricité. La banque centrale de l'union monétaire (BCEAO) n'émet pas de dette pour le compte de ses pays membres. La dette intérieure est définie comme la dette libellée en franc de la Communauté financière d'Afrique (franc CFA), hors dette due à la Banque ouest-africaine de développement (BOAD)<sup>4</sup>. La **dette extérieure** est ensuite définie comme la dette contractée ou dont le service est assuré dans une autre monnaie que le franc CFA. Le choix d'une définition basée sur la monnaie plutôt que sur la résidence se justifie par la difficulté que pose la détermination du lieu de résidence des créanciers pour les dettes échangées sur le marché régional de l'UEMOA. Des travaux vont être engagés pour développer le suivi et la publication des données relatives à la dette ventilées par créancier, conformément aux nouvelles exigences introduites par la politique de plafonds d'endettement révisée du FMI. Des travaux destinés à acquérir une compréhension plus fine des titulaires de la dette en monnaie nationale émise sur le marché régional sont appuyés par un PPA (performances et actions politiques) dans le cadre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale.

**Tableau 1 du texte. Togo : périmètre de la dette publique**

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered		
1 Administration centrale		X	
2 Administrations d'États fédérés et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale		X	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)			
8 Dette non garantie des entreprises publiques		X	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus administrations de sécurité sociale Dette garantie par l'État Dette non garantie des entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock €	6.7	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		13.7	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

<sup>3</sup> Suivant la note d'orientation du CVD-PFR, dette non-garantie du Port Autonome de Lomé est exclu car il est en mesure d'emprunter sans garantie de l'État, n'exerce pas d'activités quasi budgétaires non compensées et a un historique établi de soldes d'exploitation positifs et pose donc un risque budgétaire limité.

<sup>4</sup> La dette due à la BOAD, qui était auparavant considérée comme de la dette intérieure, a été reclassée en dette extérieure en 2020 pour tous les pays de l'UEMOA. Cette reclassification est basée sur i) les principes du MSFP voulant que les organisations internationales ne sont considérées comme résidentes d'aucun pays quel qu'il soit, ii) la note d'orientation du CVD-PFR demandant de baser la dette sur le lieu de résidence du créancier à chaque fois que cette information est disponible et iii) le changement significatif intervenu ces dernières années dans la stratégie de financement de la BOAD, une part croissante de ses passifs étant due à des créanciers non membres de l'UEMOA.



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RELATIFS A LA DETTE

**2. Le rebasage du PIB opéré en 2020 a réduit les précédents indicateurs de la dette par rapport à la dernière AVD publiée, mais la tendance baissière générale demeure.** En septembre 2020, le Togo a entrepris de rebaser le PIB, comme l'ont fait plusieurs autres pays de la région. Cette opération s'est traduite par une hausse approximative de 35 % du PIB estimé, ce qui a entraîné une révision mécanique à la baisse des ratios d'endettement historiques par rapport à ceux qui figurent dans la dernière AVD publiée en avril 2020. Selon la nouvelle série de données du PIB, la dette publique totale a diminué, passant d'un pic de 60 % du PIB à fin 2016 à 54 % du PIB à fin 2019 (tableau 2 du texte), à comparer avec une baisse de 81 % à 70 % du PIB dans l'ancienne série de données du PIB. Les effets du rebasage sur les autres indicateurs macroéconomiques sont analysés dans l'encadré 1.

**3. La réduction de la dette publique lors du précédent accord au titre de la FEC reposait sur un assainissement rapide des finances publiques.** En 2016, la dette intérieure constituait les trois quarts de la dette. Cette importante dette intérieure résultait de déficits budgétaires antérieurs élevés et de la constatation de passifs accumulés découlant du financement de projets d'investissement hors budget (appelé préfinancement), de la liquidation d'entreprises publiques déficitaires et de l'accumulation d'arriérés vis-à-vis des fournisseurs nationaux. Les défis de la gestion des finances publiques, notamment les capacités insuffisantes de gestion de la dette, a joué un rôle dans l'accumulation de ces passifs. Dans le cadre du précédent accord au titre de la FEC, le déficit global a été ramené de 7 % du PIB à 0,9 % entre 2016 et 2019. Cela a permis une décrue rapide de la dette intérieure après 2016, passée de 41,5 % du PIB en 2017 à 35,7 % en 2019. Cette diminution a principalement résulté de l'apurement des arriérés intérieurs (dont les arriérés dus à la CNSS en 2019) et du remboursement anticipé des dettes intérieures les plus coûteuses. La composition de la dette intérieure a évolué, la dette nouvelle étant principalement contractée sous forme d'emprunts obligataires. Les autorités ont également conduit deux opérations de reprofilage de la dette pour un total de 250 millions d'euros, toutes deux soutenues par l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) afin de rembourser la coûteuse dette intérieure. Ces opérations, et les emprunts multilatéraux, ont contribué à une légère augmentation de la dette extérieure entre 2017 et 2019, passée de 15 à 18 % du PIB.

**4. L'augmentation des déficits budgétaires due aux chocs composites enregistrés depuis 2020 a inversé la tendance baissière de la charge de la dette publique.** La pandémie, la fréquence accrue des incidents de sécurité et les mesures prises pour contenir les effets de l'inflation ont fortement creusé le déficit budgétaire ces dernières années. Le déficit global moyen est estimé à 7 % du PIB entre 2020 et 2022, ce qui a entraîné une élévation de 12,2 points du ratio dette publique/PIB depuis 2019. Hors prêts de la BOAD reclassifiés, la dette extérieure s'est accrue de 5,1 % du PIB en 2020 sous l'effet d'une augmentation des emprunts contractés auprès de sources officielles (y compris en vertu de l'accord au titre de la FEC du FMI en 2020) et de banques commerciales afin de rembourser la dette intérieure. Hormis l'appui de la Banque mondiale, notamment une opération à l'appui des politiques de développement (DPO) de 100 millions de dollars approuvée en mars 2022, les besoins de financement en 2021 et 2022 ont été presque entièrement couverts par l'émission d'obligations sur le marché intérieur, de sorte que près des deux tiers de la dette totale sont libellés en monnaie nationale. Conformément à l'accord conclu avec l'UEMOA, l'allocation de DTS de 2021 est traitée comme de la dette intérieure à échéance 20 ans (avec possibilité de refinancement) assortie d'un taux d'intérêt fixe de 0,05 %. La valeur actuelle du prêt est utilisée pour refléter son caractère hautement

concessionnel, et de ce fait, son impact sur le profil de la dette publique est faible. Les autorités ont informé les services du FMI que 93 % de l'allocation de DTS ont été utilisés pour soutenir le budget en 2022. Le Togo a également obtenu un différé du service de la dette de 20,9 milliards de francs CFA dans le cadre de l'ISSD ; toutefois, cette somme est inférieure aux 34 milliards de francs CFA projetés. En août 2022, la Chine a annoncé qu'elle consentira un allègement de la dette à 17 pays africains, parmi lesquels figure le Togo ; les services du FMI n'ont pas reçu d'informations concernant une quelconque transaction de la part des autorités.

**Tableau 2 du texte. Togo : composition de la dette publique, 2019–22**

	fin-2019			fin-2020			fin-2021			fin-2022		
	milliards de francs CFA	en pourcentage du la dette publique	en pourcentage du PIB	milliards de francs CFA	en pourcentage du la dette publique	en pourcentage du PIB	milliards de francs CFA	en pourcentage du la dette publique	en pourcentage du PIB	milliards de francs CFA	en pourcentage du la dette publique	en pourcentage du PIB
<b>Total de la dette publique</b>	<b>2215</b>	<b>100.0</b>	<b>54.1</b>	<b>2646</b>	<b>100.0</b>	<b>62.2</b>	<b>2998</b>	<b>100.0</b>	<b>64.9</b>	<b>3372</b>	<b>100.0</b>	<b>66.5</b>
Total administration centrale	2198	99.2	53.6	2555	96.6	60.1	2912	97.2	63.0	3292	97.6	65.0
Total des entreprises publiques	17	0.8	0.4	91	3.4	2.1	85	2.8	1.8	79	2.4	1.6
<b>Dette extérieure</b>	<b>751</b>	<b>33.9</b>	<b>18.3</b>	<b>1175</b>	<b>44.4</b>	<b>27.6</b>	<b>1260</b>	<b>42.0</b>	<b>27.3</b>	<b>1330</b>	<b>39.4</b>	<b>26.2</b>
<b>Administration centrale</b>	<b>751</b>	<b>33.9</b>	<b>18.3</b>	<b>1135</b>	<b>42.9</b>	<b>26.7</b>	<b>1223</b>	<b>40.8</b>	<b>26.5</b>	<b>1296</b>	<b>38.4</b>	<b>25.6</b>
Multilatéraux	332	15.0	8.1	632	23.9	14.9	680	22.7	14.7	760	22.5	15.0
o/w FMI	128	5.8	3.1	201	7.6	4.7	200	6.7	4.3	198	5.9	3.9
Bilatéraux	32	1.5	0.8	36	1.3	0.8	47	1.6	1.0	60	1.8	1.2
Club de Paris	6	0.3	0.1	6	0.2	0.1	12	0.4	0.3	22	0.6	0.4
Hors Club de Paris	26	1.2	0.6	29	1.1	0.7	35	1.2	0.8	38	1.1	0.7
Banques commerciales	387	17.5	9.5	467	17.7	11.0	496	16.6	10.7	477	14.1	9.4
<b>Entreprises publiques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>1.5</b>	<b>0.9</b>	<b>36</b>	<b>1.2</b>	<b>0.8</b>	<b>34</b>	<b>1.0</b>	<b>0.7</b>
Multilatéraux	-	-	-	21	0.8	0.5	21	0.7	0.5	20	0.6	0.4
Commerciaux	-	-	-	19	0.7	0.4	15	0.5	0.3	14	0.4	0.3
<b>Monnaie nationale</b>	<b>1463</b>	<b>66.1</b>	<b>35.7</b>	<b>1471</b>	<b>55.6</b>	<b>34.6</b>	<b>1738</b>	<b>58.0</b>	<b>37.6</b>	<b>2042</b>	<b>60.6</b>	<b>40.3</b>
<b>Administration centrale</b>	<b>1446</b>	<b>65.3</b>	<b>35.3</b>	<b>1421</b>	<b>53.7</b>	<b>33.4</b>	<b>1689</b>	<b>56.3</b>	<b>36.5</b>	<b>1996</b>	<b>59.2</b>	<b>39.4</b>
T-Bills (Bons du Trésor)	51	2.3	1.3	71	2.7	1.7	0	0.0	0.0	0	0.0	0.0
Bonds (Emprunts Obligataires)	1070	48.3	26.1	1252	47.3	29.4	1524	50.8	33.0	1834	54.4	36.2
Arriérés domestiques	85	3.9	2.1	85	3.2	2.0	42	1.4	0.9	42	1.2	0.8
KPMG (Pre-2006)	49	2.2	1.2	49	1.9	1.2	5	0.2	0.1	5	0.2	0.1
Post-2006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-
Liquidated SOEs	36	1.6	0.9	36	1.4	0.9	36	1.2	0.8	36	1.1	0.7
Système bancaire	240	10.8	5.9	12	0.5	0.3	123	4.1	2.7	121	3.6	2.4
<b>Entreprises publiques</b>	<b>17</b>	<b>0.8</b>	<b>0.4</b>	<b>50</b>	<b>1.9</b>	<b>1.2</b>	<b>49</b>	<b>1.6</b>	<b>1.1</b>	<b>46</b>	<b>1.4</b>	<b>0.9</b>

Sources : autorités nationales; estimations des services.  
<sup>1</sup> Comprend SUKUK et nouvelle dette

**5. Des passifs conditionnels pourraient émaner du secteur financier, des entreprises publiques non financières et du portefeuille croissant de PPP.** S'agissant du secteur financier, les autorités pourraient être exposées à des coûts budgétaires liés aux banques publiques ou anciennement publiques insuffisamment capitalisées<sup>5</sup>. Les coûts de recapitalisation ont été intégrés dans la projection du scénario de référence. Les autres passifs conditionnels du secteur financier qui pourraient se matérialiser sont pris en compte dans le test de résistance des passifs conditionnels, qui retient une hypothèse de 5 % du PIB. Des risques budgétaires conditionnels pourraient aussi émaner des entreprises publiques non financières qui appliquent des tarifs inférieurs aux niveaux de couverture de leurs coûts (secteurs de l'énergie et de l'eau) et de la Caisse de Retraites du Togo (CRT), auprès de laquelle l'État a accumulé des arriérés de cotisations sociales. Les entreprises publiques sont déjà incluses dans le périmètre de la dette globale, mais un test de résistance de 2 % du PIB est appliqué sur leur dette en raison de la réception décalée des données sur la dette. Bien que le Togo ait un stock élevé de PPP, représentant 20 % du PIB, la moitié d'entre eux sont liés au port de Lomé et n'engendrent pas de risque budgétaire conditionnel, car l'activité portuaire est très rentable. Néanmoins, un choc sur le stock

<sup>5</sup> La dernière banque appartenant à l'État, UTB, et la banque récemment privatisée IB Togo présentent toujours des déficits de fonds propres totalisant un peu moins de 2 % du PIB.

de PPP de 6,7 % du PIB (soit le choc standard de 35 % appliqué aux 20 % du PIB de stock de PPP) est inclus dans l'AVD.

**6. Les variations du stock de dette qui ne sont pas expliquées par le déficit primaire et la dynamique automatique de la dette (ajustements stock-flux) laissent penser que les dépenses quasi budgétaires pourraient être une autre source de passifs conditionnels.** Sur la période 2017-2022, les services du FMI estiment que l'augmentation de la dette publique est supérieure de 7,5 % du PIB à ce qui peut être expliqué par les déficits budgétaires et les autres transactions identifiées (tableau 3 du texte)<sup>6</sup>. Bien que les dépôts publics auprès des banques commerciales déclarés dans la situation monétaire progressent d'un montant à peu près équivalent, il est peu probable que l'accumulation de ces dépôts puisse expliquer plus qu'une fraction du résidu parce qu'ils comprennent des dépôts effectués par des organismes qui n'entrent pas dans le périmètre de l'administration centrale, par exemple l'Office togolais des recettes (OTR), les forces armées, la CNSS, la CRT et le Programme d'appui aux personnes vulnérables (PAPV)<sup>7</sup>. Les autorités travailleront avec les services du FMI afin de déterminer les sources de ces résidus pour réduire l'écart. Un scénario alternatif est inclus pour rendre compte d'une possible accumulation de dette due à un ajustement stock-flux positif.

**Tableau 3 du texte. Togo : ajustement stock-flux, 2017–22**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-22
	(en pourcentage du PIB)						
<b>Variation de la dette du secteur public</b>	-3.5	1.1	-3.6	7.7	2.8	1.7	6.1
<b>Variations de la dette attendues</b>	-3.4	-2.4	-6.3	8.7	1.4	0.5	-1.4
Déficit primaire	-1.1	-1.2	-3.8	4.7	2.5	5.9	7.0
Dynamique automatique de la dette	-2.4	-0.3	-0.2	-1.2	-0.8	-1.6	-6.4
Produit des privatisations	-0.2	0.0	-1.2	-0.5	0.0	0.0	-1.9
Variation de la dette des entreprises publiques	-0.3	-0.4	-1.1	1.7	-0.3	0.0	-0.5
Variation des dépôts à la BCEAO	0.6	-0.4	0.0	4.0	0.0	-3.8	0.4
<b>Résiduel</b>	<b>-0.1</b>	<b>3.4</b>	<b>2.7</b>	<b>-1.0</b>	<b>1.3</b>	<b>1.2</b>	<b>7.5</b>

Note : la variation de la dette des entreprises publiques en 2022 est fixée artificiellement à zéro parce que les données ne sont pas encore disponibles.

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RELATIFS AUX PRÉVISIONS MACROECONOMIQUES

**7. La dynamique macroéconomique à court terme est influencée par les conséquences persistantes de la pandémie et de la guerre en Ukraine, tandis qu'à moyen et long terme, l'évolution des indicateurs de l'AVD dans le scénario de référence repose sur une croissance durable (tableau de**

<sup>6</sup> Voir aussi le rapport issu des consultations régionales avec l'UEMOA ([Rapport-pays du FMI n° 23/102](#)). L'écart entre les résultats présentés ici et dans le rapport pays est dû à la mise à jour du cadre macroéconomique et au fait que la dépréciation du taux de change (qui contribue à la dynamique automatique de la dette) est calculée en euros alors qu'ici, le dollar est utilisé pour les besoins des comparaisons internationales.

<sup>7</sup> En outre, une partie de ces dépôts pourrait refléter des dépenses quasi budgétaires enregistrées en avoirs financiers. À titre d'exemple, les comptes à recevoir des organismes publics dus aux dépenses de l'administration centrale entreraient dans cette catégorie.

**l'encadré 1).** La croissance du PIB réel a fortement chuté en 2020 à 2 % du fait de la pandémie, puis elle a enregistré un net rebond à 6,0 % en 2021 et à 5,8 % en 2022. Elle devrait s'établir à 5,5 % en moyenne sur la période 2023-33, car le Togo ambitionne de promouvoir et de valoriser ses exportations telles que les produits agricoles et industriels, de développer le tourisme et de renforcer le rôle de centre logistique du port de Lomé. Le secteur privé devrait jouer un rôle croissant dans l'économie, soutenu par des réformes structurelles de grande ampleur. À l'inverse, l'assainissement des finances publiques qui est envisagé abaisse le taux de croissance dans les prochaines années.

**8. Face aux pressions sur les dépenses, des mesures rigoureuses d'assainissement des finances publiques joueront un rôle important dans la réduction des risques liés à la dette globale.** Les autorités prévoient un important assainissement des finances publiques afin de progressivement ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB, conformément au critère de convergence régional. En 2023, le déficit budgétaire a été abaissé à 6,6 % du PIB grâce à une augmentation des recettes budgétaires de 0,5 % du PIB et à la discipline sur le front des dépenses, notamment la diminution des subventions sur les carburants et la modération des dépenses de sécurité. À moyen terme, l'objectif de déficit sera atteint en maintenant le cap sur la réduction des dépenses et en suivant une ambitieuse stratégie de mobilisation des recettes qui vise à accroître les recettes fiscales de 0,5 % du PIB chaque année jusqu'en 2027. Ces mesures contribueront à abaisser la VA de la dette publique en-dessous de 55 % du PIB d'ici à fin 2016. Les risques émanent avant tout de nouvelles pressions sur les dépenses de sécurité et de nouveaux chocs sur les prix des produits de base.

**9. Les variations des prix des produits de base essentiels sont le facteur à l'œuvre derrière l'évolution de l'inflation et la dynamique du secteur extérieur.** La reprise économique avait déjà entraîné une hausse de l'inflation en 2021, mais celle-ci s'est accélérée pour atteindre 7,6 % en 2022 sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie consécutive à la guerre en Ukraine. L'inflation devrait avoir décéléré en 2023 et devrait se stabiliser autour de 2 % à long terme. Toutefois, de fortes incertitudes entourent ces projections, car les risques de dégradation dominent. De même, la hausse des prix des importations de produits alimentaires et d'énergie a creusé le déficit commercial. Les importations de matériel militaire liées à la situation sécuritaire dans le nord du pays ont également contribué à cette évolution. Le déficit courant mesuré en pourcentage du PIB devrait s'être creusé de 2,1 points pour atteindre 4,2 % en 2022, les importations liées à la sécurité ayant contrebalancé la forte augmentation des exportations, due en partie à la hausse des exportations de matières premières reflétant la hausse des prix (notamment le phosphate). Une modération des importations et une légère amélioration des termes de l'échange devrait permettre une contraction du déficit à 3,3 % en 2023 ; le déficit devrait encore se resserrer à moyen terme lorsque les investissements d'infrastructure déjà réalisés commenceront à porter leurs fruits en soutenant la production et les exportations. Les envois de fonds en provenance de l'étranger, qui sont une importante source de financement du compte courant, se sont montrés résilients ces dernières années, avec des niveaux régulièrement supérieurs à 5 % du PIB.

**10. Les besoins de financement à moyen terme du Togo seront essentiellement déterminés par le service de la dette et devraient être principalement couverts par des emprunts sur le marché régional.** Les besoins bruts de financement dans les cinq prochaines années devraient découler des déficits primaires (16 %) et surtout du service de la dette (84 %). Avec la poursuite de l'assainissement des finances

publiques, ce ratio évoluera pour être presque entièrement constitué par le service de la dette entre 2028 et 2033. Tout au long des dix prochaines années, les emprunts extérieurs devraient fournir 1/3 des financements, les 2/3 restants étant levés sur le marché régional. Les autorités ont indiqué que conformément à leur stratégie de gestion de la dette à moyen terme, elles rechercheront une contribution égale des financements intérieurs et extérieurs, ces derniers principalement à des conditions concessionnelles. Cette stratégie n'a pas été intégrée dans le cadre de référence des services du FMI. Les hypothèses relatives aux parts de financement et aux conditions de financement dans le cadre de référence sont basées sur celles des prêts contractés par les autorités entre 2018 et 2023. Plus précisément :

- On suppose que **l'emprunt extérieur** viendra des sources suivantes, leur part étant indiquée entre parenthèses : FEC du FMI (20 %), IDA (63 %), BOAD (5 %), créanciers bilatéraux (3,5 % pour le Club de Paris et 4,5 % hors Club de Paris), autres sources multilatérales (2 %) et banques commerciales (2 %). Les conditions de financement pour les prêts au titre de la FEC et les prêts de l'IDA sont les conditions officielles prévues pour les différentes facilités<sup>8</sup>. Les hypothèses relatives aux conditions de financement des autres prêts sont les suivantes : BOAD (taux d'intérêt de 6 %, différé d'amortissement de 4 ans et échéance 15 ans), créanciers bilatéraux membres du Club de Paris (taux d'intérêt de 1,5 %, différé d'amortissement de 5 ans et échéance 20 ans), créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris (taux d'intérêt de 1,5 %, différé d'amortissement de 5 ans et échéance 25 ans), autres sources multilatérales (taux d'intérêt de 1 %, différé d'amortissement de 7 ans et échéance 30 ans) et sources commerciales (taux d'intérêt de 6 %, différé d'amortissement de 3 ans et échéance 10 ans). Le cadre ne comprend aucune hypothèse de restructuration de la dette. L'élément don des emprunts extérieurs diminuera progressivement à mesure de l'augmentation de la part des dettes commerciales et du fait de conditions de financement plus strictes que ces dernières années.

### Encadré 1. Principales hypothèses du cadre macroéconomique

Les principaux facteurs de l'évolution de la dette dans le scénario de référence – croissance économique durable et assainissement des finances publiques – sont expliqués dans le texte principal (§ 7-§ 9). Cet encadré s'attache à la comparaison avec la dernière AVD publiée. Lorsque c'est pertinent, la comparaison est effectuée par rapport aux niveaux de PIB après correction du rebasage.

Le taux de croissance du PIB réel est quasiment identique. Toutefois, il reflète le solde des facteurs négatifs et positifs plutôt que des perspectives inchangées. Côté positif, les récents investissements publics et les réformes structurelles conduites dans le cadre du plan national de développement 2020-25 devraient produire des résultats plus favorables pour la croissance. Les facteurs notables sont l'augmentation des activités à valeur ajoutée dans le secteur agro-industriel, la numérisation des activités portuaires et les débouchés à l'exportation pour le facteur manufacturier, l'inauguration de la plateforme industrielle d'Adétikopé – un projet phare – et de plusieurs unités industrielles, qui augmenteront également la vitalité du secteur privé dans l'économie et stimuleront les exportations. Côté négatif, la multiplication des incidents de sécurité et leurs conséquences sur le commerce, l'assainissement des finances publiques, qui contribue à

<sup>8</sup> Le Togo est actuellement classé comme un pays exclusivement IDA autre que petit, dont le risque de surendettement extérieur est modéré. À ce titre, 88 % de l'allocation au pays prendraient la forme de crédits à 50 ans. Les 12 % restants sont des prêts à plus courte échéance (SML au titre du système d'allocations basées sur la performance (PBA)) à échéance 12 ans, avec un différé d'amortissement de 6 ans, un taux d'intérêt ou service de la dette égal à zéro et un élément concessionnel de 36 %.

une chute de la croissance à environ 5,3 % en 2024-25 et les conséquences de plus en plus sensibles du changement climatique qui réduit entre autres la prévisibilité des pluies, pèseront tous sur la croissance.

Les investissements publics sont temporairement plus élevés du fait de l'augmentation des dépenses militaires en 2022 et de la nécessité de moderniser des infrastructures essentielles. Leur part devrait diminuer dans les prochaines années. La tendance à moyen et long terme reste voisine de 10 % du PIB. Les efforts de mobilisation des recettes intérieures (voir ci-après) seront la principale source de financement, tandis que la composition des financements se reportera progressivement des prêts-projets sur les emprunts.

Le plan national de développement et la guerre en Ukraine expliquent la révision des prévisions relatives au compte courant. Les projections relatives aux produits de base essentiels (aliments, pétrole, coton, cacao et café) sont basées sur les PEM de janvier 2024. Le déficit courant se creuse à court terme, sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, de l'augmentation des importations militaires et des investissements d'infrastructure initiaux. Il devrait être ramené à 2,5 % du PIB à moyen terme et s'établir à 2,2 % en moyenne à long terme, un chiffre inférieur aux 3,4 % anticipés dans la précédente AVD en raison de meilleures perspectives à long terme.

L'inflation moyenne est nettement plus forte, à 7,6 % en 2022 contre 2 % à long terme prévus précédemment, en raison des chocs non anticipés. La révision à la hausse à court terme tient essentiellement à l'augmentation des prix mondiaux des produits de base. L'inflation prévisionnelle reste modérée et devrait se stabiliser autour de 2 % à moyen terme, conformément au critère de convergence de l'UEMOA, comme c'était le cas dans la dernière AVD.

**tableau de l'encadré 1. Togo: Principales hypothèses macroéconomiques**  
(La précédente édition (dernière AVD) et l'édition actuelle)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028-33
<b>Croissance du PIB réel (pourcent)</b>								
AVD actue	6.0	5.8	5.4	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5
6e revue (dernière FEC)	4.0	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5
<b>Inflation (moyenne, pourcent)</b>								
AVD actue	4.5	7.6	5.1	2.7	2.0	2.0	2.0	1.7
6e revue (dernière FEC)	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>Recettes publiques (dons compris, pourcent)</b>								
AVD actue	17.1	17.6	18.4	18.4	18.4	18.8	19.1	20.0
6e revue (dernière FEC)	23.9	24.1	24.3	24.5	25.1	25.5	25.9	26.7
ajustement pour le rebasage du PIB	19.2	19.4	19.6	19.9	20.4	20.8	21.2	22.2
<b>Solde primaire (base engagement, dons co</b>								
AVD actue	-3.5	-5.9	-4.0	-3.9	-0.4	-0.6	-0.7	-0.5
6e revue (dernière FEC)	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.5
ajustement pour le rebasage du PIB	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.4
<b>Exportations de biens et services (pourcent)</b>								
AVD actue	23.7	30.8	28.2	27.6	27.1	27.8	28.1	28.0
6e revue (dernière FEC)	28.4	28.5	28.6	28.8	29.0	29.1	29.2	29.3
ajustement pour le rebasage du PIB	22.8	22.9	23.1	23.4	23.6	23.8	23.9	24.4
<b>Solde du compte courant (pourcentage du</b>								
AVD actue	-2.2	-4.2	-3.3	-3.6	-3.5	-3.2	-2.8	-2.3
6e revue (dernière FEC)	-4.3	-4.4	-4.3	-4.1	-3.9	-3.7	-3.7	-4.1
ajustement pour le rebasage du PIB	-3.5	-3.6	-3.5	-3.3	-3.1	-3.1	-3.1	-3.4

Sources : autorités nationales; estimations des services.

Les projections à moyen terme des recettes totales, dons compris, sont inférieures d'environ 2,5 % du PIB aux prévisions de la précédente AVD, cet écart tenant principalement à une baisse des dons prévisionnels. Bien que le ratio impôts/PIB ait augmenté en 2023, il est inférieur aux précédentes projections en raison de retards pris dans les réformes, des chocs récents et des efforts de rattrapage. Une amélioration annuelle durable des recettes fiscales d'environ 0,5 point de PIB est projetée jusqu'en 2027 à la faveur des réformes



continues de la politique et de l'administration fiscales et douanières. Après ces succès relativement rapides, l'amélioration devrait être plus modeste après 2027 et avoisiner 18 % du PIB en moyenne.

Le solde budgétaire primaire (base engagements, dons compris) s'est dégradé, passant d'un excédent de 1,2 % du PIB en 2019 à un déficit estimatif de 5,9 % du PIB en 2022 sous l'effet des chocs multiples. Le niveau à long terme du solde budgétaire primaire devrait converger vers -0,5 % du PIB.

- Les **emprunts intérieurs** sont classés en trois groupes par échéance : 1-3 ans, 4-7 ans et 8 ans et plus. Bien que les autorités aient pu émettre plusieurs obligations à échéance longue ces dernières années, il est probable que le resserrement des marchés financiers mondiaux et régionaux limitera leur capacité à allonger les échéances dans les années à venir<sup>9</sup>. On suppose donc qu'en ce qui concerne les emprunts en monnaie nationale, 35 % seront des obligations à échéance 1-3 ans, 45 % des obligations à échéance 4-7 ans et 20 % des obligations à long terme. On suppose des taux d'intérêt respectifs de 6,0, 6,2 et 6,4 %.

## 11. Les analyses permettant de vérifier le réalisme du scénario de référence pour la dette publique et la dette extérieure ne signalent aucun désalignement par rapport aux distributions internationales ou à l'expérience du Togo.

- Déterminants de la dynamique de la dette (graphique 3).** En prenant le PIB rebasé comme dénominateur, les projections du ratio **dette publique totale/PIB** dans l'AVD actuelle sont nettement plus élevées que dans la précédente AVD (plage inférieure gauche). L'écart tient au creusement des déficits et à l'augmentation des emprunts entre 2020 et 2023 après les chocs cumulés de la pandémie, des conséquences de la guerre en Ukraine et de la montée des risques sécuritaires dans le pays (plage inférieure droite). La quasi-totalité des facteurs se sont moins bien comportés et ont donc contribué à créer de la dette par rapport aux projections d'il y a 5 ans. L'erreur de prévision se situe au-delà de l'écart interquartile, ce qui illustre les chocs mondiaux exceptionnels qui ont caractérisé cette période. Au cours des cinq dernières années, la croissance a été le principal facteur de réduction de la dette, tandis que le service de la dette a créé d'importants besoins de financement (plage inférieure centrale). Le résidu positif reflète en partie l'accumulation des avoirs et les autres facteurs d'ajustement stock-flux mentionnés plus haut (§ 5). Par la suite, la croissance sera un moteur plus vigoureux de réduction de la dette reflétant les robustes prévisions de croissance, tandis que les obligations à court terme au titre du service de la dette demeurent significatives. La principale différence par rapport à la dernière AVD est la

<sup>9</sup> À titre d'exemple, alors que les autorités ont émis quatre obligations à 10 ans totalisant 163 milliards de francs CFA et une obligation à 15 ans de 55 milliards de francs CFA en 2021, elles n'ont pas pu émettre une obligation à 15 ans avant septembre 2023.

plus forte contribution des déficits primaires, qui résulte des niveaux élevés lors des récents chocs, de leur persistance et d'un dénouement plus graduel.

- ii. Les projections de la dette extérieure** dans l'AVD actuelle sont plus élevées que dans la précédente, cet écart s'expliquant principalement par l'opération de reprofilage intervenue en mai 2020 et par la reclassification des prêts de la BOAD en emprunts extérieurs (graphique 3, plage supérieure gauche). Ces développements expliquent également les erreurs de prévision à cinq ans (plage supérieure droite). De plus, le résidu positif reflète également l'augmentation de la dernière tranche du précédent accord au titre de la FEC tandis que l'erreur négative du compte courant est due à une activité extérieure peu vigoureuse. S'agissant de la dynamique de la dette, la croissance est, là encore, le principal facteur de réduction de la dette, aussi bien sur le plan historique que dans les projections (plage supérieure centrale). Le déficit courant devrait créer d'importants besoins de financement extérieur après les projets d'investissement d'infrastructure prévus dans le plan national de développement et les importations liées à la sécurité face à l'insécurité grandissante. Les résidus relativement élevés proviennent de l'écart statistique, car l'AVD est évaluée sur la base de la monnaie alors que la balance des paiements est basée sur des critères de résidence ; ils doivent donc être interprétés avec prudence.
- iii. Ajustement budgétaire prévu.** L'ajustement du solde primaire sur trois ans est égal à 5,4 % du PIB, ce qui représente les efforts d'assainissement des finances publiques attendus pour ramener le déficit global sous le critère de convergence régional (graphique 4, place supérieure gauche). Bien qu'il se situe dans le quartile supérieur de l'ajustement budgétaire dans un programme type appuyé par le FMI pour les PFR, une grande partie des facteurs à l'origine de l'augmentation des dépenses, comme les mesures prises face à la COVID et les subventions consécutives à la guerre en Ukraine, devraient bientôt diminuer, tandis qu'une modération des dépenses de sécurité est anticipée. Les réformes notables concernant la politique fiscale comprennent le dénouement des mesures introduites pendant la pandémie, l'augmentation et l'instauration de nouvelles taxes et accises et la suppression des exemptions<sup>10</sup>. Ces mesures bénéficieront d'une assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Le recouvrement des arriérés, le développement de l'informatisation et le recours croissant aux audits et aux analyses fondées sur les risques, comme la vérification croisée des données relatives aux contribuables par les administrations fiscale et douanière, amélioreront l'administration des impôts. En outre, les autorités ont obtenu de solides résultats en matière d'assainissement dans le cadre du précédent programme appuyé par le FMI.
- iv. Ajustement budgétaire et trajectoire de croissance possible.** Les estimations de croissance économique, de respectivement 5,4 % et 5,3 % en 2023 et 2024, sont cohérentes avec la projection utilisant un multiplicateur budgétaire de 0,2 (graphique 4, plage

<sup>10</sup> L'amélioration de l'analyse coûts-avantages des exonérations fiscales est un PPA dans le cadre de la politique de financement durable du développement de la Banque mondiale.



supérieure droite). L'observation confirme les constats de précédentes études, qui suggèrent que la fourchette plausible du multiplicateur budgétaire dans les PFR va de 0,1 à 0,2. La déconnexion entre la croissance et les dépenses budgétaires reflète le caractère exceptionnel des récents ajustements budgétaires consécutifs à des chocs exogènes. Pour le Togo, les données historiques suggèrent une corrélation, quoique faible, entre les dépenses budgétaires et la croissance ; cependant, l'effet des investissements d'infrastructure sur la croissance se matérialise souvent avec un décalage.

- v. **Investissement public et croissance.** Les fortes variations de l'investissement en pourcentage du PIB sont principalement dues au rebasage du PIB, qui a davantage augmenté le déflateur implicite pour l'investissement privé que le déflateur pour l'investissement public et le PIB global. En conséquence, l'investissement privé réel en pourcentage du PIB réel est nettement inférieur dans l'AVD actuelle, tandis que l'investissement public réel a augmenté. La contribution des dépenses publiques à la croissance dans l'AVD actuelle (7,0 %) est globalement inchangée par rapport à la précédente AVD (7,6 %). La différence par rapport à la valeur historique s'explique par la baisse de l'investissement public due à l'assainissement des finances publiques opéré dans le cadre du précédent programme au titre de la FEC, tandis que la croissance est restée robuste. La contribution généralement faible de l'investissement, comme il est expliqué plus haut, est également due au fait que les investissements d'infrastructure sont habituellement réalisés avec un décalage dans les pays à faible revenu et qu'une bonne partie de la croissance au Togo a été tirée par l'activité du secteur privé.

## CLASSIFICATION DU PAYS ET TESTS DE RESISTANCE

12. **La capacité d'endettement du Togo demeure « moyenne » (tableau 4 du texte).** L'indicateur composite, qui rend compte de l'impact de plusieurs facteurs par une moyenne pondérée d'un indicateur institutionnel, de la croissance du PIB réel, des envois de fonds, des réserves de change et de la croissance mondiale, a augmenté par rapport à la dernière AVD publiée (2,99 contre 2,98 précédemment) et reste dans la bande dans laquelle la capacité d'endettement est considérée comme « moyenne »<sup>11</sup>. La capacité d'endettement détermine à son tour les seuils de la dette extérieure CGE et les repères en matière de dette publique totale (tableau 5 du texte).

Capacité de remboursement de la dette	Moyen		
Final	Classification basée sur l'édition actuelle	Classement basé sur l'édition précédente	Classification basée sur les deux éditions précédentes
Moyen	Moyen 2.99	Moyen 2.96	Moyen 2.98

<sup>11</sup> La capacité d'endettement est moyenne lorsque l'indicateur composite se situe entre 2,69 et 3,05 (compris).

**13. Des tests de résistance standards sont effectués pour déterminer la note de viabilité de la dette du Togo.** Les six tests standards utilisés pour évaluer la note de viabilité du Togo supposent des chocs par défaut sur la croissance du PIB réel, le solde primaire, les exportations, les autres entrées financières provenant des transferts courants et des IDE et le taux de change, auxquels s'ajoute un scénario de chocs combinés. En outre, le test de résistance des passifs conditionnels suppose un choc de 13,7 % du PIB, qui comprend la valeur par défaut de 5 % du PIB pour les marchés financiers, de 6,7 % du PIB pour les risques associés aux PPP et de 2 % du PIB pour la dette des entreprises publiques<sup>12 13</sup>. Les projections de la dette dans le scénario de référence et les projections dans ces tests de résistance standards sont évaluées par rapport aux seuils d'une capacité d'endettement moyenne. L'économie togolaise ne présente pas de caractéristique économique marquée comme des catastrophes naturelles, une forte dépendance aux exportations de produits de base, le financement par le marché ou d'autres particularités qui pourraient justifier que l'on procède également à des tests de résistance adaptés.

**Tableau 5 du texte. Togo : seuils applicables pour une capacité d'endettement « moyenne »**

APPLICABLE		APPLICABLE	
<b>Seuils d'endettement EXTÉRIEUR</b>		<b>Repère dette publique TOTALE</b>	
<b>VA de la dette en % de</b>		VA du total de la dette publique en % du PIB	55
Exportations	180		
PIB	40		
<b>Service de la dette en % de</b>			
Exportations	15		
Recettes	18		

## VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

**14. Le modèle indique un faible risque de surendettement extérieur, tous les indicateurs de la dette extérieure demeurant inférieurs à leurs seuils respectifs aussi bien dans le scénario de référence que dans les scénarios des tests de résistance (tableaux 1 et 3 et graphique 1).** La VA de la dette extérieure CGE est estimée à 20,0 % du PIB en 2022 et devrait tomber à environ 17,0 % du PIB d'ici à 2028 dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations est estimé à 66 % en 2022 et devrait être ramené à 59 % d'ici à 2028. Les deux indicateurs du service de la dette (en pourcentage des exportations et

<sup>12</sup> Les services du FMI estiment que la valeur par défaut de 5 % du test sur les passifs conditionnels du secteur financier est adéquate. Hormis les banques dont les fonds propres sont négatifs, le ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques est resté stable à 14 %, bien supérieur au minimum de 9,5 % fixé par l'UEMOA. Cela indique que les risques systémiques dans le secteur financier sont faibles. Le coût de recapitalisation des banques de 2 % du PIB est inférieur à la taille du choc.

<sup>13</sup> Comme il est expliqué plus haut au § 5, le supplément de choc de 2 % du PIB est utilisé pour évaluer le passif budgétaire conditionnel émanant des entreprises publiques qui facturent des prix inférieurs au niveau de couverture des coûts.

des recettes) devraient d'abord se dégrader à moyen terme (en particulier pour les exportations) et s'améliorer par la suite avec l'augmentation progressive de la part des emprunts concessionnels. Les obligations à court terme au titre du service de la dette sont principalement dues au service des prêts octroyés à des conditions commerciales, la BOAD, EXIM Bank of China, la Société Générale et la Bank of Tokyo étant quelques-uns des créanciers notables<sup>14</sup>. Des paiements de 20, 40 et 50 millions de DTS en vertu des précédents accords au titre de la FEC sont dus de 2024 à 2026.

**15. Les résultats des scénarios des tests de résistance sont cohérents avec les fondamentaux économiques du Togo.** Les chocs sur les exportations ont l'impact le plus marqué sur le ratio VA de la dette/PIB, ce qui s'explique par la taille des exportations dans l'économie et par le rôle clé joué par la croissance dans la réduction de la dette. Les chocs sur les exportations ont aussi l'impact le plus marqué sur les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations, ce qui n'est pas surprenant puisque les exportations figurent au dénominateur. Sachant que la plupart des nouveaux emprunts extérieurs devraient être concessionnels, le service de la dette est moins sensible aux variations des emprunts en volume, même s'il faut garder à l'esprit que la dépréciation de la monnaie affectera directement la charge réelle sur les ressources intérieures. Le risque est toutefois maîtrisé car le franc CFA est rattaché à l'euro et la majeure partie de la dette en devises est libellée en euros.

**16. Le modèle indique que le ratio service de la dette/recettes est beaucoup plus proche de son seuil que d'autres indicateurs.** Le ratio service de la dette/recettes présente une certaine marge d'absorption des chocs tandis que les autres indicateurs ont tous une marge importante. Un déficit de recettes pourrait donc réduire la capacité d'emprunt, et l'intensification des efforts de mobilisation des recettes est une recommandation prioritaire pour contenir les risques liés à la dette. Une amélioration de la capacité de gestion de la dette, notamment dans le cadre de l'assistance technique fournie par la Banque mondiale, accroîtrait aussi la résilience aux chocs sur la dette extérieure. Étant donné l'importance des chocs sur les exportations, des efforts pour augmenter et diversifier la base d'exportations, passant notamment par le développement des chaînes de valeur et de la logistique commerciale centrée sur le port, seraient importants pour atténuer les risques.

**17. Les trajectoires divergentes entre le scénario de référence et les scénarios historiques sont dues à trois changements intervenus dans la structure macroéconomique du Togo : croissance économique plus forte, importante croissance de l'activité économique du secteur privé et meilleure mobilisation des recettes.** Le scénario historique définit les paramètres macroéconomiques à leur moyenne historique sur 10 ans, et les quatre indicateurs du stock de dette extérieure se dégradent tous, les deux indicateurs du stock de la dette affichant une tendance systématiquement haussière. La dette extérieure étant supposée croître au même rythme que l'économie, une croissance plus faible de l'économie, des exportations et des recettes dégraderait encore les indicateurs de la dette, avec un creusement de l'écart au fil du temps.

---

<sup>14</sup> Comme l'indique le § 4, l'allègement de la dette annoncé par la Chine n'a pas été pris en compte dans l'AVD car les données ne sont pas encore disponibles.

## ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE GLOBALE

**18. Bien que le ratio de dette publique ait été réduit par le rebasage du PIB opéré au second semestre 2020, il reste supérieur à son repère dans le scénario de référence (tableaux 2, 4 et graphique 2).** Le scénario de référence estime que le ratio de la VA de la dette CGE a été porté à 60,4 % en 2022, ce qui est supérieur au repère de 55 % du PIB. Le modèle signale ainsi un risque élevé de surendettement global. En raison des pressions à court terme exercées sur les dépenses par les différents chocs, l'indicateur restera supérieur au repère jusqu'à la fin de 2025 avant de diminuer à 54,4 % en 2026. À l'horizon 2033, une croissance favorable et un assainissement rapide des finances publiques devraient graduellement le ramener à 42,4 % du PIB. Sachant que le ratio VA de la dette totale/PIB évalue l'endettement global de l'économie, le choc combiné lié aux passifs conditionnels a l'impact le plus marqué. Dans ce scénario, le ratio VA de la dette publique globale/PIB augmenterait fortement en 2024, puis il diminuerait progressivement pour passer sous le repère indicatif en 2032. Dans le scénario historique, ce ratio reste supérieur au repère indicatif sur toute la période de projection, car les déficits primaires ont été élevés ces dernières années.

**19. Le coût du service de la dette intérieure présente des risques élevés.** La dette en monnaie nationale représente 61 % de la dette publique totale du Togo en 2022. En 2022, elle représentait 85 % des paiements d'intérêts sur l'encours de la dette et 78 % des remboursements de principal. Au total, le service de la dette publique devrait s'approcher des deux tiers des recettes fiscales en 2023. Les autorités ont tenté d'allonger l'échéance des emprunts intérieurs ces dernières années (§ 10), mais c'est aujourd'hui plus difficile face au resserrement des marchés mondiaux et régionaux. Le risque de change étant dans une certaine mesure atténué par l'arrimage de la monnaie à l'euro, les principales vulnérabilités sont les risques de refinancement et de taux d'intérêt sur la dette intérieure. Les autorités ont relevé ces risques dans leur stratégie de la dette à moyen terme pour 2021-25 et leurs objectifs sont d'allonger l'échéance globale de leur portefeuille à moyen terme et de continuer à rechercher des emprunts auprès de sources concessionnelles. Compte tenu du contexte difficile pour le financement sur ressources intérieures et des incertitudes relatives aux possibilités de financement extérieur, les risques de dégradation prédominent.

**20. La VA de la dette publique passerait sous le repère de 55 % du PIB en 2026 dans le scénario de référence, de sorte que la note globale du risque du Togo passerait à « modéré ».** Compte tenu des fortes incertitudes qui entourent le scénario de référence, l'analyse souligne la nécessité de mener des efforts d'assainissement des finances publiques et de mobilisation des recettes, d'améliorer la capacité de gestion de la dette afin de mettre en place une stratégie proactive de la dette à moyen terme visant à réduire les coûts et les risques associés à la dette intérieure, et de conduire de solides politiques macroéconomiques pour s'assurer que cet objectif pourra être atteint d'ici à la fin du programme appuyé par le FMI.

**21. L'ajustement stock-flux, s'il n'est pas résorbé, devrait entraîner un léger dépassement de la limite de dette régionale de 70 % du PIB en 2024 et 2025 et reportera à 2028 la baisse du ratio VA de la dette publique/PIB au-dessous de 55 %.** L'ajustement stock-flux moyen représente 0,6 % du PIB entre 2020 et 2022 (et 1,3 % du PIB si on considère la période 2017-2022). Pour rendre compte de l'impact possible de cet ajustement, les services du FMI ont élaboré un autre scénario dans lequel un ajustement stock-flux de

1,3 % du PIB est ajouté pour 2023 avec une baisse de 0,2 % du PIB chaque année jusqu'à zéro en 2029, cette évolution résultant entre autres d'une plus grande rigueur budgétaire dans le cadre d'un programme appuyé par le FMI ; les autorités se sont déclarées prêtes à travailler avec les services du FMI sur cette question. Dans ce scénario, la dette continuera d'augmenter pour atteindre 70,9 % du PIB en 2024, et commencera à diminuer après. Le passage du ratio VA de la dette publique/PIB sous la barre des 55 % sera retardé jusqu'en 2028 (voir tableau 5 et graphique 6).

## NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉS

### 22. Le risque de surendettement extérieur du Togo demeure modéré tandis que son risque de surendettement public global reste élevé :

- La dette publique globale du Togo s'élevait à 67 % du PIB fin 2022 (65 % du PIB hors dette des entreprises publiques). Le ratio VA de la dette publique globale/PIB devrait rester supérieur au repère indicatif jusqu'en 2025, ce qui entraîne un **risque élevé de surendettement global**.

23. Concernant la dette extérieure, les indicateurs de viabilité de la dette extérieure CGE devraient tous rester inférieurs à leurs seuils indicatifs tout au long de la période de projection (2023–43) dans le scénario de référence et dans les scénarios des tests de résistance. Bien que le modèle indique mécaniquement un risque faible de surendettement, un jugement est exercé pour relever le risque à **risque modéré de surendettement extérieur**. La raison en est qu'un montant non quantifié de dette libellée en monnaie nationale est actuellement détenu par d'autres pays de la région, ce qui implique que le niveau global de la dette extérieure (mesurée sur la base du lieu de résidence) est plus élevé, avec une baisse correspondante de la dette intérieure<sup>15</sup>. Si ces risques se réalisaient, les emprunts en devises pourraient augmenter et un montant significatif de recettes pourrait être transféré à l'étranger. Le modèle indique aussi un accroissement possible de la dette intérieure si les risques de refinancement augmentent à un point tel que le gouvernement décide de solliciter davantage de financements extérieurs que ce qui est prévu actuellement.

24. **Une analyse plus fine des détenteurs de dette en monnaie nationale et des ajustements stock-flux ainsi qu'un plan d'emprunt à moyen terme plus détaillé et transparent pourraient supprimer la nécessité d'exercer un jugement.** Lorsque le gouvernement appréhendera mieux qui sont les détenteurs de sa dette, il sera peut-être possible de réévaluer les risques liés à la dette intérieure et à la dette extérieure. Dans le cadre de son cadre SDFP, la Banque mondiale a inclus dans ses PPA pour l'exercice 24 une demande de publication dans le bulletin trimestriel de la dette d'un tableau sur la composition de la dette intérieure par catégorie d'investisseurs, basé sur une nouvelle base de données qui suit les soumissionnaires et les investisseurs finaux des émissions obligataires sur le marché régional de la dette. Cela aidera à identifier la résidence des détenteurs de dette en monnaie nationale et le montant détenu en dehors du Togo.

<sup>15</sup> Selon la note d'orientation du CVD-PFR (§§ 28, 81), le risque de la dette extérieure doit prendre en considération la dette en monnaie nationale due à des étrangers, car elle peut entraîner un transfert de ressources à d'autres pays. Bien que l'on manque de données pour quantifier correctement cette dette, l'évaluation de la stabilité du secteur financier de l'UEMOA ([Rapport pays n° 22/136](#), graphique du texte § 15) suggère qu'elle peut être conséquente.

Un plan d'emprunt plus détaillé apporterait davantage de certitudes sur les intentions du gouvernement et réduirait ainsi le risque de transferts importants et inattendus de la dette intérieure vers la dette extérieure.

**25. Le Togo dispose d'une « certaine » marge d'absorption des chocs sur la dette extérieure (graphique 5).** Selon le module de granularité utilisé pour les pays qui présentent un risque modéré de surendettement extérieur, le Togo dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs (et non plus d'une marge substantielle, comme dans la précédente AVD). Le ratio service de la dette extérieure/recettes s'est rapproché de son seuil, si bien que des chocs plus faibles que le quartile supérieur de la distribution des chocs observée pourraient exposer le Togo à un risque élevé de surendettement. Cette réévaluation souligne une vulnérabilité accrue en matière d'endettement, qui reflète les effets de la pandémie sur le profil de la dette du Togo et les opérations de reprofilage de la dette qui remplacent la dette intérieure par la dette extérieure<sup>16</sup>.

**26. Compte tenu des fortes incertitudes qui entourent le scénario de référence et des risques associés aux vulnérabilités accrues liées à la dette intérieure, il est nécessaire de poursuivre l'assainissement des finances publiques et de conduire de solides politiques macroéconomiques, d'améliorer la gestion de la dette et de définir une stratégie proactive de la dette à moyen terme.** Une mise à jour et un complément de définition de la dette à moyen terme, comprenant un plan d'émission à moyen terme plus détaillé et des objectifs de composition des financements (comme le recommande le rapport des services du FMI) pourraient permettre de réduire les coûts et les risques associés à la dette intérieure. Dans l'ensemble, cela aiderait également à s'assurer que l'objectif de retour à un risque modéré de surendettement global pourra être atteint au terme du programme. Entre-temps, le recensement et le contrôle des futurs besoins d'ajustement stock-flux atténueront le risque d'une mauvaise surprise sur le front de la dette.

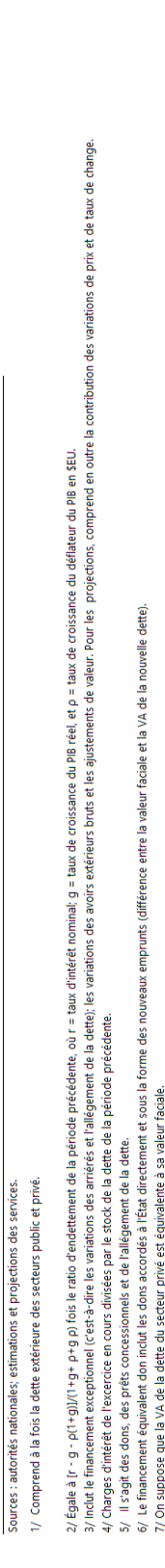
## POINT DE VUE DES AUTORITÉS

**27. Les autorités ont reconnu la nécessité d'un assainissement budgétaire pour réduire les risques globaux liés à la dette à un niveau modéré, mais ont remis en question le recours au jugement pour faire passer le risque de surendettement extérieur de « faible » à « modéré ».** Les autorités ont estimé que les risques liés à la dette en monnaie nationale étaient déjà pris en compte dans l'évaluation des risques globaux de surendettement. Cela dit, ils ont convenu de travailler avec les services du FMI pour approfondir la compréhension de la résidence des détenteurs de dette en monnaie nationale afin de réduire l'incertitude qui a donné lieu à l'application du jugement. Ils restent également déterminés à réduire les vulnérabilités globales de la dette grâce à leur stratégie d'endettement à moyen terme, qui vise à rééquilibrer le portefeuille vers la dette extérieure à des conditions plus favorables que celles disponibles sur le marché régional.

<sup>16</sup> Bien qu'elles accroissent les vulnérabilités liées à la dette extérieure, les opérations de restructuration de la dette ont réduit les vulnérabilités liées à la dette globale car le service de la dette en monnaie nationale est plus coûteux.

**Tableau 1. Togo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020-43**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections										Moyennes 8/						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Scénario	Projections	
<b>Effectif</b>																	
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b> dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	27.6	27.3	26.2	25.6	26.9	27.1	27.5	27.4	26.7	27.9	27.9	27.9	27.9	32.8	18.4	27.1	
Variation de la dette extérieure	9.3	-0.4	-1.0	-0.7	1.3	0.2	0.4	-0.1	-0.7	0.3	0.4	0.4	0.4	32.8	18.4	27.1	
<b>Flux générateurs d'endettement net identifiés</b>	-1.4	-0.1	4.2	1.4	1.8	1.6	1.3	0.9	1.0	0.4	0.4	0.4	0.4	4.0	4.0	0.9	
Déficit extérieur courant hors intérêts	-0.1	1.8	3.7	2.9	3.2	3.1	2.9	2.5	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0	3.9	3.9	2.4	
Déficit de la balance des biens et services	9.0	10.3	12.1	11.1	10.6	9.9	9.1	8.7	7.9	7.7	7.7	7.7	7.7	8.9	8.9	8.9	
Exportations	23.3	23.7	30.8	28.2	27.0	27.8	28.1	27.8	28.3	27.8	28.3	27.8	28.4	28.3	28.3	28.3	
Importations	32.3	34.0	42.8	39.2	38.1	37.0	36.9	36.8	36.9	35.7	34.1	34.1	34.1	34.1	34.1	34.1	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-8.2	-7.9	-7.7	-7.5	-6.8	-6.2	-5.6	-5.6	-5.4	-5.2	-5.2	-5.2	-5.2	-5.2	-5.2	-5.2	
dont : officiels	-1.3	-0.4	-0.9	-1.1	-0.8	-0.6	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	-1.0	-0.6	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-0.7	0.8	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	-0.6	-2.7	1.2	-0.9	-0.9	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0	0.5	-0.5	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.6	0.4	0.4	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.3	-1.5	-1.6	-1.3	-1.3	-1.3	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.7	-1.7	-1.4	-1.7	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.7	-1.6	2.3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-2.3	-0.7	
<b>Résidual 3/</b>	10.7	-0.3	5.2	-2.1	-0.4	-1.5	-0.9	-1.0	-1.7	-0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	-2.3	-0.7	
dont : financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Indicateurs de viabilité</b>																	
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	20.2	18.6	18.7	18.1	17.8	17.4	16.6	17.4	16.6	17.4	17.4	23.0	18.4	27.1	
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	65.8	66.0	67.8	66.9	64.2	61.8	58.7	62.8	61.8	62.8	62.8	87.0	18.4	27.1	
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	6.9	5.2	7.2	7.1	7.6	8.0	7.8	7.1	6.2	5.5	6.2	5.5	5.5	6.3	4.0	0.9	
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	11.3	8.1	14.6	13.0	12.8	12.9	12.4	11.1	9.6	7.8	9.6	7.8	7.8	7.6	4.0	0.9	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.1	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	1.1	0.4	0.9	
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.0	6.0	5.8	5.4	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.0	5.0	5.5	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	3.8	6.3	-7.7	5.4	2.4	2.4	2.1	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	-0.6	-0.6	2.4	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	2.3	1.7	1.8	1.7	1.6	1.4	1.3	1.2	1.2	1.4	1.2	1.4	2.0	1.8	1.3	1.3	
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	3.5	14.4	27.0	1.8	5.0	6.0	10.4	8.0	7.5	7.9	7.4	7.1	7.1	4.1	4.1	7.0	
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	5.8	18.5	23.1	1.8	4.8	4.6	7.4	7.3	7.9	7.4	7.1	7.1	7.1	5.0	5.0	6.2	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	57.5	46.0	46.4	45.0	44.2	48.6	36.6	36.6	29.4	29.4	...	...	44.0	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	14.1	15.3	15.1	15.5	16.3	16.9	17.4	17.8	18.3	19.5	21.8	21.8	21.8	14.3	14.3	17.9	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	1.0	1.0	1.1	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	...	...	3.0	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	76.8	62.3	61.7	59.3	59.1	65.3	49.7	36.6	36.6	36.6	...	...	59.4	
PIB nominal (milliards de dollars EU)	7	8	8	9	10	11	11	11	12	13	19	39	39	...	...	...	
Croissance du PIB nominal en dollars	5.8	12.7	-2.3	11.1	7.8	7.9	7.7	7.5	7.5	7.6	7.6	7.6	7.6	4.4	4.4	8.0	
<b>Pour mémoire :</b>																	
VA de la dette extérieure 7/	...	...	20.2	18.6	18.7	18.1	17.8	17.4	16.6	17.4	16.6	17.4	17.4	23.0	18.4	27.1	
En pourcentage des exportations	...	...	65.8	66.0	67.8	66.9	64.2	61.8	58.7	62.8	61.8	62.8	62.8	87.0	18.4	27.1	
Ratio service de la dette/exportations	6.9	5.2	7.2	7.1	7.6	8.0	7.8	7.1	6.2	5.5	6.2	5.5	5.5	6.3	4.0	0.9	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	3.3	3.3	3.3	3.3	9.1	9.1	9.1	
(VA - VA-1)/PIB-1 (en pourcentage)	...	...	...	0.4	1.6	0.9	1.1	0.9	0.4	1.6	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-9.4	2.2	4.7	3.5	1.9	3.0	2.5	2.6	3.3	1.7	1.7	1.7	1.7	1.2	1.2	1.2	



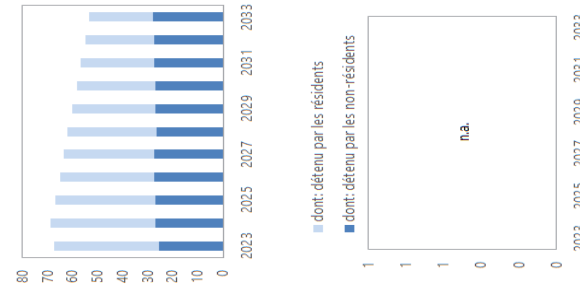
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.  
 1/ Comprend à la fois la dette extérieure et les secteurs public et privé.  
 2/ Égale à  $(r - g - p(1+g)/(1+g - p + g))$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel; et p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.  
 3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.  
 4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.  
 5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.  
 6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).  
 7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.  
 8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.



**Tableau 2. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2020-43**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif											Projections			Moyenne 6/ Scénario historique	Projections
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033		
<b>Dette du secteur public 1/</b> dont : libellée en devises	62.2	64.9	66.5	67.4	68.8	66.9	65.1	63.4	61.9	53.4	39.1	56.0	61.5	56.0	61.5	
Variation de la dette du secteur public	8.2	2.7	1.7	0.9	1.4	-1.9	-1.8	-1.6	-1.5	-1.6	-1.4	1.9	-1.2	1.9	-1.2	
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>	3.5	1.7	4.3	1.2	1.7	-1.7	-1.6	-1.9	-1.6	-1.7	-1.6	2.7	1.1	2.7	1.1	
Déficit primaire	4.7	2.5	5.9	4.0	3.9	0.5	0.6	0.7	0.8	0.4	0.4	16.6	19.4	16.6	19.4	
Recettes et dons	16.6	17.1	17.6	18.4	18.4	18.4	18.8	19.1	19.6	20.4	22.3	19.3	20.5	19.3	20.5	
dont : dons	2.5	1.8	2.5	2.9	2.2	1.6	1.5	1.3	1.3	0.9	0.4					
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.3	19.6	23.5	22.3	22.3	18.9	19.4	19.8	20.4	20.8	22.7					
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	-1.1	-0.8	-1.6	-2.8	-2.2	-2.1	-2.2	-2.6	-2.4	-2.1	-2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	0.5	-3.2	-4.1	-2.8	-2.2	-2.1	-2.2	-2.6	-2.4	-2.1	-2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	1.6	0.3	-0.5	0.6	1.2	1.3	1.2	0.8	0.9	0.8	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.0	-3.5	-3.6	-3.4	-3.5	-3.5	-3.4	-3.3	-3.3	-2.9	-2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-1.7	2.5	2.5	...	...	...	...	...	...	...	...	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Produit des privatisations (négalif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allègement de la dette (initiale PTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Résiduel</b>	4.6	0.9	-2.7	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	0.3	0.1	0.1	0.2	1.4	0.0	1.4	0.0	
<b>Indicateurs de viabilité</b>																
<b>VA de la dette du secteur public 2/</b>	...	...	60.4	59.1	59.3	56.8	54.4	52.5	51.0	42.4	29.3	5.0	5.5	5.0	5.5	
<b>Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %)</b>	...	...	342.5	321.9	321.9	308.5	288.9	274.3	260.3	207.5	131.7	1.8	1.3	1.8	1.3	
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en %)</b> 3/	...	...	57.5	57.2	54.0	41.0	57.5	56.7	53.9	44.4	18.9	3.1	3.8	3.1	3.8	
Besoin de financement brut 4/	16.4	12.3	16.0	13.9	11.4	11.0	11.3	11.7	11.3	9.5	4.6	3.7	...	3.7	...	
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.0	6.0	5.8	5.4	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5	5.0	5.5	5.0	5.5	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.4	1.6	1.9	1.7	1.6	1.4	1.3	1.2	1.2	1.4	2.0	1.8	1.3	1.8	1.3	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.9	3.1	2.0	2.9	3.5	3.7	3.7	3.8	3.8	4.1	3.8	3.1	3.8	3.1	3.8	
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-9.1	9.8	10.2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.8	2.5	3.7	2.8	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.2	2.1	1.2	2.1	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	50.4	-2.5	26.8	0.1	5.1	-10.9	8.6	7.7	8.4	6.8	6.5	9.4	4.4	9.4	4.4	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-3.5	-0.2	4.2	3.1	2.4	2.4	2.4	2.3	2.3	2.0	1.8	0.2	2.3	0.2	2.3	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.  
 1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale plus administrations de sécurité sociale/Dette garantie par l'Etat/Dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.  
 2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe: l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.  
 3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.  
 4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.  
 5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-); excédent primaire) qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.  
 6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.





**Tableau 3. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2023–33**

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	19	19	18	18	17	17	17	17	17	17	17
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	19	20	21	23	24	25	27	29	32	34	36
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	19	19	19	19	18	17	17	18	18	18	18
B2. Solde primaire	19	19	19	19	19	18	18	19	19	19	20
B3. Exportations	19	21	25	25	24	23	23	23	23	23	22
B4. Autres flux 3/	19	22	25	24	24	23	22	22	22	22	22
B5. Dépréciation	19	24	20	19	19	18	18	18	19	19	20
B6. Combinaison de B1-B5	19	24	24	23	23	22	22	22	22	22	22
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	19	21	21	21	21	20	20	21	21	21	22
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	66	68	67	64	62	59	58	60	61	62	63
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	66	74	78	81	85	88	95	104	113	122	129
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	66	68	67	64	62	59	58	60	61	62	63
B2. Solde primaire	66	70	72	69	67	65	65	67	68	69	70
B3. Exportations	66	88	121	115	111	106	105	105	106	105	105
B4. Autres flux 3/	66	81	91	87	84	80	79	80	80	79	79
B5. Dépréciation	66	68	57	55	53	50	50	52	53	55	56
B6. Combinaison de B1-B5	66	87	82	92	88	84	84	84	85	85	85
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	66	77	76	74	73	71	72	74	76	77	78
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	7	8	8	8	7	6	5	5	5	5	5
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	7	8	9	9	8	8	7	7	7	8	9
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	7	8	8	8	7	6	5	5	5	5	5
B2. Solde primaire	7	8	8	8	7	6	6	5	5	6	6
B3. Exportations	7	9	11	11	10	9	8	7	8	9	9
B4. Autres flux 3/	7	8	8	8	8	7	6	5	6	7	7
B5. Dépréciation	7	8	8	8	7	6	5	5	5	5	5
B6. Combinaison de B1-B5	7	8	10	10	9	8	7	6	7	7	7
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	7	8	8	8	7	6	6	5	5	6	6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	13	13	13	12	11	10	8	7	7	8	8
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	13	13	14	14	13	12	11	10	11	12	13
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	13	13	13	13	12	10	9	8	8	8	8
B2. Solde primaire	13	13	13	13	11	10	8	7	8	8	8
B3. Exportations	13	13	14	14	12	11	9	8	9	10	10
B4. Autres flux 3/	13	13	13	13	12	10	9	8	9	10	10
B5. Dépréciation	13	16	16	15	14	12	10	9	9	9	9
B6. Combinaison de B1-B5	13	14	14	14	13	11	9	8	9	10	10
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	13	13	13	13	11	10	9	8	8	8	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Togo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2023–33

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	59	59	57	54	52	51	49	47	46	44	42
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2,	60	61	60	60	60	60	60	60	60	60	60
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	60	62	62	60	58	57	56	55	54	52	51
B2. Solde primaire	60	64	64	61	59	57	55	53	51	49	47
B3. Exportations	59	62	63	60	58	57	55	53	51	49	47
B4. Autres flux 3/	59	63	63	61	59	57	55	53	51	49	47
B5. Dépréciation	60	61	57	53	49	47	44	41	38	36	33
B6. Combinaison de B1-B5	60	60	58	54	52	50	48	46	45	43	42
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	60	73	70	67	64	62	60	57	55	53	51
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	322	322	308	289	274	260	249	238	228	218	208
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2,	329	328	327	317	311	304	301	298	296	294	291
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	329	337	334	317	305	293	284	275	267	259	251
B2. Solde primaire	329	345	348	326	309	293	280	267	255	244	232
B3. Exportations	322	334	343	321	305	289	277	265	253	241	228
B4. Autres flux 3/	322	341	345	323	307	291	279	267	254	242	229
B5. Dépréciation	329	335	310	282	260	240	223	207	192	178	163
B6. Combinaison de B1-B5	329	329	317	288	273	258	246	234	225	215	204
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	329	394	379	355	336	318	303	289	276	264	251
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	54	41	57	57	58	54	55	47	55	47	44
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2,	54	42	59	59	62	59	61	53	62	54	53
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	54	42	60	60	62	59	60	53	62	54	52
B2. Solde primaire	54	41	58	61	65	61	62	53	60	52	49
B3. Exportations	54	41	58	57	58	55	55	47	56	49	46
B4. Autres flux 3/	54	41	58	57	58	55	55	47	56	49	46
B5. Dépréciation	54	40	58	57	57	53	53	45	53	45	43
B6. Combinaison de B1-B5	54	40	56	56	57	53	54	46	55	47	44
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	54	41	61	71	71	68	70	55	64	55	52
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

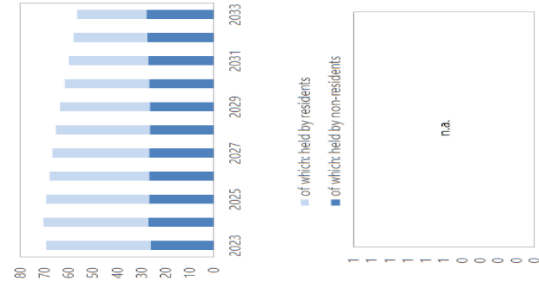
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 5. Togo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, ajustement stock-flux, 2020–43 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)**

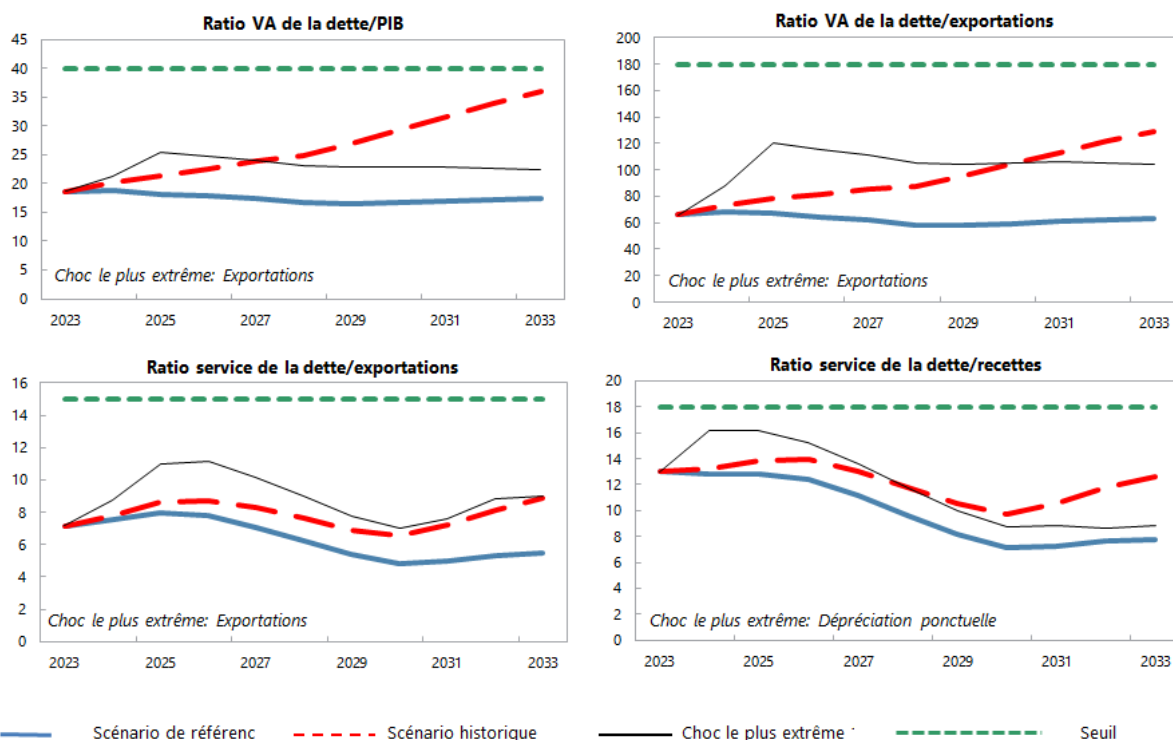
	Actual											Projections											Average 6/			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Historical	Projections		
<b>Public sector debt 1/</b>	61.8	64.6	66.3	69.6	70.5	69.4	68.1	66.8	65.4	56.5	41.6	55.9	55.9	64.5	55.9	64.5	55.9	64.5	55.9	64.5	55.9	64.5	55.9	64.5	64.5	64.5
of which external debt	27.2	26.9	26.0	26.1	27.0	26.8	26.8	26.7	26.3	27.7	33.4	18.3	18.3	26.8	18.3	26.8	18.3	26.8	18.3	26.8	18.3	26.8	18.3	26.8	26.8	26.8
<b>Change in public sector debt</b>	7.7	2.8	1.7	3.4	0.9	-1.1	-1.3	-1.3	-1.4	-1.7	-1.4															
Identified debt-creating flows	3.5	1.7	4.3	3.2	0.9	-1.0	-1.3	-1.8	-1.7	-1.8	-1.6															
Primary deficit	4.7	2.5	5.9	4.1	2.2	0.5	0.6	0.7	0.8	0.4	0.4															
Revenue and grants	16.6	17.1	17.6	17.4	17.2	17.2	18.3	18.8	19.3	20.1	22.0															
of which grants	2.5	1.8	2.5	2.0	1.2	0.7	1.3	1.3	1.3	0.9	0.4															
Primary (noninterest) expenditure	21.3	19.6	23.5	21.6	19.4	17.8	18.9	19.5	20.1	20.5	22.4															
<b>Automatic debt dynamics</b>	-1.2	-0.8	-1.6	-2.8	-2.2	-2.2	-2.2	-2.3	-2.7	-2.5	-2.2															
Contribution from interest rate/growth differential	0.5	-3.2	-4.0	-2.8	-2.2	-2.2	-2.3	-2.7	-2.5	-2.2	-2.0															
of which contribution from average real interest rate	1.5	0.3	-0.5	0.6	1.3	1.4	1.3	0.9	1.0	0.8	0.2															
of which contribution from real GDP growth	-1.0	-3.5	-3.5	-3.4	-3.5	-3.5	-3.6	-3.5	-3.5	-3.0	-2.2															
Contribution from real exchange rate depreciation	-1.7	2.4	2.5	...	...	...	...	...	...	...	...															
<b>Other identified debt-creating flows</b>	0.0	0.0	0.0	1.9	1.0	0.6	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0															
Privatization receipts (negative)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0															
Recognition of contingent liabilities (e.g., bank recapitalization)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0															
Debt relief (HIPC and other)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0															
Other debt creating or reducing flow (please specify)	0.0	0.0	0.0	1.0	0.8	0.6	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0															
<b>Residual</b>	4.2	1.0	-2.6	0.1	0.0	-0.1	0.0	0.4	0.3	0.1	0.2															
<b>Sustainability indicators</b>																										
<b>PV of public debt-to-GDP ratio 2/</b>	...	...	59.3	60.6	60.6	58.9	56.9	55.1	53.5	44.7	31.9															
<b>PV of public debt-to-revenue and grants ratio</b>	...	...	336.3	347.5	352.1	342.0	310.7	292.6	277.5	222.4	145.3															
<b>Debt service-to-revenue and grants ratio 3/</b>	69.7	57.0	57.0	56.6	44.4	63.3	59.8	61.6	59.2	48.5	21.5															
Gross financing need 4/	16.3	12.3	15.9	15.9	10.8	12.0	12.0	12.5	12.2	10.2	5.1															
<b>Key macroeconomic and fiscal assumptions</b>																										
Real GDP growth (in percent)	2.0	6.0	5.8	5.4	5.3	5.3	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5															
Average nominal interest rate on external debt (in percent)	2.3	1.6	1.9	1.6	1.5	1.3	1.1	1.0	0.9	1.2	2.1															
Average real interest rate on domestic debt (in percent)	3.9	3.1	2.0	2.9	3.5	3.7	3.7	3.7	3.8	4.0	3.8															
Real exchange rate depreciation (in percent, - indicates depreciation)	-5.1	9.7	10.2	...	...	...	...	...	...	...	...															
Inflation rate (GDP deflator, in percent)	1.8	2.5	3.7	2.8	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0															
Growth of real primary spending (deflated by GDP deflator, in percent)	50.4	-2.5	26.8	-3.3	-5.3	-3.5	12.4	8.8	8.4	6.8	6.5															
Primary deficit that stabilizes the debt-to-GDP ratio 5/	-3.0	-0.3	4.2	0.8	1.3	1.6	1.9	2.0	2.1	2.1	1.8															
PV of contingent liabilities (not included in public sector debt)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0															

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ Coverage of debt: The central government plus social security government-guaranteed debt, non-guaranteed SOE debt. Definition of external debt is Currency-based.  
 2/ The underlying PV of external debt-to-GDP ratio under the public DSA differs from the external DSA with the size of differences depending on exchange rates projections.  
 3/ Debt service is defined as the sum of interest and amortization of medium and long-term, and short-term debt.  
 4/ Gross financing need is defined as the primary deficit plus debt service plus the stock of short-term debt at the end of the last period and other debt creating/reducing flows.  
 5/ Defined as a primary deficit minus a change in the public debt-to-GDP ratio (-: a primary surplus), which would stabilize the debt ratio only in the year in question.  
 6/ Historical averages are generally derived over the past 10 years, subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.



**Graphique 1. Togo : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–33**



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés	No	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
External PPG MLT debt	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.5%	1.5%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	30	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

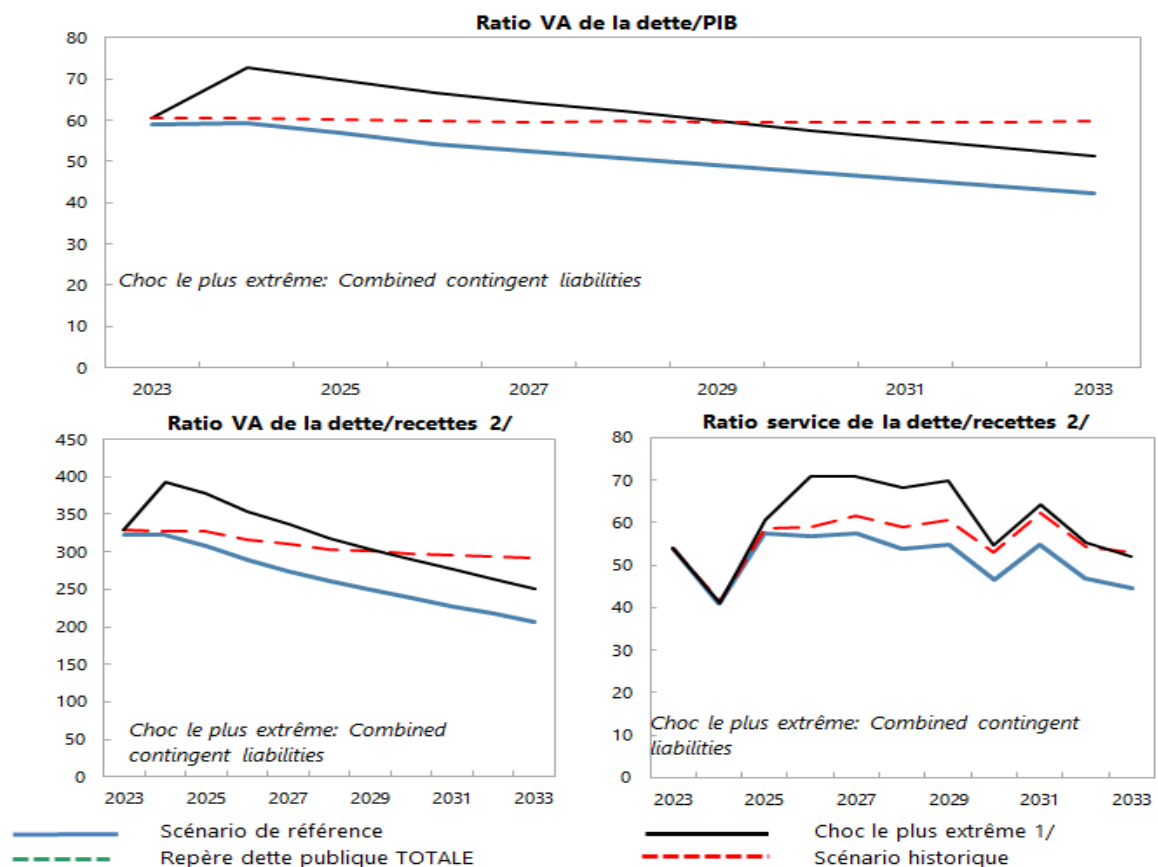
\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

**Graphique 2. Togo : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–33**



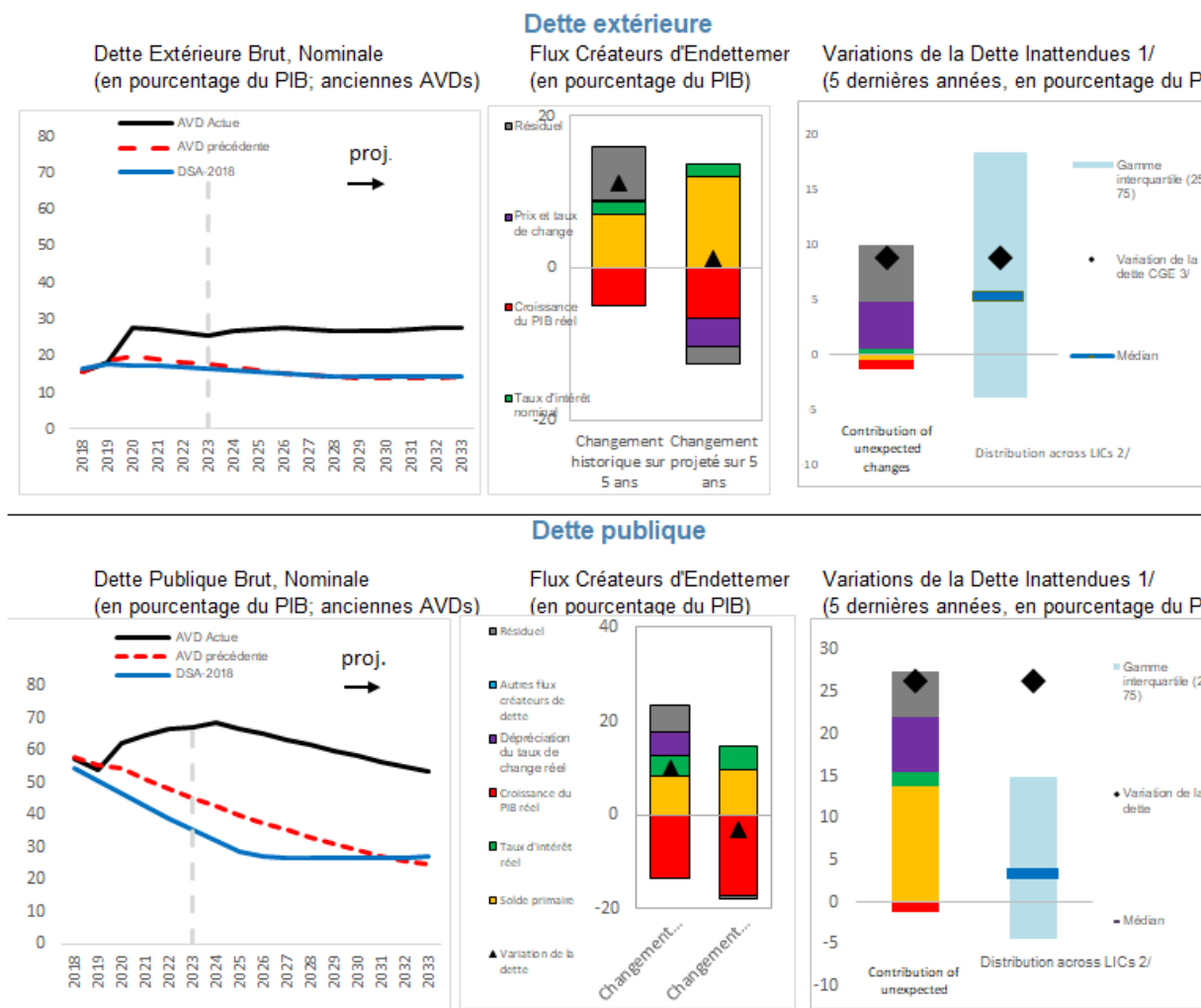
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	33%	30%
Dette intérieure à moyen et long terme	67%	70%
Dette intérieure à court terme	0%	0%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.5%	1.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	30	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.1%	4.1%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0.0%	0.0%

\* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

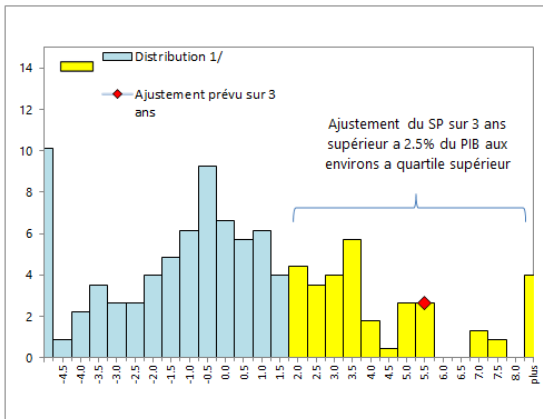
**Graphique 3. Togo: déterminants de la dynamique de la dette — Scénario de référence**



1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.  
 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.  
 3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de

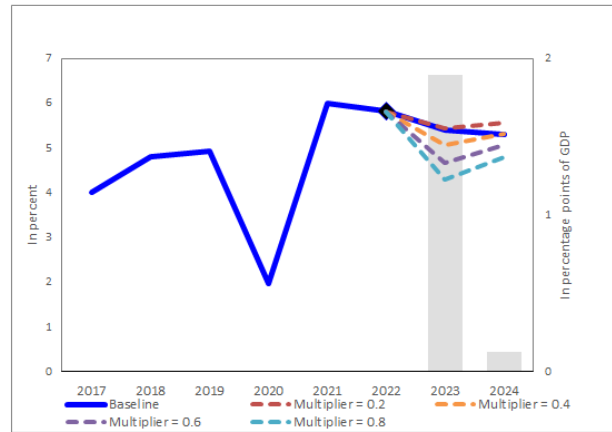
### Graphique 4. Togo : outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)**



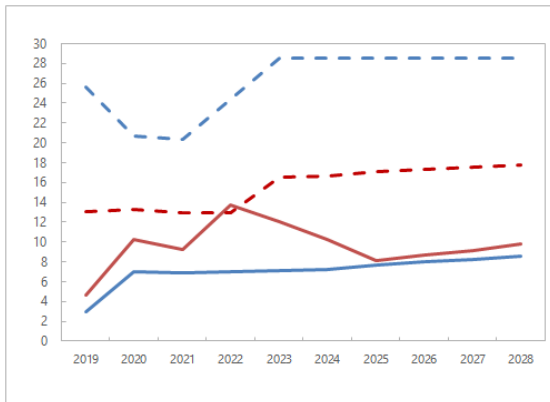
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



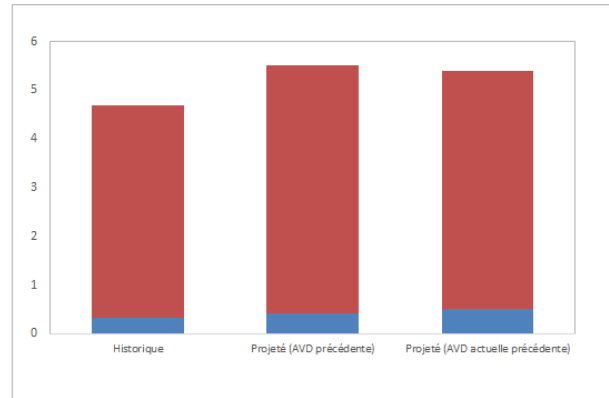
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

**Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)**



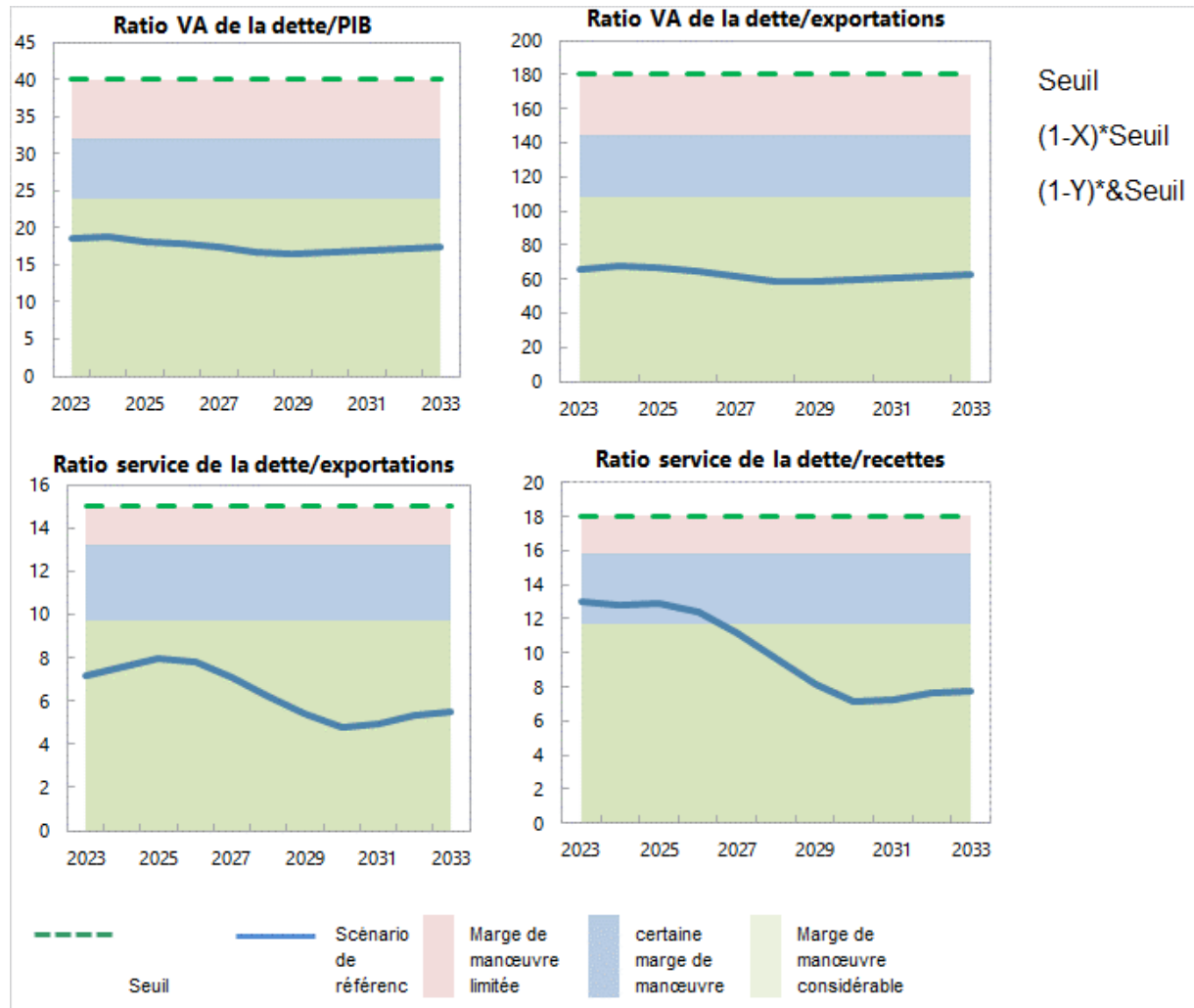
— Investissement public - AVD précédente    — Investissement public - AVD actuelle  
 - - - Investissement privé - AVD précédente    - - - Investissement privé - AVD actuelle

**Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution de l'investissement public

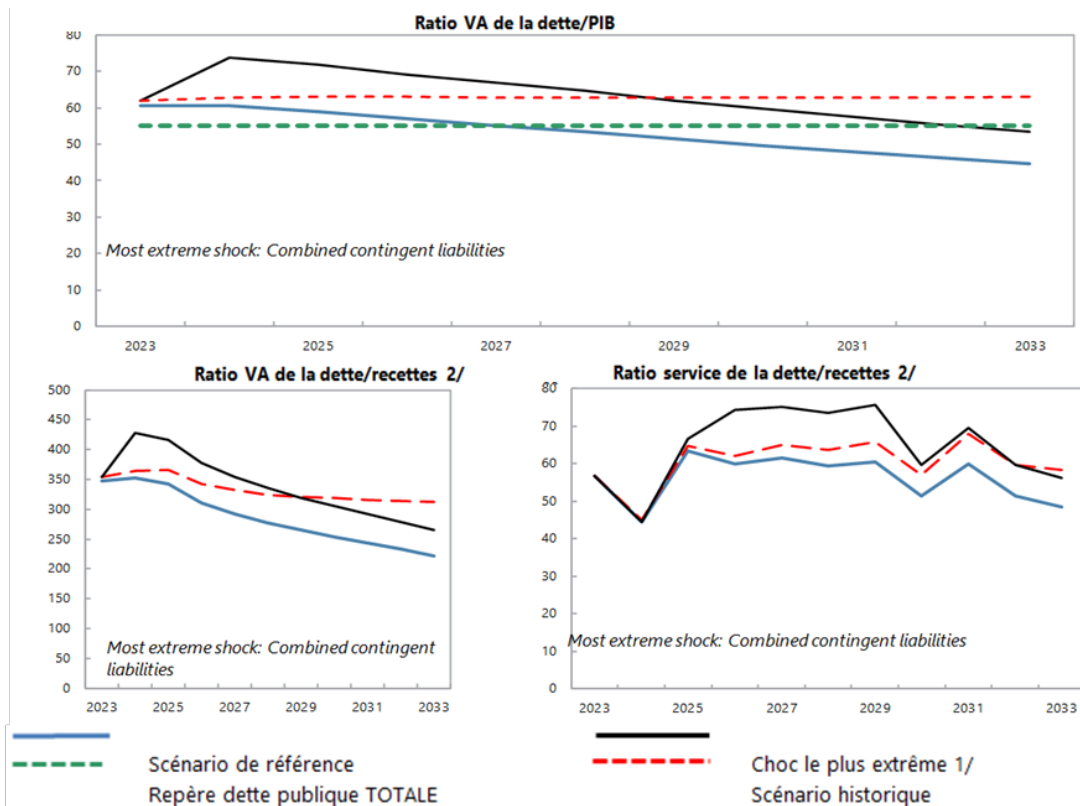
**Graphique 5. Togo : critères de la catégorie de risque modéré, 2023–33<sup>1/</sup>**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.  
 Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.



**Graphique 6. Togo : indicateurs de la dette publique dans le cadre de l'ajustement stock-flux, 2023-33**



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	29%	30%
Dette intérieure à moyen et long terme	71%	70%
Dette intérieure à court terme	0%	0%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
<b>Dette extérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.3%	1.3%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	31	31
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
<b>Dette intérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.0%	4.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0.0%	0.0%

\* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

**Déclaration de M. Sylla, Administrateur pour le Togo, M. N'Sondé, Administrateur Suppléant, et M<sup>me</sup> BoukpeSSI Conseillère de l'Administrateur**

**Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024**

---

**I. Introduction**

1. Au nom des autorités togolaises, que nous représentons, nous tenons à remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur coopération avec les autorités du Togo. Nous remercions en particulier les services du FMI pour le travail sans relâche et le dialogue constructif qui ont abouti à l'examen par le conseil d'administration de la demande de soutien du FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) formulée par les autorités.

2. Le Togo a mis en œuvre avec succès le programme FEC 2017–20, ce qui lui a permis de réaliser des avancées notables dans le renforcement de la stabilité macroéconomique ainsi que dans la promotion d'une croissance durable et inclusive. Toutefois, depuis l'achèvement de ce programme, le Togo a été durement touché par une série de chocs importants, notamment la pandémie de COVID-19, les répercussions de la guerre en Ukraine, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord du pays depuis 2021 en raison d'attaques terroristes à répétition dans la région du Sahel. Malgré tout, les vigoureuses mesures de riposte des autorités ont contribué à atténuer l'impact de ces chocs sur la population et l'économie du Togo. La riposte du Togo à la pandémie de COVID-19 a été classée parmi les plus efficaces à l'échelle mondiale, grâce en grande partie à des dispositifs innovants, comme le programme de transferts monétaires Novissi. Sur le plan de la sécurité, un programme d'urgence conjuguant un volet civil et un volet militaire/sécuritaire a été adopté afin d'apporter une réponse efficace à ces menaces. Tous ces chocs et les réponses politiques afférentes, auxquels se greffent des besoins en matière de développement, entraînent d'importants déficits de financement à court et moyen terme que les autorités entendent combler par des efforts d'assainissement des finances publiques et la recherche de financements.

3. Les autorités togolaises sollicitent un accord de 42 mois au titre de la FEC donnant accès à 293,6 millions de DTS (soit 200 % de la quote-part du Togo). L'accord au titre de la FEC appuiera la mise en œuvre des politiques économiques et financières du gouvernement décrites dans la Feuille de route gouvernementale 2020–25. Il permettra de poursuivre les efforts déployés pour i) rendre la croissance plus inclusive tout en améliorant la viabilité de la dette et ii) faire avancer les réformes structurelles pour soutenir la croissance, et contenir les risques du secteur financier et les risques connexes pour les finances publiques. Malgré un contexte difficile, les autorités ont mis en œuvre l'action préalable relative à la réforme du secteur bancaire, ce qui témoigne de leur ferme détermination à atteindre les objectifs du programme FEC proposé. Les autorités sont convaincues que le soutien du FMI contribuerait également à mobiliser des financements concessionnels indispensables pour des dépenses de développement et de protection sociale. Par ailleurs, le programme appuyé par la FEC devrait contribuer au maintien de la stabilité macroéconomique et extérieure de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

## **II. Évolution récente de l'économie et perspectives**

4. D'après les estimations, la croissance du PIB réel du Togo, après avoir résisté en 2020 (2 %), s'est nettement redressée pour dépasser les 5 % au cours de la période 2021–23 grâce en grande partie à une politique budgétaire anticyclique avisée. Sous l'effet du rétablissement progressif des chaînes d'approvisionnement, de la baisse des prix mondiaux des produits de base et de récoltes favorables, l'inflation (en glissement annuel) a ralenti à 5,3 % en novembre 2023 après avoir culminé à 7½ % en 2022 et début de l'année 2023, alimentée par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. S'agissant des finances publiques, le déficit budgétaire global est estimé à 6,6 % du PIB en 2023 en raison de l'augmentation des dépenses de riposte aux chocs dans un contexte de baisse des recettes, de diminution de l'aide apportée par les partenaires au développement et de resserrement des conditions de financement. Les efforts déployés pour renforcer le secteur bancaire ont porté leurs fruits avec des améliorations de la qualité des actifs et des ratios de solvabilité, et la part des prêts improductifs a quasiment diminué de moitié depuis 2020. Sur le plan extérieur, il est estimé que le déficit du compte des transactions courantes s'est résorbé à 3,3 % du PIB sous l'effet de l'amélioration des termes de l'échange.

5. Les perspectives économiques sont positives, malgré l'incertitude liée aux risques d'une éventuelle intensification des menaces terroristes, aux retombées accrues des tensions géopolitiques, et de l'accentuation de l'insécurité alimentaire et de la pression sociale. La difficulté à se procurer des financements peu coûteux sur le marché régional constitue aussi un risque de taille. Par ailleurs, le Togo est vulnérable aux effets du changement climatique, notamment les inondations, les sécheresses et l'érosion côtière. Sur la base d'hypothèses et de projections de croissance prudentes, les autorités estiment que la croissance devrait se maintenir au-dessus de 5 % sur la période 2024–25 et au cours des années suivantes. L'inflation globale devrait s'aligner avec la cible de 2 % de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) d'ici à 2025 tandis que le déficit budgétaire devrait converger d'ici à 2025 vers le plafond de 3 % du PIB fixé au niveau régional. Le ratio dette publique totale/PIB devrait quant à lui diminuer progressivement à partir de 2025. La croissance devrait être généralisée, tirée par l'expansion du secteur logistique à la suite de la modernisation du Port autonome de Lomé, l'accroissement de l'activité d'exploitation du manganèse ainsi que des efforts de développement des chaînes de valeur ajoutée dans le secteur agro-industriel. De la même manière, les autorités attendent avec intérêt les retombées de la Plateforme industrielle d'Adétikope (PIA), un partenariat public-privé lancé en 2021.

6. En cas de matérialisation des risques baissiers, notamment une potentielle escalade et propagation des menaces pour la sécurité, les autorités se tiennent prêtes à procéder aux ajustements nécessaires, en concertation avec les services du FMI. Le cas échéant, elles entendent le faire en maîtrisant autant que possible les incidences sur les comptes budgétaires et sur la dynamique de la dette, tout en restant en phase avec les objectifs clés du programme.

## **III. Politiques macroéconomiques et réformes structurelles à moyen terme**

7. Le programme FEC appuyé par le FMI viserait à préserver la stabilité macroéconomique et à accélérer la réduction de la pauvreté i) en améliorant la viabilité de la dette, et en atténuant

les risques pour les finances publiques et le secteur financier, tout en veillant à l'inclusion, et ii) en mettant en œuvre des réformes structurelles visant à stimuler la croissance. Pour ce faire, les principales mesures des autorités consisteront à accroître les recettes, hiérarchiser les dépenses, améliorer la gestion des finances publiques, accroître les dépenses sociales et consolider les dispositifs de protection sociale, et mener des réformes structurelles favorables à la croissance, notamment dans le secteur bancaire, la gouvernance et le climat des affaires.

### ***Cadre budgétaire à moyen terme pour réduire les déficits et améliorer la viabilité de la dette***

8. Les autorités ont adopté un double ancrage pour leur politique budgétaire afin d'améliorer la viabilité de la dette, en s'appuyant sur le pacte de convergence de l'UEMOA. Les principaux objectifs sont de ramener le risque de surendettement à des niveaux modérés d'ici à la fin 2026 et de réduire progressivement le déficit budgétaire à 4,8 % du PIB en 2024 et 3 % du PIB d'ici à 2025.

### ***Un assainissement budgétaire généralisé***

9. L'assainissement budgétaire sera réalisé grâce à l'intensification des efforts visant à accroître les recettes, réduire les dépenses courantes non prioritaires et améliorer l'efficacité des investissements publics. *Sur le plan des recettes*, l'ambition est d'augmenter le recouvrement de 0,5 % du PIB par an jusqu'à la fin du programme. En 2024, cet objectif sera atteint grâce aux gains attendus des mesures de politique fiscale et de l'administration des recettes pour un montant équivalent à 0,55 % du PIB, ce qui porterait les recettes fiscales à 14,9 % du PIB. Une stratégie visant à accroître les recettes fiscales et non fiscales sera élaborée d'ici à la fin octobre 2024 afin d'orienter les efforts de mobilisation des recettes sur le moyen terme. Entre autres, cette stratégie consistera à progressivement supprimer les exonérations fiscales et à augmenter le recouvrement des impôts fonciers. Le pays bénéficiera d'une assistance technique du FMI à cet effet.

10. *En ce qui concerne les dépenses*, les autorités entendent réduire les dépenses courantes non prioritaires ainsi que diminuer temporairement les investissements publics. La maîtrise de la masse salariale, la diminution des dépenses en biens et services, et la réduction des subventions aux carburants font partie intégrante de la stratégie de rationalisation des dépenses courantes. S'agissant de la réduction des subventions aux carburants, les autorités sont en train de mettre en place un mécanisme de lissage des prix, ainsi qu'un fonds de stabilisation. Dans le même temps, un examen complet des subventions à l'électricité et à l'eau est en cours, avec le soutien de la Banque mondiale.

### ***Gestion des finances publiques***

11. Des progrès constants dans l'avancement des réformes de la gestion des finances publiques ont été accomplis au cours de l'accord précédent appuyé par la FEC. Les autorités entendent maintenir la dynamique de la réforme sur les budgets-programmes, notamment en introduisant progressivement une budgétisation sensible au climat et à l'environnement. Le gouvernement prévoit d'améliorer le cadre régissant les partenariats public-privé (PPP) afin de permettre le financement de la moitié des projets prévus sur la Feuille de route gouvernementale. L'opérationnalisation de l'unité PPP est envisagée après l'adoption en 2021 du cadre juridique pour les PPP. Par ailleurs, un document répertoriant les principales informations financières relatives aux entreprises publiques et les engagements pris dans le cadre de contrats de PPP sera

établi afin d'améliorer le suivi et la surveillance des PPP et des entreprises publiques. D'autres mesures sont prises les autres mesures prises, notamment l'amélioration de l'information budgétaire ainsi que l'élargissement du périmètre du programme d'investissements publics afin qu'il englobe les entités extrabudgétaires et les PPP, dans le but d'améliorer l'élaboration, la sélection et la coordination des projets d'investissement public.

### ***Gestion de la dette***

12. Les autorités sont déterminées à préserver la viabilité de la dette. À cet égard, au-delà des efforts d'assainissement budgétaire, les autorités mèneront une politique de gestion active de la dette en s'appuyant sur les progrès constatés dans l'évaluation de la gestion de la dette 2022. Il s'agira également d'améliorer la stratégie d'endettement à moyen terme avec des plans d'émission de dette et des objectifs de financement mensuels, ainsi qu'une transparence accrue dans ce domaine. La priorité sera donnée aux financements concessionnels sur ressources extérieures.

### ***Promotion de l'inclusion et renforcement du dispositif de protection sociale***

13. Les autorités s'efforcent d'améliorer le dispositif de protection sociale, et d'augmenter les dépenses sociales et contribuant au recul de la pauvreté, conformément à l'axe 1 de la Feuille de route gouvernementale. Une stratégie de protection sociale sera adoptée d'ici à juin 2024. Un système d'identification biométrique ainsi qu'un registre des personnes pauvres éligibles sont en cours d'élaboration. Ils serviront de référence à un programme de transferts monétaires ciblés en faveur des groupes les plus vulnérables de la population, pour lequel les paiements s'appuieront sur la plateforme *Novissi*, qui a déjà fait ses preuves. Les autorités s'engagent à porter les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté jusqu'à un niveau plancher équivalent à 5,3 % du PIB en 2024, qui sera relevé les années suivantes. Les autorités et les services du FMI ont convenu d'une définition des dépenses sociales plus précise et hautement sélective, ce qui permettra d'en assurer un suivi adéquat et efficace.

14. Le déploiement d'un programme d'urgence dans les trois régions du nord touchées par des attaques terroristes (Savanes, Kara et Région centrale) s'inscrit dans les efforts déployés par les autorités pour renforcer la protection sociale en améliorant les capacités de résistance de la population et en luttant contre le terrorisme dans ces zones. Le programme d'urgence prévoit une amélioration de l'accès à des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau et en énergie, les soins de santé, l'éducation et les télécommunications. Il vise également à améliorer le réseau routier rural et à soutenir les activités agricoles.

### ***Renforcement de la stabilité du secteur financier***

15. Dans le cadre de l'union monétaire de l'UEMOA, la stabilité du secteur financier revêt une importance primordiale pour les autorités nationales et régionales. Les autorités reconnaissent les vulnérabilités du secteur bancaire recensées dans le rapport des services du FMI, en particulier les risques pour la stabilité financière et les risques connexes pour les finances publiques que font peser deux banques sous-capitalisées : l'une récemment privatisée et la dernière banque publique du pays.

16. Pour atténuer ces risques, les autorités réaffirment leur ferme détermination à veiller à ce que les banques respectent les exigences réglementaires en matière de fonds propres. Elles ont

mis en œuvre la mesure préalable visant à fournir à la banque publique les fonds nécessaires (soit environ 72 millions de dollars, 0,7 % du PIB) sous forme de liquidités et de bons du Trésor négociables, dans le but de relever son niveau de fonds propres réglementaires à zéro et de faciliter sa privatisation. Les autorités sont déterminées à garantir le respect des normes réglementaires et prudentielles. S'agissant de la banque privatisée en 2021, des mesures sont prises pour l'aider à mettre en œuvre son plan de recapitalisation.

### *Amélioration de la gouvernance et du climat des affaires*

17. Les efforts déployés par le Togo pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance ont été efficaces, comme en témoigne l'amélioration du score à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale de 3,0 en 2013 à 3,7 en 2022, un niveau supérieur aux moyennes de pays pairs. Ces efforts portent sur l'amélioration du fonctionnement des tribunaux de commerce et la dématérialisation des fonctions de l'État dans le but de réduire les risques de corruption, d'améliorer l'efficacité et d'abaisser les coûts. Cela se traduit par exemple par la mise en place de plateformes numériques pour les impôts et les douanes, et par la dématérialisation du registre de la propriété foncière. Les autorités s'attaquent aussi aux freins à la croissance économique avec le soutien du programme « threshold » de l'US Millennium Challenge Corporation. Des actions sont également en cours pour renforcer la participation du secteur privé dans l'agriculture, les infrastructures et l'exploitation minière. La poursuite de la transformation numérique de l'économie, l'agrandissement du port et la diversification des exportations avec la zone industrielle PIA contribueraient également à soutenir la croissance, à accroître les échanges commerciaux avec les pays voisins et à attirer davantage d'investissements étrangers. La zone de libre-échange continentale africaine présente à cet égard de grandes possibilités au Togo.

18. Une autre priorité est le renforcement de la gouvernance, à l'image des récents efforts destinés à améliorer la transparence et la responsabilisation. Les autorités prennent bonne note de l'appel des services du FMI en faveur d'une évaluation diagnostique de la gouvernance s'appuyant sur les réformes accomplies jusqu'ici et, avec le soutien d'une assistance technique du FMI, pour aider les autorités à affiner leur stratégie nationale de lutte contre la corruption. S'agissant du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LBC/FT, des avancées sont en cours de réalisations, notamment la rédaction d'une loi sur la LBC/FT avec les décrets d'application correspondants, conformément aux conclusions du rapport 2022 du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).

## **IV. Conclusion**

19. Le Togo est actuellement confronté à des défis de taille, au moment où il s'efforce de rétablir la stabilité macroéconomique et de garantir la viabilité de la dette, tout en préservant la croissance et en la rendant plus inclusive. Ses perspectives de croissance ainsi que ses besoins de financement subissent les effets de chocs mondiaux et régionaux d'une ampleur exceptionnelle ainsi que de facteurs de vulnérabilité au niveau national, notamment la situation sécuritaire dans le Sahel et dans le pays ainsi que le changement climatique. Les autorités ont la conviction que le programme FEC appuyé par le FMI sera essentiel pour accompagner leurs efforts destinés à renforcer les marges de manœuvre et la résilience de l'économie, et à utiliser les retombées macroéconomiques pour renforcer les dispositifs de protection sociale et rendre la société plus inclusive, ce qui permettra de réduire la pauvreté. Compte tenu de la solidité du programme de

politiques et de réformes, de la détermination sans faille des autorités à l'égard des objectifs du programme, et au vu des résultats satisfaisants que le Togo enregistre depuis longtemps dans la mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI, nous apprécierions que le Conseil d'administration approuve la demande de programme FEC formulée par les autorités, ce qui devrait également débloquer des financements complémentaires de la part de partenaires de développement.